

Rapport financier

sommaire

42 Rapport de gestion du Conseil d'Administration

- 42 Activité et résultats 2004
- 52 Point social et environnemental
- 57 Analyse des risques du Groupe
- 60 Filiales et participations
- 62 Capital
- 67 Résolutions

Conseil d'Administration

68 Informations financières

- 68 Compte de résultat consolidé analytique
- 69 Compte de résultat consolidé
- 70 Bilan consolidé
- 72 Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie
- 73 Annexe des comptes consolidés
- 89 Rapport des Commissaires aux Comptes
- 90 Bilan social
- 92 Compte de résultat social
- 93 Tableau de financement social en flux de trésorerie
- 94 Annexe des comptes sociaux
- 105 Rapports des Commissaires aux Comptes

Informations financières

108 Informations juridiques

- 108 Gouvernement d'entreprise et contrôle interne
- 116 Rapport des Commissaires aux Comptes
- 117 Résolutions
- 121 Renseignements concernant la société TF1
- 126 Responsables de l'information
- 128 Table de concordance

Informations juridiques

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2005 (partie ordinaire)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 2004 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 2004 sont présentés, comme chaque année, à la fois pour le groupe TF1 (comptes consolidés) et pour la société mère, Télévision Française 1.

1 Activité et résultats 2004

1.1 Le Groupe

En 2004, les produits d'exploitation du groupe TF1 progressent de 3,4 %, pour atteindre 2 861,5 M€. A méthode constante (hors changement de méthode lié à la convergence vers les normes IFRS¹), la croissance des produits d'exploitation du Groupe TF1 aurait été de 6,5 %. L'activité réalisée à l'international représente cette année 9,6 % du total des produits d'exploitation consolidés (soit 273,6 M€, dont 200,0 M€ réalisés en Europe).

L'année publicitaire 2004 de la chaîne principale s'achève sur une croissance de 6,6 % pour l'ensemble de l'exercice. Portée par les secteurs traditionnels de l'Alimentation, de la Toilette-Beauté et de l'Automobile, et dynamisée par les secteurs Services et Télécommunications, TF1 augmente sa part de marché publicitaire² TV de 0,1 pt à 54,8 % sur l'ensemble de l'année 2004.

Les autres activités du groupe TF1 affichent également de bonnes performances :

- TF1 Vidéo (y.c. CIC et RCV) voit sa contribution aux produits d'exploitation du groupe s'accroître de 9,5 % (hors changement de méthode lié à la convergence vers les normes IFRS), grâce à une programmation riche en nouveautés, avec notamment *Le Seigneur des Anneaux III*, *Kill Bill Volume 1*, et placée sous le signe de l'humour (Jean-Marie Bigard, Dany Boon...);
- TPS avec des produits d'exploitation en hausse de 7,4 % totalise, à fin décembre 2004, 1 675 000 abonnés actifs, dont 1 355 000 en réception directe par satellite et ADSL. La part de marché de TPS sur les nouveaux abonnés recrutés est estimée à respectivement 37 % sur le satellite (+ 1 pt vs 2003) et 73 % sur l'ADSL en partenariat avec France Télécom (en moyenne en 2004);

- Téléshopping, dont la contribution aux produits d'exploitation consolidés augmente de 14 % (hors changement de méthode lié à la convergence vers les normes IFRS), résultant des bonnes performances des activités catalogue et Internet qui bénéficie du lancement du site de e-commerce "surinvitation.com";
- TF1 International (+ 63,3 %, hors changement de méthode lié à la convergence vers les normes IFRS), grâce aux recettes générées par la vente de films tels que *Agents Secrets* et *Arsène Lupin*.

Le coût de la grille de la chaîne principale est en augmentation de 4,8 %, à 893,2 M€.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 398,8 M€, en hausse de 19,4 %, affichant ainsi une marge d'exploitation de 13,9 %, en amélioration de 1,8 point.

Le résultat financier est négatif à hauteur de (18,5) M€. Il est composé essentiellement des intérêts financiers liés à l'endettement financier net du groupe TF1 (412,2 M€ au 31 décembre 2004).

Le résultat exceptionnel s'élève à (1,2) M€.

La croissance de l'amortissement des écarts d'acquisition, qui passe de (12,0) M€ en 2003 à (19,3) M€ en 2004, fait suite à l'acquisition par TF1 de parts complémentaires dans le capital du Groupe Glem, dont le goodwill a été entièrement amorti sur le premier semestre 2004, et à l'acquisition de 100 % du capital de la chaîne Histoire, dont le goodwill a été entièrement amorti sur le troisième trimestre 2004.

Le résultat net part du Groupe est de 220,1 M€, en amélioration de 14,9 %. La marge nette du groupe progresse de 0,8 point, à 7,7 %.

Au 31 décembre 2004, les capitaux propres du Groupe atteignent 951,9 M€, pour un total de bilan de 3 227,6 M€. La dette financière nette consolidée s'élève à 412,2 M€, soit 43,3 % des capitaux propres. En juillet 2004, Standard & Poor's a confirmé la notation de A/Stable/A-1 de TF1, soulignant ainsi sa bonne santé financière.

La réorganisation des sociétés composant le groupe et l'application de la norme IAS 14 ont conduit TF1 à modifier la présentation de l'information sectorielle. Le redéploiement des grands groupes de communication concurrents ainsi que l'arrivée en nombre de nouveaux acteurs dans le secteur de la Communication, du fait de nouvelles possibilités de distribution de programmes et de services (TNT, ADSL, WIFI, portables...), ont incité TF1 à réorganiser ses structures pour les rendre plus compétitives sur chacun des secteurs sur lesquelles elles opèrent. Par ailleurs, la norme IAS 14 préconise de présenter une information par secteurs d'activité et zones géographiques plus détaillée que celle demandée par la législation française.

¹ Voir paragraphe 2.2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

² Secodip.

Ainsi, le découpage du Groupe en "secteurs" d'activité s'organise autour des cinq secteurs suivants :

- ANTENNES FRANCE, regroupant TF1 et les chaînes thématiques diffusées en France, la régie publicitaire, les sociétés de production intégrées et les activités dérivées de l'Antenne (notamment TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Téléshopping et e-TF1) ;
- ANTENNES INTERNATIONALES, regroupant l'activité d'Eurosport à l'international et Sportitalia ;
- DISTRIBUTION, au travers de TPS ;
- DROITS AUDIOVISUELS, regroupant notamment TF1 Vidéo, TF1 International et ses filiales et TCM ;
- DIVERS, regroupant des activités diverses telles que Visio-wave, Métro et Dfree ;

Afin de faciliter les comparaisons entre la nouvelle présentation par secteurs et celle utilisée antérieurement, ce rapport de Gestion intègre un tableau présentant les chiffres clés du compte de résultat des principales sociétés du Groupe regroupées selon l'ancienne présentation page 49.

CONTRIBUTIONS AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	2 861,5	2 768,7	2 655,3
ANTENNES FRANCE	1 995,4	1 897,1	1 857,1
DISTRIBUTION	380,1	353,8	289,8
DROITS AUDIOVISUELS	226,4	269,0	260,7
ANTENNES INTERNATIONALES	239,2	235,1	245,4
ACTIVITES DIVERSES	20,4	13,7	2,3
Résultat d'exploitation	398,8	333,9	293,4
ANTENNES FRANCE	354,9	289,8	281,1
DISTRIBUTION	1,3	2,8	(13,8)
DROITS AUDIOVISUELS	15,8	15,9	6,1
ANTENNES INTERNATIONALES	27,5	25,7	20,0
ACTIVITES DIVERSES	(0,7)	(0,3)	0,0
Résultat consolidé	220,1	191,5	155,2
ANTENNES FRANCE	213,4	187,7	181,1
DISTRIBUTION	(3,4)	(6,4)	(21,2)
DROITS AUDIOVISUELS	13,0	5,4	(0,3)
ANTENNES INTERNATIONALES	2,5	5,0	(0,5)
ACTIVITES DIVERSES	(5,4)	(0,2)	(3,9)

Préambule

L'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir de leur contribution aux données financières consolidées.

Dans le cadre de la convergence vers les normes IFRS, TF1 a procédé à des modifications de présentation comptable qui ont un impact négatif sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2004 (-88,1 M€). Ces modifications concernent les sociétés TF1 Entreprises, Téléshopping, TF1 Vidéo et TF1 International. Elles concernent, pour l'essentiel, la présentation des produits et des charges et n'ont pas d'incidence sur le résultat d'exploitation. Leur incidence est indiquée pour chaque entité concernée.

1.1.1 Antennes France

CONTRIBUTIONS AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

SECTEUR ANTENNES FRANCE (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	1 995,4	1 897,1	1 857,1
TF1 SA	1 654,9	1 554,3	1 518,1
EUROSPORT FRANCE	52,0	49,3	48,9
LCI	35,2	33,9	36,3
ODYSSEE	3,1	3,1	3,5
TF 6	6,8	5,9	4,4
TV BREIZH	5,6	4,2	-
T FOU	0,6	0,4	-
SERIE CLUB	3,4	3,2	3,2
HISTOIRE	1,4	-	-
TF1 PUBLICITE	12,5	9,4	8,1
STUDIO 107	3,6	7,3	6,6
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	6,9	7,1	7,7
TF1 FILMS PRODUCTION	14,7	13,1	16,4
GLEM	24,9	44,3	41,6
TF1 ENTREPRISES	31,7	56,2	54,7
TELESHOPPING	82,6	73,0	69,4
E-TF1	47,8	26,0	11,0
DIVERS	7,7	6,4	27,2
Résultat d'exploitation	354,9	289,8	281,1
TF1 SA	334,4	287,8	261,9
EUROSPORT FRANCE	4,7	4,5	5,9
LCI	(9,7)	(9,5)	(6,9)
ODYSSEE	(0,2)	(0,4)	(0,3)
TF 6	1,0	(0,1)	(2,8)
TV BREIZH	(5,9)	(6,1)	-
T FOU	(1,0)	(0,6)	-
SERIE CLUB	0,7	0,4	0,5
HISTOIRE	(1,2)	-	-
TF1 PUBLICITE	9,4	6,6	7,5
STUDIO 107	(2,0)	(3,8)	0,1
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	(0,4)	0,2	0,2
TF1 FILMS PRODUCTION	0,7	0,5	5,6
GLEM	(4,6)	(11,5)	(3,4)
TF1 ENTREPRISES	7,5	11,2	10,2
TELESHOPPING	9,5	4,4	1,3
E-TF1	2,5	(1,2)	(8,9)
DIVERS	9,5	7,4	10,2
Résultat consolidé	213,4	187,7	181,1
TF1 SA	217,6	191,7	178,8
EUROSPORT FRANCE	3,1	3,0	4,0
LCI	(9,7)	(9,5)	(6,7)
ODYSSEE	(0,2)	(0,4)	(0,5)
TF 6	1,0	(0,2)	(3,0)
TV BREIZH	(4,2)	(2,7)	(1,2)
T FOU	(1,0)	(0,6)	-
SERIE CLUB	0,5	0,2	0,3
HISTOIRE	(1,4)	-	-
TF1 PUBLICITE	6,3	3,6	5,2
STUDIO 107	(1,3)	(2,3)	0,1
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	(0,2)	0,2	0,2
TF1 FILMS PRODUCTION	0,6	-	3,9
GLEM	(7,4)	(7,9)	(1,9)
TF1 ENTREPRISES	5,0	7,3	6,8
TELESHOPPING	6,6	3,2	1,7
E-TF1	2,6	(1,1)	(9,1)
DIVERS	(4,5)	3,2	2,5

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

• L'Antenne TF1 (source : Médiamétrie)

En 2004, la part d'audience de TF1 auprès des individus âgés de 4 ans et plus a progressé de 0,3 point (à 31,8%). De manière encore plus significative, auprès des femmes de moins de 50 ans, TF1 a gagné 1,1 point de part d'audience (à 35,5%). TF1 affiche ainsi sur ces deux catégories la meilleure progression de part d'audience toutes chaînes confondues.

Ces performances confirment la pertinence d'une offre de programmes répondant aux attentes des téléspectateurs. Elles confortent également, dans un contexte de segmentation de l'offre et de multiplication des canaux de diffusion, le statut de chaîne leader de TF1. TF1 a obtenu 89 des 100 plus fortes audiences télévisuelles de 2004.

Les grandes compétitions de football, et notamment l'Euro 2004, ont particulièrement marqué l'année avec des audiences exceptionnelles. Ainsi le match qui a opposé la Suisse à la France le 21 juin a réuni sur TF1 15,3 millions de téléspectateurs, ce qui représente la plus forte audience de l'année toutes chaînes confondues.

Les héros et héroïnes des séries et téléfilms de TF1 occupent la moitié des places du palmarès, renouvelant leurs performances d'année en année. Ainsi, *Julie Lescaut*, *Une femme d'honneur*, *Navarro*, *Commissaire Moulin*, *Les Cordier juge et flic*, *Commissaire Valence*, *Joséphine ange gardien*, *Diane femme flic*, *Femmes de loi*, *Sœur Thérèse.com* ont régulièrement rassemblé entre 8 et 11 millions de téléspectateurs. Quant au feuilleton de l'été, *Zodiaque*, ses cinq épisodes se situent entre 10 et 11 millions de téléspectateurs, occupant ainsi une très bonne place dans le palmarès.

L'information occupe le 8^e rang du palmarès. Seule la plus forte audience d'un journal de 20 heures et la plus forte audience d'un journal de 13 heures étant mentionnées dans ce palmarès par convention, il convient de signaler que 46 journaux de 20 heures ont réuni plus de 10 millions de téléspectateurs et que la moyenne de la part d'audience du 20 heures sur l'année s'élève à 40%. Quant au journal de 13 heures, il a réuni en moyenne 52 % de part d'audience.

La performance du cinéma français, qui augmente sa présence par rapport à l'année précédente en réalisant 13 des 18 plus fortes audiences réalisées par le cinéma, marque également ce palmarès. Les deux plus fortes audiences ont été réalisées par *Astérix et Obélix, mission Cléopâtre* (12,4 millions de téléspectateurs) et *Monsieur Batignolle* (12,3 millions de téléspectateurs) qui détiennent les 6^e et 7^e places du top 100.

• Les chaînes thématiques France

En 2004, le groupe TF1 a continué sa stratégie de développement sur le marché de la "Pay TV", notamment au travers de chaînes thématiques leaders. Au 31 décembre 2004, TF1 détient des participations, directement ou au travers de TPS, dans 22 chaînes thématiques. En juin 2004, TF1 a acquis 100 % du capital de la chaîne Histoire. Cette chaîne vient ainsi renforcer le pôle des chaînes thématiques du groupe au travers de la création d'un pôle "Découverte" composé d'Odyssee, Histoire et Ushuaïa TV. Cette dernière chaîne devrait être lancée en 2005. En 2004, TF1 a également pris une participation de 11,4 % dans le capital de Pink TV, nouvelle et première chaîne thématique "gay" et "gay friendly" lancée au mois d'octobre 2004. En février 2005, TF1 a finalisé l'achat auprès du groupe Pathé, de 80 % de la chaîne TMC, en partenariat avec le groupe AB.

POINT TELEVISION NUMERIQUE TERRESTRE (TNT)

LCI, TF6, Eurosport France et TPS Star font partie des chaînes retenues par le CSA pour venir compléter l'offre payante de la TNT. La décision devrait être rendue mi-mai 2005. La chaîne TMC fait partie des chaînes retenues par le CSA pour venir compléter l'offre gratuite de la TNT.

La contribution des chaînes thématiques France aux produits d'exploitation du groupe TF1 atteint 108,1 M€, en croissance de 8,1 %. Le résultat d'exploitation cumulé de ces chaînes est négatif à (12,3) M€.

EUROSPORT FRANCE

Eurosport France est la déclinaison française de la chaîne Eurosport. C'est la seule version d'eurosport qui dispose d'une fenêtre de programmes spécifiques composée de droits locaux : L2 de football, Coupe de France de football, Coupe de l'UEFA, Hand-Ball, Volley-Ball, Formule 1... et de décrochages et magazines locaux. Eurosport France complète l'offre sportive de TF1, notamment pour des événements prestigieux comme la Formule 1, la Coupe du Monde de football ou de rugby, la Coupe des confédérations...

La contribution aux produits d'exploitation du groupe TF1 est en hausse de 5,5 %, à 52 M€. Eurosport France génère un résultat d'exploitation de 4,7 M€.

LCI

Au 31 décembre 2004, LCI atteint 5,3 millions de foyers abonnés, en progression de 8 % par rapport au 31 décembre 2003. LCI a fêté ses dix ans en 2004. LCI est la troisième chaîne du câble et du satellite, avec une part d'audience de 1,4 %³ sur les abonnés CSP+.

La contribution aux produits d'exploitation du groupe est en hausse de 3,8 %, à 35,2 M€, dans un contexte publicitaire très dynamique (chiffre d'affaires publicitaire : + 22,3 %). En 2004, LCI génère une perte de (9,7) M€, stable par rapport à 2003. LCI devrait atteindre le point mort en 2007.

ODYSSEE compte 2,0 millions d'abonnés fin 2004 et divise sa perte par deux pour atteindre quasiment l'équilibre dans un contexte de stabilité de son chiffre d'affaires.

4,0 millions de foyers sont abonnés à la chaîne **HISTOIRE** au 31 décembre 2004. Histoire a généré une contribution aux produits d'exploitation de TF1 de 1,4 M€ pour une perte nette de (1,4) M€ en 2004 (chiffres six mois). Depuis son rachat, la grille de la chaîne a été refondue, et les équipes et modes de fonctionnement réorganisés afin d'améliorer l'audience et la notoriété de la chaîne auprès d'un public de passionnés.

La création du pôle "Découverte" autour d'Odyssee, d'Histoire et ensuite d'Ushuaïa TV permettra de mutualiser certaines fonctions supports, de réduire les coûts de fonctionnement, tout en poursuivant les investissements dans une programmation de qualité.

TV BREIZH

Au 31 décembre, TV Breizh est reçue par près de 4,4 millions de foyers (+ 10 % en un an) et fait partie des chaînes thématiques françaises les plus initialisées. La chaîne conforte sa place dans le classement des chaînes du câble et du satellite avec une part d'audience de 0,8 %⁴, en augmentation de 15 %. Forte des résultats d'audience, la chaîne poursuit sa stratégie de développer une grille de programmes plus généraliste.

Les recettes publicitaires de la chaîne augmentent de plus de 58 %, affichant ainsi une progression de la contribution aux produits d'exploitation du groupe TF1 de 33,3 %, tout en continuant une politique d'achats de droits de programmes mini-généralistes volontariste. La contribution au résultat net de TF1 est négative à (4,2) M€. TV Breizh réaffirme son objectif d'atteinte de l'équilibre en 2007.

TF6 (détenue à 50 % par TF1) compte 2,7 millions d'abonnés au 31 décembre 2004. Dans un contexte de marché publicitaire dynamique, la contribution de TF6 aux produits d'exploitation de TF1 augmente de 15,3 % et la chaîne devient bénéficiaire conformément à ce qui avait été annoncé, avec un résultat net de 1,0 M€.

SERIE CLUB (détenue à 50 % par TF1) compte 2,3 millions d'abonnés au 31 décembre 2004. La contribution de Série Club aux produits d'exploitation de TF1 augmente de 6,3 %, et la contribution au résultat net a plus que doublé.

• **La régie publicitaire**

Les espaces publicitaires de ces antennes (à l'exception de Série Club) sont commercialisés par TF1 Publicité.

Après un léger fléchissement sur l'été, la production industrielle française a de nouveau progressé et la consommation a retrouvé des couleurs au quatrième trimestre 2004. La croissance du PIB devrait s'établir à 2,1 % en 2004 (source INSEE), soit la meilleure performance depuis 2000. Mais l'année 2004 reste marquée par un manque de visibilité et une volatilité de la plupart des indicateurs conjoncturels d'un trimestre à l'autre (consommation, moral des ménages et PIB).

Dans cette conjoncture, l'évolution des recettes publicitaires nettes de l'Antenne TF1 est de 6,6 % et l'évolution des recettes publicitaires des chaînes thématiques du groupe basées en France est de 25,5 %.

LA CHAÎNE TF1 consolide sa position à fin 2004, avec une part de marché "publicité TV" de 54,8 %, qui progresse de 0,1 pt (vs 2003).

Les investissements publicitaires bruts de la majorité des secteurs sont en hausse.

Secteurs "fonds de commerce"

- L'Alimentation, qui croît de 5,3 %, premier secteur investisseur sur TF1 avec une part de marché élevée (58,7 %) et qui continue de progresser (+ 0,4 pt vs 2003).
- La Toilette-Beauté, en hausse de 0,9 %, avec une part de marché à 55,8 % (+ 0,1 pt) et un taux de présence annonceurs en hausse de 2,5 points à 85 %. Cependant, on observe un ralentissement des investissements de ces deux secteurs depuis septembre 2004, qui s'explique en partie par la mise en place de l'accord Sarkozy signé entre les distributeurs et les industriels.
- L'Automobile, qui progresse de 14,6 %, avec une part de marché à 53,7 %, en hausse de 0,7 point, et un nombre d'annonceurs en hausse (+ 9 annonceurs vs 2003).
- L'Entretien est en recul de 16,5 %, mais avec une part de marché élevée à 57,3 %.

Secteurs "relais de croissance"

- Les Services, en hausse de 13,6 %, avec une part de marché de 45,8 % (+ 0,1 pt). Le secteur a pour principal moteur les banques et les assurances, qui augmentent respectivement leur budget de 23,7 % et 9,5 % sur TF1.
- Les Télécommunications, en hausse de 18,3 %, avec une part de marché de 55,2 %, en hausse de 1,0 point. Cette forte progression provient essentiellement des fournisseurs d'accès Internet.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

L'arrivée du secteur Presse en TV depuis le 1^{er} janvier 2004 a principalement bénéficié à TF1 : 41,4 M€ (données Secodip) ont été investis à fin 2004 sur TF1, soit près de 1,5 % des recettes de la chaîne, représentant une part de marché de 55,3 %. 70 % des annonceurs de la Presse présents en TV ont choisi TF1 pour communiquer.

En 2004, **LES CHAINES THEMATIQUES** représentent 9,0 % des recettes brutes du marché TV et 2,8 % du marché plurimédia (base six médias). Elles progressent de 24,8 % (vs 2003), pour atteindre 512,7 M€. Le marché reste très concentré puisque les 15 premières chaînes (sur 80 pigées par Secodip) représentent 72 % des investissements publicitaires pour 62 % de l'audience (abonnés aux chaînes thématiques âgés de 4 ans et plus - premier semestre 2004 - Médiamétrie).

La complémentarité entre la TV nationale hertzienne et les chaînes thématiques se confirme : en 2004, 82 % des annonceurs présents en télévision nationale ont également communiqué sur les chaînes thématiques (vs 75 % en 2003).

Dans cet univers, TF1 se positionne en leader : 66 % des annonceurs "thématiques" sont présents sur au moins une des chaînes en régie chez TF1 Publicité, et 144 annonceurs supplémentaires ont choisi au moins une des chaînes en régie.

La Distribution, la Presse et l'Édition littéraire, nouveaux arrivants sur les chaînes thématiques, ont déjà investi près de 5 M€ sur les chaînes dont la régie est assurée par TF1 Publicité, soit 2,5 % des recettes brutes Secodip de la régie sur les chaînes thématiques.

PERSPECTIVES 2005

La croissance devrait être modérée en 2005 (+ 1,4 % selon l'INSEE) ; cependant la consommation des ménages pourrait rester soutenue. Dans ce contexte chahuté, les annonceurs, manquant de visibilité, ont une politique attentiste, avec des investissements publicitaires à court terme. Le marché a tendance à sur-réagir à tout événement extérieur tels que l'évolution du taux de change (euro-dollar), le cours du pétrole ou encore l'accord Sarkozy.

Néanmoins, les prévisions de croissance du marché publicitaire TV restent relativement optimistes :

- + 3,0 % pour 2005 selon France Pub ;
- + 3,2 % pour 2005 selon Ad'Barometer ;
- + 4,5 % pour 2005 selon Zénith Optimédia.

• Les sociétés de production

Afin d'alimenter ces différentes chaînes en programmes, le groupe TF1 a développé plusieurs sociétés de production couvrant tous les genres : films, programmes de divertissements, programmes courts, documentaires, fictions... Ce pôle est principalement composé des sociétés suivantes : TF1 Films Production, Glem, Quai Sud, TF1 Publicité Production, Alma, TAP, Yagan Productions et Studios 107.

Les Studios 107 contribuent à hauteur de 3,6 M€ aux produits d'exploitation du groupe, cependant cette filiale affiche une perte d'exploitation de (2,0) M€.

Les produits d'exploitation de TF1 Publicité Production s'élèvent à 6,9 M€, en baisse de 2,8 % par rapport à 2003.

La contribution de **TF1 Films Production** aux produits d'exploitation du groupe s'élève à 14,7 M€, en hausse de 12,2 %. En 2004, TF1 Films Production a coproduit 23 longs métrages dont 9 réalisent plus d'un million d'entrées en salle (*Un long dimanche de fiançailles, Podium, Deux Frères, L'Enquête corse...*). A fin décembre 2004, le montant engagé pour 24 longs métrages est de 44,7 M€, correspondant au montant d'investissement obligatoire fixé par le cahier des charges.

La contribution négative de (4,6) M€ de **Glem** au résultat d'exploitation du groupe TF1 s'explique principalement par la baisse d'activité des pôles "tournées", "variétés" et "divertissements".

• Les activités dérivées de l'Antenne

Le groupe TF1 a également développé différentes formes de gestion de contenus et produits dérivés en relation avec la chaîne principale et des chaînes thématiques, notamment au travers de **TF1 Entreprises, Téléshopping et e-TF1**.

En 2004, l'entité **TF1 Entreprises** a évolué dans un environnement difficile : le marché du jeu de société et du disque sont respectivement en recul de 4 % (source NPD) et 15 % (source SNEP, hors vidéo), une concurrence accrue sur les produits de la marque Ushuaïa et l'arrivée à maturité de la marque Star Academy.

De plus, depuis le 1^{er} juillet 2003, l'activité de TF1 Interactif, auparavant intégrée sous TF1 Entreprises, est comptabilisée dans le pôle Internet, sous la structure juridique e-TF1. La base de comparaison est donc défavorable (le chiffre d'affaires dégagé par TF1 Interactif au 30 juin 2003 était d'environ 12,3 M€).

En 2004, la contribution aux produits d'exploitation de **Téléshopping** augmente de 13,2 %, à 82,6 M€. Toutes les activités de la société bénéficient de ce dynamisme :

- les émissions qui profitent du nouveau décor, du nouvel habillage et d'une nouvelle équipe de chroniqueurs ;
- le catalogue (+ 28 %) grâce à une maîtrise des nouveaux outils de Base de Données Marketing et à la mise en place de nouvelles offres commerciales ;
- Internet (+ 43 %) qui bénéficie du lancement d'un nouveau site de e-commerce "Survivitation.com", un club de ventes proposant des produits à prix réduits en quantités et en temps limités. Ce nouveau site de conquête de Téléshopping a déjà séduit près de 71 000 membres à fin 2004.

La marge d'exploitation atteint 11,5 % (vs 6,0 % en 2003) grâce à la forte progression des volumes traités et à la baisse des coûts de sous-traitance, rendue possible par la renégociation de contrats et la hausse des volumes expédiés. Les frais de structure, les coûts de production et le taux de marge commerciale sont stables.

Télésourcing continue son développement et devrait ouvrir deux magasins à Paris au cours de l'année 2005.

En 2004, la contribution du pôle Internet aux produits d'exploitation du groupe TF1 est en hausse de 83,8 %, à 47,8 M€. Cette croissance résulte principalement :

- d'une augmentation des recettes publicitaires et du e-commerce sous l'impulsion d'une reprise du marché, du développement de nouveaux formats et de la forte progression de l'audience du site (+ 42 %). La fréquentation du site tf1.fr a très fortement augmenté en 2004 : avec 2,7 millions de visiteurs uniques en décembre 2004, tf1.fr égale son record historique de novembre et conforte sa position de 1^{er} site média en France ;
- du développement du multimédia mobile (i-mode, Wap, Gallery...);
- du succès de l'émission *A prendre ou à laisser*.

Le résultat d'exploitation et le résultat net de e-TF1 sont tous les deux positifs pour la première fois à fin décembre 2004.

1.1.2 Antennes Internationales

SECTEUR ANTENNES INTERNATIONALES (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	239,2	235,1	245,4
Résultat d'exploitation	27,5	25,7	20,0
Résultat consolidé	2,5	5,0	(0,5)

Eurosport International

Présente dans 54 pays et diffusée en 19 langues, la chaîne Eurosport est reçue par 98 millions de foyers au 31 décembre 2004, dont 51,5 millions de foyers payants (+ 7,3 % par rapport à fin décembre 2003). Son audience quotidienne cumulée a augmenté de 8 % sur la même période, pour atteindre 22,7 millions de téléspectateurs par jour.

La chaîne d'information sportive Eurosportnews a poursuivi son développement en Europe et en dehors d'Europe (nouveaux contrats de distribution en Afrique du Sud, en Inde, en Malaisie, en Australie et en Nouvelle-Zélande), pour atteindre 18 millions de foyers dans plus de 70 pays.

Lancée le 10 janvier 2005, Eurosport 2 va progressivement se substituer à Eurosportnews en Europe, Eurosportnews restant un produit de développement hors d'Europe. Véritable complément d'Eurosport, la chaîne Eurosport 2 propose une grille de programmes orientée vers un public plus jeune et associant des news, des magazines et 1 800 heures d'événements sportifs par an, dont 450 heures de directs exclusifs.

La contribution d'Eurosport International aux produits d'exploitation du groupe s'élève à 239,2 M€, en hausse de 1,7 %. Malgré une légère baisse des prix par abonné, le chiffre d'affaires redevances et divers est stable du fait de l'augmentation du nombre d'abonnés payants. Les recettes publicitaires augmentent de 4,9 % compte tenu de l'amélioration globale du marché publicitaire pan européen et des marchés nationaux, et de la richesse des événements sportifs en 2004 (Euro Foot, jeux Olympiques d'été...).

La contribution au résultat d'exploitation atteint 27,5 M€ (+ 7,0 % par rapport au 31 décembre 2003), soit une marge d'exploitation de 11,5 %, grâce notamment à l'optimisation des savoir-faire et des moyens du groupe et à l'exploitation accrue des synergies internes en matière de production.

La contribution d'Eurosport International au résultat net du Groupe à fin décembre 2004 est de 2,5 M€ (vs 5,0 M€ en 2003), compte tenu des pertes engendrées par Sportitalia.

Sportitalia

(Mise en équivalence dans les comptes consolidés à 29 %)

Le 6 février 2004 marque le lancement en Italie de la chaîne hertzienne sportive Sportitalia, diffusée en clair sur le réseau analogique. Avec plus de 9 millions de téléspectateurs par semaine, Sportitalia a réussi à s'imposer dans le paysage audiovisuel.

Pour sa première année d'exploitation, la perte nette de Sportitalia est de (2,5) M€ (contribution au résultat net du groupe TF1).

1.1.3 Distribution

SECTEUR DISTRIBUTION (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	380,1	353,8	289,8
Résultat d'exploitation	1,3	2,8	(13,8)
Résultat consolidé	(3,4)	(6,4)	(21,2)

Télévision Par Satellite - TPS

(intégration en proportionnelle à 66 %)

A fin décembre 2004, le bouquet numérique TPS totalise 1 675 000 abonnés actifs, dont 1 355 000 en réception directe par satellite et ADSL et 320 000 aux chaînes de TPS Cinéma par le biais des réseaux câble et satellite (France métropolitaine et outre-mer). La part de marché de TPS sur les nouveaux abonnés recrutés est estimée respectivement à 37 % sur le satellite (+ 1 pt vs 2003) et à 73 % sur l'ADSL en partenariat avec France Télécom (moyenne 2004).

Le taux de désabonnement (hors carte seule) est de 10,0 %, en amélioration de 0,6 point par rapport à 2003.

La contribution de TPS aux produits d'exploitation du groupe s'élève à 380,1 M€, en hausse de 7,4 %. Le revenu moyen par abonné s'établit à 37,7 €, en légère augmentation.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

TPS maintient l'équilibre opérationnel avec une contribution au résultat d'exploitation du groupe TF1 de 1,3 M€. L'activité satellite de TPS a, pour la première fois, atteint l'équilibre en terme de résultat net en 2004, ce qui permet d'afficher une réduction du niveau total de perte nette du groupe (y compris l'activité ADSL), soit un impact de (3,4) M€ (vs (6,4) M€ en 2003) au niveau du résultat net de TF1.

A fin 2004, l'endettement financier net de TPS (à 100 %) s'élève à 171,3 M€, en diminution de 53 M€ par rapport à l'année 2003.

Le 15 octobre 2004, TPS L a élargi sa couverture à 15 nouvelles villes et a lancé une offre "double play" : télévision + accès Internet "haut débit", à laquelle 5 millions de foyers peuvent désormais s'abonner.

1.1.4 Droits Audiovisuels

SECTEUR DROITS AUDIOVISUELS (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	226,4	269,0	260,7
TF1 VIDEO (y.c. CIC et RCV)	162,5	215,2	192,1
TF1 INTERNATIONAL	39,3	28,7	32,6
AUTRES	24,6	25,1	36,0
Résultat d'exploitation	15,8	15,9	6,1
TF1 VIDEO (y.c. CIC et RCV)	17,1	17,3	14,5
TF1 INTERNATIONAL	(5,3)	(1,1)	(6,2)
AUTRES	4,0	(0,3)	(2,2)
Résultat consolidé	13,0	5,4	(0,3)
TF1 VIDEO (y.c. CIC et RCV)	12,2	12,4	10,3
TF1 INTERNATIONAL	(2,1)	(1,8)	(5,6)
AUTRES	2,9	(5,2)	(5,0)

TF1 Vidéo (y compris CIC et RCV)

Les bonnes performances des activités du secteur kiosque et vente en réseaux traditionnels ont permis à TF1 Vidéo d'enregistrer une forte augmentation de son activité par rapport à l'année 2003, et ce malgré une activité locative en baisse suite à l'arrêt du contrat de distribution du catalogue Buena Vista Home Entertainment (le 31 décembre 2003). La contribution aux produits d'exploitation en 2004 atteint 235,7 M€, en hausse de 9,5 % avant incidence du changement de présentation liée aux IFRS.

2004 a été marquée par une programmation très riche en nouveautés avec notamment *Le Seigneur des anneaux III*, *Kill Bill Volume 1*, *Immortel*, *Sept Ans de mariage* et *La Passion du Christ*, et placée sous le signe de l'humour avec Jean-Marie Bigard et Dany Boon. En volume, les ventes globales se sont élevées à 19,7 millions de cassettes/DVD (+ 30,5 % vs 2003).

La rentabilité d'exploitation du groupe TF1 Vidéo atteint 7,3 % et la contribution au résultat net du groupe est en légère baisse à 12,2 M€ (vs 12,4 M€ en 2003).

TF1 International

La contribution de TF1 International aux produits d'exploitation du groupe s'élève à 39,3 M€, en hausse de 37 %, grâce principalement aux recettes générées par la vente de films comme *Agents secrets* et *Arsène Lupin*.

1.1.5 Divers

SECTEUR ACTIVITES DIVERSES (en millions d'euros)	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	20,4	13,7	2,3
METRO	–	–	–
VISIOWAVE	20,4	13,7	2,3
PRIMA TV	–	–	–
SYALIS	–	–	–
Résultat d'exploitation	(0,7)	(0,3)	0,0
METRO	–	–	–
VISIOWAVE	(0,7)	(0,2)	0,1
PRIMA TV	–	–	–
SYALIS	–	(0,1)	(0,1)
Résultat consolidé	(5,4)	(0,2)	(3,9)
METRO	(0,9)	–	–
VISIOWAVE	(1,0)	0,1	–
PRIMA TV	(1,6)	–	–
SYALIS	(1,9)	(0,3)	(3,9)

Visiowave

En 2004, Visiowave a contribué à hauteur de 20,4 M€ aux produits d'exploitation du groupe, soit une hausse de 49 %, et à (1,0) M€ au résultat net du groupe TF1.

L'année 2004 a été marquée par l'officialisation du choix de Visiowave pour l'appel d'offres du métro de New York. Le groupe a également été retenu pour équiper l'aéroport de Heathrow et a remporté un premier contrat en Malaisie.

Metro

La société Publications Metro France, dont TF1 a acquis 34 % du capital à la fin de l'exercice 2003, est consolidée par mise en équivalence depuis le 31 décembre 2003. L'activité est en hausse en 2004 grâce à une progression des ventes sur les villes de Paris, Lyon et Marseille, et à une forte activité commerciale sur les nouvelles zones de lancement (Toulouse, Lille, Bordeaux et Nice), et le niveau de la perte nette atteint (0,9) M€ à fin décembre 2004.

Présentation des contributions au compte de résultat consolidé selon l'ancienne présentation

CONTRIBUTIONS AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	PRODUITS D'EXPLOITATION			RESULTAT D'EXPLOITATION			RESULTAT CONSOLIDE		
	2004	2003	2002	2004	2003	2002	2004	2003	2002
Pôle Antenne	1 667,4	1 563,7	1 526,2	352,1	299,0	274,1	224,8	193,7	177,9
TF1 SA	1 654,9	1 554,3	1 518,1	334,4	287,8	261,9	217,6	191,7	178,8
TF1 PUBLICITE	12,5	9,4	8,1	9,4	6,6	7,5	6,3	3,6	5,2
DIVERS	0,0	0,0	0,0	8,3	4,6	4,7	0,9	(1,6)	(6,1)
Pôle Edition Distribution	280,5	349,6	343,3	35,1	34,3	30,6	24,4	23,8	21,1
TF1 ENTREPRISES	31,7	56,2	54,7	7,5	11,2	10,2	5,0	7,3	6,8
TF1 VIDEO (y.c. CIC et RCV)	162,5	215,2	192,1	17,1	17,3	14,5	12,2	120,4	10,3
UNE MUSIQUE	3,2	5,1	23,5	0,8	1,3	4,7	0,5	0,9	2,9
TELESHOPPING	82,6	73,0	69,4	9,5	4,4	1,3	6,6	3,2	1,7
DIVERS	0,5	0,1	3,6	0,2	0,1	(0,1)	0,1	0,0	(0,6)
Pôle Eurosport	291,2	284,4	294,3	32,2	30,2	25,9	8,1	8,0	3,5
Pôle Thématiques	56,1	50,7	47,4	(17,0)	(17,1)	(10,9)	(17,4)	(10,6)	(9,3)
LCI	35,2	33,9	36,3	(9,7)	(9,5)	(6,9)	(9,7)	(9,5)	(6,7)
ODYSSEE	3,1	3,1	3,5	(0,2)	(0,4)	(0,3)	(0,2)	(0,4)	(0,5)
TF6	6,8	5,9	4,4	1,0	(0,1)	(2,8)	1,0	(0,2)	(3,0)
TV BREIZH	5,6	4,2	–	(5,9)	(6,1)	–	(4,2)	(2,7)	(1,2)
TF1 DIGITAL	–	–	–	(0,7)	(0,8)	(1,4)	(2,4)	2,6	1,8
TFOU	0,6	0,4	–	(1,0)	(0,6)	–	(1,0)	(0,6)	–
SERIE CLUB	3,4	3,2	3,2	0,7	0,4	0,5	0,5	0,2	0,3
HISTOIRE	1,4	–	–	(1,2)	–	–	(1,4)	–	–
Pôle Internet	47,8	26,0	11,0	2,5	(1,2)	(8,9)	2,6	(1,1)	(9,1)
Pôle Production	39,4	59,9	56,0	(6,1)	(13,0)	(0,9)	(14,4)	(9,0)	(1,0)
Pôle Droits Audiovisuels	78,6	66,9	85,0	(0,6)	(0,9)	(2,8)	1,4	(7,0)	(6,7)
TPS	380,1	353,8	289,8	1,3	2,8	(13,8)	(3,4)	(6,4)	(21,2)
Divers	20,4	13,7	2,3	(0,7)	(0,2)	0,1	(6,0)	0,1	0,0
METRO	–	–	–	–	–	–	(0,9)	–	–
VISIOWAVE	20,4	13,7	2,3	(0,7)	(0,2)	0,1	(1,0)	0,1	–
PRIMA TV	–	–	–	–	–	–	(1,6)	–	–
EUROPA TV	–	–	–	–	–	–	(2,5)	–	–
TOTAL	2 861,5	2 768,7	2 655,3	398,8	333,9	293,4	220,1	191,5	155,2

1.1.6 Rôle de TF1 auprès de ses filiales et relations avec sa maison mère

TF1 a pour rôle de définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son groupe. Elle assure un rôle d'animateur entre les différentes structures, notamment au travers de la recherche de synergies, et de l'harmonisation des procédures.

D'un point de vue financier, TF1 vérifie le niveau de capitalisation de ses filiales, et le service trésorerie du groupe TF1 gère et consolide la trésorerie de l'ensemble des filiales du Groupe, à l'exception des filiales TPS, TCM, Téléma, Série Club, Visio-wave et Quai Sud, qui possèdent leur propre trésorerie et leurs propres financements.

Depuis l'année 2003, les besoins de financement de TPS sont relayés par des comptes courants de trésorerie avec ses actionnaires à hauteur de leur quote-part respective (M6 et TF1).

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et ses filiales concernent :

- la mise à disposition permanente des structures fonctionnelles de TF1 (secrétariat général, veille juridique, communi-

cation interne, études et statistiques, contrôle de gestion...) auxquelles les filiales accèdent. Cette mise à disposition est facturée à chaque filiale en application de deux clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs et des chiffres d'affaires sociaux des sociétés du Groupe. Au titre de l'exercice 2004, la facturation totale s'élève à 25,24 millions d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;

- les autres conventions (TPS : relais des lignes de crédit, Eurosport : prêt à long terme) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Les conventions réglementées décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes entre TF1 et Bouygues concernent :

- la mise à disposition permanente des structures fonctionnelles de Bouygues (animation des filières ressources humaines, finances, informatique, communication, développement social Groupe...) auxquelles TF1 accède. Cette mise à disposition est facturée en application de clés de répartition, à savoir au prorata des effectifs, des capitaux permanents et du chiffre d'affaires consolidé de TF1 par rapport à ceux du groupe Bouygues. Au titre de l'exercice 2004, la facturation

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

s'élève à 5,16 millions d'euros. En outre, les prestations réalisées à la demande sont facturées à des conditions de marché ;

- les autres conventions (relais des lignes de crédit avec Bouygues Relais, d'une part, ainsi que la gestion des titres, et utilisation des avions avec Bouygues, d'autre part) sont détaillées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.2 La société mère TF1

En 2004, TF1 SA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 572,1 M€, en croissance de 6,7 %, réparti entre les opérations de la régie publicitaire (1 559,2 M€) et les recettes diverses (12,9 M€). Le résultat d'exploitation atteint 357,8 M€, en hausse de 12,4 %. Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 155,8 M€, en hausse de 53,2 %.

Affectation et répartition des résultats de TF1

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004 et, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles 185 308 945,65 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 155 794 174,71 € et du Report à nouveau de 29 514 770,94 €, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration.

• Distribution d'un dividende net de 139 138 823,85 €
(soit un dividende net de 0,65 €
par action de 0,2 €, valeur nominale)

• Affectation du solde
au Report à nouveau 46 170 121,80 €

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 2 mai 2005.

Pour tenir compte de la réforme du régime fiscal des distributions introduite par l'article 93 de la loi de finances rectificative pour 2004 applicable aux revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2005, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 50 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Nous vous demandons d'autoriser à porter au compte Report à nouveau le montant des dividendes afférents aux actions que TF1 pourrait détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article L 225-210 du code de commerce.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les dividendes versés au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 ont été respectivement de 0,65 €, 0,65 € et 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 € ; selon la situation fiscale du bénéficiaire, les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,325 €, 0,325 € et 0,325 €.

NATURE DES INDICATIONS	2000	2001	2002	2003	2004
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	42 236 632	42 399 216	42 810 116	43 030 830	42 951 946
b) Nombre d'actions émises	211 183 160 ¹	211 996 079	214 050 579	215 154 149	214 759 729
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 491 806 305	1 431 613 565	1 435 159 747	1 473 209 669	1 572 077 137
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés amortissements et provisions	596 567 739	442 366 777	308 600 140	350 491 202	388 424 004
c) Impôt sur les bénéfices	150 087 760	126 152 134	86 651 600	102 216 908	130 525 658
d) Participation des salariés	13 511 247	11 592 039	8 650 777	10 395 547	12 885 824
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés amortissements et provisions	358 132 161	276 227 636	198 022 521	101 673 966	155 794 175
f) Montant des bénéfices distribués	137 269 054	137 797 451	138 303 875	139 021 195	139 593 824 ²
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt et participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,05	1,44	1,00	1,09	1,14
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,70	1,30	0,93	0,47	0,73
c) Dividende versé à chaque action	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65 ²
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	1 299	1 330	1 383	1 436	1 485
b) Montant de la masse salariale	97 677 913	98 448 241	98 927 602	96 459 545	101 314 664
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	43 173 430	43 930 772	43 279 320	46 200 725	48 465 021

1 Après division par dix du nominal le 21 juin 2000.

2 Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.3 Perspectives 2005

Dans un environnement audiovisuel en mutation, les succès du groupe TF1 augurent bien de l'avenir et confortent la stratégie suivie par le Groupe depuis la fin des années 1990. Celle-ci repose sur les ambitions suivantes :

- rester leader dans l'édition de programmes en France ;
- continuer à développer la distribution de programmes et de services ;
- conforter le statut d'Eurosport en tant que première chaîne paneuropéenne.

Pour 2005, ces ambitions se traduiront par :

- une programmation généraliste, familiale et événementielle sur TF1, répondant aux attentes de notre public et de nos clients annonceurs ;
- le renforcement de nos offres thématiques tant en matière de contenu qu'en offre de chaînes, notamment par la création d'un pôle "Découverte" regroupant les antennes d'Odyssee, d'Histoire et d'Ushuaia TV, qui a été lancée au cours du premier trimestre 2005 ;
- la diffusion de TF1 sur le réseau numérique terrestre (TNT) dès mars 2005 puis, plus tard, de LCI, Eurosport France et TF6 ;
- la diffusion sur la TNT de TPS Star, la chaîne premium de TPS, viendra compléter l'excellent démarrage de la distribution de l'offre de TPS sur les lignes téléphoniques à haut débit (ADSL). Grâce à ces nouveaux canaux de distribution, TPS, opérateur multi plate-forme, sera accessible à la plupart des Français ;
- le développement d'Eurosport tant en Europe de l'Est qu'en Europe du Sud où le lancement de l'offre Sportitalia a été une réussite. Ces développements s'appuient notamment depuis janvier 2005 sur la création de la nouvelle chaîne Eurosport 2, déjà diffusée en quatre langues et reçue par plus de 10 millions d'abonnés européens.

Le groupe TF1 continuera également le développement de ses autres secteurs d'activités : la vidéo, le téléachat ou encore la distribution de droits audiovisuels, qui devraient connaître une nouvelle année de croissance profitable.

Enfin, en dépit d'un environnement publicitaire toujours aussi volatil et imprévisible, le chiffre d'affaires publicitaire de l'Antenne TF1 sera "dans le marché", c'est-à-dire entre 3 % et 4 %, et le chiffre d'affaires consolidé du groupe TF1 pourrait croître de 3 % à 5 %, alors que le coût de grille de l'Antenne TF1 devrait augmenter de 3,9 %.

1.4 Transition vers les normes IFRS

En application du règlement européen n° 1725/2003 publié au JO de l'Union européenne le 13 octobre 2003, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats Membres devront présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel émis par l'International Accounting Standard Board (IASB).

A partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe TF1 utilisera donc les normes IFRS comme norme de comptabilisation. Au cours de la période de transition que constitue l'exercice 2004, le référentiel comptable français reste en vigueur ; néanmoins, dès le 1^{er} janvier 2004, les retraitements IFRS compatibles avec le référentiel français ont été pris en compte au niveau du compte de résultat et du bilan du groupe TF1, facilitant ainsi la comparaison avec les comptes 2004 en normes IFRS (voir à ce sujet la note 2.2.2. de l'Annexe aux Comptes Consolidés).

Les principales divergences entre le bilan en référentiel français au 31 décembre 2003 et le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en normes IFRS (dont une version provisoire a été communiquée au marché lors de la réunion d'analystes de clôture des comptes semestriels 2004) se résument comme suit :

RESUME (en millions d'euros)	31/12/03 NORMES FRANÇAISES	01/01/04 NORMES IFRS	VARIATION	PRINCIPAUX IMPACTS
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	894,9	131,1	(763,8)	(1)
Écarts d'acquisition	114,9	876,5	761,6	(1)
Immobilisations corporelles	197,5	229,5	32,0	
Immobilisations financières	13,3	24,3	11,0	
Autres actifs non courants	—	48,0	48,0	
Programmes et droits de diffusion	693,4	501,0	(192,4)	(2)
Créances clients	621,6	841,1	219,5	(2)
Autres actifs courants	492,3	311,7	(180,6)	(2) et (3)
Trésorerie actif	185,1	185,1	0,0	
Instruments financiers actifs	—	5,1	5,1	
Total actif	3 213,0	3 153,4	(59,6)	(2)
PASSIF				
Capitaux propres part du groupe	866,2	886,1	19,9	
Intérêts minoritaires	(0,1)	1,4	1,5	
Capitaux propres totaux	866,1	887,5	21,4	(4)
Provisions non courantes	102,9	22,7	(80,2)	(3)
Dettes financières	628,3	627,0	(1,3)	
Impôts différés	62,1	72,7	10,6	
Fournisseurs	919,1	836,9	(82,2)	(2)
Provisions courantes	—	69,2	69,2	
Autres passifs courants	634,5	626,0	(8,5)	
Instruments financiers passifs	—	11,4	11,4	
Total passif	3 213,0	3 153,4	(59,6)	(2)

1 Reclassement des fonds de commerce en écarts d'acquisition (IAS 38).

2 Reclassement des programmes non prêts à diffuser (IAS 38). Ce reclassement a été également opéré en normes françaises dès le 1^{er} janvier 2004 (voir à ce sujet la note 2.2.2. de l'Annexe aux Comptes Consolidés).

3 Présentation du bilan selon le modèle courant / non courant (IAS 1).

4 L'augmentation de 21,4 M€ des capitaux propres consolidés provient essentiellement des retraitements suivants :

- retraitement du siège social (net d'impôt différé) (IAS 16) 20,7 M€
- instruments financiers (IAS 39) 0,8 M€
- divers (0,1 M€)

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

Les comptes consolidés du groupe aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre 2004 en normes IFRS sont actuellement en cours d'examen par nos Commissaires aux Comptes, et les comptes consolidés au 31 décembre 2004 en cours d'élaboration.

Les principaux impacts des retraitements en normes IFRS sur le résultat net au 31 décembre 2004 seront les suivants :

- extourne de la dotation aux amortissements linéaires des écarts d'acquisition ;
- comptabilisation à leur juste valeur des instruments financiers actifs et passifs ;
- comptabilisation de la charge liée aux plans de stock-options auxquels la norme IFRS 2 est applicable.

L'incidence nette de ces retraitements sur le résultat du groupe au 31 décembre 2004 ne sera pas significative.

Le groupe TF1 publiera ses premiers comptes en normes IFRS lors de la clôture des comptes du premier trimestre 2005, le 20 juin 2005. A cette occasion, le groupe TF1 publiera également l'ensemble des arrêtés des comptes 2004 en normes IFRS (premier trimestre, premier semestre, neuf mois et douze mois 2004).

1.5 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1.6 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement du groupe TF1 n'est pas significatif et représente une dépense annuelle d'environ 4,5 M€. Par ailleurs, TF1 a redéfini de manière plus large son activité de Recherche et Développement. Cette activité peut s'analyser en trois grands thèmes.

Les nouvelles technologies

- Chez TF1, à la Direction des Technologies et Moyens Internes : études des nouvelles technologies (numérisation de la diffusion, portabilité des outils de reportages, réseaux, échanges d'informations, habillage d'images...) et des nouveaux services associés (interactivité, VOD, portage des contenus TF1 sur les mobiles, consoles de jeux...).
- Chez TPS, travaux sur les thèmes suivants : haute définition, télévision vers les mobiles, ADSL, norme MPEG4, home-networking.
- Chez Visiowave : cette société filiale à 80 % de TF1 a développé une technologie de compression vidéo très performante et évolutive, utilisée notamment dans des systèmes intégrés de vidéosurveillance.

Recherche et Développement Marketing

Les directions du Marketing de la Régie Publicitaire et de l'Antenne effectuent des études de comportements, de la recherche de nouveaux indices d'écoute (écoute conjointe), du traitement et des analyses des statistiques d'audiences, et des analyses sociologiques.

Innovation des programmes

L'activité du groupe TF1 comprend également une part très importante de création et d'innovation en matière d'émissions de divertissement, de fictions et de production de films dont les résultats peuvent être incertains.

Le budget annuel des dépenses de recherche et développement devrait atteindre environ 20 M€ compte tenu de cette nouvelle définition élargie de la Recherche et Développement.

2. Point social et environnemental

2.1 Bilan social

L'effectif

Données chiffrées pour l'ensemble du groupe

Les effectifs du groupe TF1 ont augmenté de 5 % en 2004 (chiffre au 31 décembre), ceux-ci étant répartis de la façon suivante.

CDI

EMPLOYES	MAITRISE	CADRES	JOURNALISTES	VRP	TOTAL
74	775	2 440	563	15	3 867 ¹

1 Dont 116 collaborateurs travaillant à l'étranger + 6 collaborateurs d'Eurosport média.

N.B. Ces chiffres sont différents de ceux repris dans l'Annexe des Comptes Consolidés, ces derniers ne reprenant que les effectifs des sociétés consolidées.

CDD

Nombre de salariés titulaires d'un CDD	290
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de qualification	45
Nombre de salariés titulaires d'un contrat d'apprentissage	35

Le groupe TF1 a poursuivi sa politique d'intégration en CDI des salariés intermittents, ce qui explique que le taux de recours à l'intermittence soit en baisse (12,3 % vs 13,6 % en 2003).

Ainsi, sur l'ensemble du groupe l'équivalent effectif temps plein sur douze mois des salariés non permanents est réparti de la façon suivante.

INTERMITTENTS	PIGISTES	CACHETIERS	REALISATEURS
352,4	81,42	154,48	36,16

Embauches et départs en 2004

Nombre de salariés embauchés en CDD	534
Nombre de salariés embauchés en CDI	465
Nombre de mises à la retraite	2
Nombre de licenciements	36
Nombre de départs négociés	89

La baisse significative des **heures supplémentaires** (à 125 et 150 %), constatée en 2003, a continué en 2004 puisque le tableau présenté ci-dessous fait état de 5 % d'heures supplémentaires en moins par rapport à 2003. Cette baisse s'explique par la politique d'embauche poursuivie cette année dans le groupe ; par ailleurs, les intermittents, bénéficiant d'un régime de calcul d'heures supplémentaires plus favorable que les permanents, en accomplissent les deux tiers.

NOMBRE D'HEURES	MONTANT
36 431	939 752 €

La main-d'œuvre extérieure au groupe TF1 (travailleurs temporaires), en 2004, correspond toujours à un équivalent effectif temps plein très faible puisqu'il n'est que de 41,84, soit 1 % de l'effectif permanent du groupe.

L'organisation du temps de travail

Des accords sur l'aménagement et la réduction du temps de travail ont été conclus dans l'ensemble des sociétés du Groupe. Ils régissent les différentes catégories du personnel en fonction de leur statut (accords concernant le personnel permanent – personnel de production, technique et administratif, journalistes – et les personnels non permanents).

Le personnel non cadre travaille 37h par semaine et bénéficie de 14 jours de RTT par an. Le personnel cadre, au forfait annuel jours, bénéficie de 12 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.

Ainsi l'ensemble des sociétés du groupe TF1 sont régies par des accords ARTT qui permettent aux salariés de prendre l'initiative de leur prise de congés sous la seule réserve de ne pas perturber le bon fonctionnement du service.

Afin de favoriser les actions permettant à l'ensemble des collaborateurs d'accéder, dans le cadre de leur développement personnel sans lien direct avec leur emploi, à la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences, il est possible de trans-

former les jours d'ARTT en développement personnel. Ces actions ne rentrent pas dans le cadre du plan de formation de l'entreprise.

Une négociation relative à la mise en place d'un compte épargne temps est en cours. Elle a été suspendue dans l'attente de la promulgation de la loi actuellement en discussion sur la réforme des 35 heures.

Durée annuelle de travail

SYNTHESE DES DIFFERENTS ACCORDS D'AMENAGEMENT ET DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SOCIETES DU GROUPE TF1

STATUT DES PPTA*	DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES PPTA*
Non-cadres en horaire constant et en cycle (Employés et Maîtrise)	De 1 569 h à 1 576 h
Cadres en cycle	De 1 584 h à 1 591 h
Cadres au forfait annuel jours	De 213 j à 216 j
Cadres dirigeants	Non concernés

* Personnel de production technique et administratif.

STATUT DES JOURNALISTES	DUREE ANNUELLE DE TRAVAIL DES JOURNALISTES
Journalistes au forfait annuel jours	De 208 j à 215 j
Cadres dirigeants	Non concernés

L'absentéisme et ses motifs au sein du Groupe TF1.

Taux d'absentéisme (en % du nombre de salariés)	4,04
Total de journées d'absence	43 996
Nombre de jours d'absence non payés	606
Nombre de jours d'absence pour maladie	18 989
Nombre de jours d'absence pour accident de travail ou trajet	1 602
Nombre de jours d'absence pour maternité ou paternité	19 270
Nombre de jours d'absence pour congés exceptionnels	3 529

Au 31 décembre 2004, 170 salariés en CDI étaient occupés à temps partiel.

La rémunération

Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif pouvant allier l'augmentation générale avec la performance individuelle avec des modalités et des possibilités d'épargne salariale sur mesure.

Dans le cadre de la privatisation de TF1 en 1987, 10 % du capital de la société était proposé aux salariés, à des conditions préférentielles : 1 384 salariés ou anciens salariés sont ainsi devenus actionnaires de la société, représentant 2,33 % du capital.

Dès 1988, TF1 a mis en place un plan d'épargne entreprise (PEE) pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

Aujourd'hui il existe trois fonds commun de placements (FCP) :

- au 31 décembre 2004, 2 647 collaborateurs étaient adhérents au PEE, soit 89 % des salariés permanents des sociétés adhérentes au PEE du Groupe. L'abondement versé par TF1 (3 450 € par an par salarié, soit le maximum permis par la loi) et ses filiales représente un montant de 7,3 M€ ;
- en 1999 et 2001, TF1 a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre de deux nouveaux FCP ; 1 628 salariés soit 75,3 % des collaborateurs du groupe ont adhéré au 1^{er} plan et 1 944 au 2^e plan soit 53,7 % des collaborateurs du groupe. A noter que l'indice de performance de TF1 Avenir 1 qui est arrivée à échéance le 29 octobre 2004 est de 235,90 %.

Les salariés du Groupe TF1 ont également pu souscrire à l'augmentation de capital réservée aux collaborateurs du groupe Bouygues lors de l'augmentation de capital réalisée par Bouygues au titre des années 1999, 2000, 2001 et 2002.

Une participation est versée depuis 1989 à l'ensemble des salariés. En 2004, le montant de la participation (exercice 2003) s'est élevée à 12 M€, soit un montant moyen par salarié de 2 749 €.

Rémunération brute moyenne mensuelle CDI par catégorie professionnelle au sein du groupe TF1 en 2004

EMPLOYES	MAITRISE	CADRES	JOURNALISTES	VRP	TOUTES CATEGORIES
2 000 €	2 883 €	4 972 €	5 292 €	2 921 €	4 510 €

En 2004, le pourcentage moyen des augmentations annuelles s'élève à 4,51 % pour le groupe TF1. Ce chiffre correspond à la comparaison des salaires des collaborateurs présents à la fois au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004.

Récapitulatif des charges sociales du groupe TF1 en 2004

COTISATIONS SALARIALES	COTISATIONS EMPLOYEUR	TOTAL
52,6 M€	106,8 M€	159,4 M€

L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Données chiffrées pour l'année 2004 pour l'ensemble du groupe TF1

SALAIRE BRUT MOYEN MENSUEL D'EMBAUCHE

	MAITRISE	CADRES
Femmes	2 080 €	2 247 €
Hommes	1 716 €	2 328 €

* Collaborateur ayant entre 18 et 26 ans et moins d'un an d'ancienneté.

EMBAUCHES

Femmes	179
Hommes	286
Total	465

PROMOTIONS*

Femmes	205
Hommes	235
Total	440

* Avec et sans changement de catégorie professionnelle.

NOMBRE DE STAGIAIRES EN 2004*

Femmes	1 035
Hommes	1 178
Total	2 213

* Stagiaires de la formation professionnelle.

NOMBRE D'HEURES DE STAGE EN 2004

Femmes	40 453
Hommes	46 748
Total	87 201

Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

La quasi-totalité des sociétés du Groupe sont dotées d'instances de délégués du personnel, d'un Comité d'Entreprise, d'un CHSCT et de délégués syndicaux. Plusieurs entreprises du Groupe TF1 ont signé cette année des accords collectifs qui leur sont propres.

D'une façon générale, les accords conclus au sein du Groupe offrent des avantages sociaux en matière de protection sociale, d'indemnité de départ, de congés, de droit syndical... qui vont bien au-delà des garanties prévues par le code du travail.

Paysage syndical du groupe en 2004 (membres titulaires)

	COMITE D'ENTREPRISE	DELEGUES DU PERSONNEL	DELEGATION UNIQUE	CONSEIL D'ADMINISTRATION	TOTAL
CFTC	21	24	29	24	98
CGC	0	1	0	0	1
CFTC/FO/CGC	5	8	0	2	15
CGT/SNJ-CGT	1	2	0	0	3
CFDT RadioTélé	3	4	5	1	13
Indépendants	0	2	0	0	2
CFTC/FO	0	6	0	0	6
Total	30	47	34	27	138

Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE+DP+CHSCT+CA)	348
Nombre de réunions de négociation avec les délégués syndicaux	62
Nombre d'accords collectifs intervenus pendant l'année considérée	8

Les conditions d'hygiène, de sécurité et de santé

En 2004, TF1 a mis un accent particulier sur la prévention des risques professionnels de façon à renforcer la sensibilisation de chacun des acteurs concernés.

Les formations liées à la sécurité (375 salariés formés à la sécurité en 2004) concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations sont régulièrement organisées, et des exercices d'évacuation réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.

Une mise à jour du document unique sur l'évaluation des risques professionnels a été réalisée. Ce document comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail de l'entreprise et le suivi des actions de prévention qui ont été préalablement définies pour chacun des risques constatés (consignes de travail, formations...).

Le service médical, composé d'un médecin du travail et de trois infirmières, assure d'une part le suivi quotidien (en 2004, cela représentait 6 987 soins infirmiers et 3 305 salariés examinés par le médecin) et d'autre part un examen particulier de certains salariés dont le métier présente des risques (en 2004, 900 salariés ont été vaccinés, 157 valises de premiers secours ont été préparées pour les salariés partant en reportage dans des zones où les dangers sont importants). Par ailleurs, le service médical a décidé de prendre aussi en charge la visite médicale des pigistes travaillant dans le Groupe, les instances professionnelles de cette catégorie de personnel n'ayant pas mis en place un centre médical assurant une visite régulière.

	2004
Nombre d'accidents du travail avec arrêts	38
Nombre d'accidents mortels de travail et de trajet	0
Nombre de réunions de CHSCT	56
Effectif formé à la sécurité	382

La formation professionnelle

La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et "managériales" requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.

La mise en place de la régie finale numérique, les évolutions technologiques liées aux transmissions et l'étude des nouveaux studios virtuels ont nécessité la mise en œuvre d'un plan de formation conséquent auprès des personnels principalement techniciens.

Les stages "sécurité" et les formations informatiques pour les informaticiens sont restés, cette année encore, des axes prioritaires.

Le management demeure une priorité depuis plusieurs années, avec des cursus pour les nouveaux cadres et les responsables d'équipe. De nouveaux modules ont été introduits cette année, notamment sur la gestion des conflits.

Parmi les autres formations proposées, les techniques de relations humaines ont occupé, encore cette année, une place importante dans le plan de formation avec les stages "Prise de parole", "Animation de réunion", "Communiquer en situation professionnelle", "Formation de formateur", "Pratique de la négociation".

Citons également les stages "Métiers" qui permettent aux collaborateurs de développer leurs connaissances spécifiques dans des domaines aussi variés que le journalisme, la gestion, le droit, le marketing...

Enfin, les stages en langues et les journées thématiques de découverte des métiers du Groupe se sont poursuivis.

En 2004, un budget de 4,7 M€ a été consacré à la formation dans le groupe TF1, soit 3,42 % de la masse salariale globale.

2 213 salariés du Groupe TF1 ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2004. Les actions de formations ont représenté, dans le groupe TF1, 87 200 heures de formation. Par ailleurs, 30 123 heures de formation supplémentaires ont été réalisées par 84 stagiaires du groupe TF1 au titre de l'alternance et des congés individuels de formation.

Le montant de la taxe d'apprentissage Groupe s'élève à 1,2 M€ pour l'année 2004.

Concernant les jeunes diplômés, le Groupe TF1 poursuit une politique dynamique d'accueil de stagiaires, qui constituent un vivier important de recrutements pour le Groupe, mais aussi des partenariats étroits avec les écoles et les universités. Dans ce cadre, TF1 a accueilli 982 stagiaires en 2004.

Les relations privilégiées avec les établissements d'enseignement sont les suivantes :

- BTS audiovisuel, lycée Jacques-Prévert, Boulogne ;
- BTS audiovisuel, lycée René-Cassin, Bayonne ;
- BTS audiovisuel, lycée de l'image et du son, Angoulême ;
- IIS : Institut international de l'image et du son, Trappes ;
- DESS Communication audiovisuelle de la Sorbonne, Paris ;
- Master Média ESCP/EAP, Paris ;
- ISEP : Institut supérieur d'électronique de Paris ;
- INT : Institut national des télécommunications (Management et Télécom), Evry.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

L'emploi et l'insertion de travailleurs handicapés

TF1 mène depuis quelques années une politique en faveur des travailleurs handicapés de différentes manières :

- en employant des travailleurs handicapés,
- en signant des contrats de sous-traitance avec des ateliers protégés.

Nombre de travailleurs handicapés	35
Montant versé aux ateliers protégés	211 122 €

Œuvres sociales

Le Groupe TF1 s'engage chaque année auprès de la collectivité au travers de différentes formes de mécénat existantes. En 2004, le Groupe TF1 a consacré plus de 16 M€ (soit l'équivalent d'environ 1 % de son chiffre d'affaires publicitaire) aux opérations humanitaires, civiles ou culturelles.

TF1 s'engage ainsi, à son niveau, à la promotion d'actions d'intérêt général sur des thèmes aussi variés que ceux de la santé de la population, de la citoyenneté ou de la défense de l'environnement.

Une démarche centralisée de dons de matériels réformés vers des associations a été mise en place en juillet 2004. La plupart des dons sont réalisés par l'intermédiaire de Jevexaider.com qui prend à sa charge la sélection des associations, garantit leur respectabilité et le bon usage du matériel donné, et permet à TF1 de simplifier les aspects logistiques en donnant des lots importants avec un point d'entrée unique. Entre juillet et décembre 2004, ont ainsi été donnés 500 matériels informatiques, 25 matériels broadcast audiovisuels, 190 pièces de mobilier, du matériel de reprographie et des consommables à 10 associations. Le matériel informatique est lui-même redistribué par l'association destinataire à un réseau d'associations françaises ou étrangères, notamment africaines.

Les bouchons en plastique sont collectés pour l'Association "Un Bouchon = Un Sourire".

Exemple de l'impact territorial de l'activité du Groupe

TV Breizh, la chaîne bretonne diffusée sur le câble et le satellite, a été lancée en septembre 2000. S'installer à 500 km de Paris était un pari : si le bassin régional n'était pas dépourvu d'activités de production, elles restaient confidentielles et les équipements techniques étaient rares. L'arrivée de TV Breizh a permis de dynamiser l'activité audiovisuelle en Bretagne. Plusieurs sociétés de production installées en Bretagne travaillent avec TV Breizh, notamment pour des magazines et le doublage de fictions.

En septembre 2002, le journal quotidien, *Actu Breizh*, est lancé. La fabrication des reportages de ce journal est confiée à l'agence de presse audiovisuelle nantaise Ouest Info, qui assurait déjà les correspondances pour TF1 et LCI. Pour les besoins de TV Breizh, elle a recruté dix journalistes reporters d'images supplémentaires. De son côté, TV Breizh a également embauché en interne 8 collaborateurs pour travailler sur ce JT.

Une nouvelle étape a été franchie à la fin du second semestre 2004. En octobre 2004, TV Breizh est devenue prestataire technique et assure la diffusion de Pink TV. En novembre 2004, TV Breizh a inauguré la migration technique des chaînes thématiques du pôle Découverte de TF1, Odysée et Histoire, depuis le site technique de TV Breizh. Conçue en étroite collaboration avec les équipes de TF1 Digital et de la Direction Technique des Thématiques du Groupe TF1, cette plate-forme de diffusion repose sur une technologie numérique partagée et une gestion commune entre Paris et Lorient. Il aura fallu cinq mois de travaux, l'aménagement de 300 m² supplémentaires et un investissement de 2,5 M€ pour créer cette plate-forme de diffusion conçue pour accueillir jusqu'à six chaînes. Le site de Lorient assure la diffusion ainsi que, en amont, la vérification et la numérisation des programmes de ces chaînes. Le site prépare également l'arrivée d'Ushuaïa TV dont le lancement aura lieu au cours de l'année 2005.

En devenant prestataire technique pour d'autres chaînes nationales, TV Breizh consolide son site et réaffirme son ancrage régional. La chaîne emploie ainsi aujourd'hui, directement et indirectement, un peu plus de 60 personnes (36 salariés de TV Breizh, 10 journalistes de Ouest Info et 14 techniciens d'Objectif Ouest).

L'importance de la sous-traitance

Le Groupe TF1 ne fait quasiment pas appel à la sous-traitance, mais confie à des tiers certaines prestations comme la sécurité, la maintenance des bâtiments, la restauration... Dans le cadre de ces différents partenariats, le Groupe TF1 demande à chacun de ses prestataires, par contrat, de respecter les dispositions réglementaires (notamment sociales et environnementales) en vigueur. La grande majorité de nos partenaires étant française, le risque lié au non-respect de ces réglementations est très limité.

Pour les autres éléments de la loi NRE, voir également les chapitres "Avancées sociales" et "Conditions d'hygiène, de sécurité et de santé" dans la partie société civile.

2.2 Bilan environnemental

Par sa nature, l'activité de TF1 a un impact restreint sur l'environnement et ne présente pas de risque industriel particulier. Néanmoins, le Groupe s'implique activement dans la protection et la défense de l'environnement, notamment au travers du recyclage des déchets : la quantité de déchets du Groupe TF1 est en diminution depuis quatre années consécutives.

Contrôle de la consommation d'énergie (Electricité/Eau/Gaz/Vapeur)

Le Groupe TF1 consomme de l'électricité pour l'activité courante de l'entreprise, le système de climatisation des différents immeubles ainsi que pour son activité de diffuseur (éclairage des studios, régie finale...). La consommation d'électricité est en hausse entre 2003 et 2004 et représente environ 39,5 millions de kWh (+ 2,5 M kWh). Cette hausse résulte notamment de l'intégration de nouveaux locaux, de l'installation d'une régie supplémentaire chez Eurosport et du changement de la régie finale chez TF1.

La consommation d'eau (essentiellement utilisée dans le circuit de climatisation, les sanitaires et les cuisines) est quant à elle en baisse en 2004 par rapport à 2003 et représente environ 65 000 m³ en 2004, soit la consommation la plus basse depuis quatre ans.

La consommation de gaz est en hausse. Elle représente le chauffage de certains bâtiments et dépend donc des conditions climatiques. Elle s'élève à environ 49 700 m³ en 2004 (+ 4 000 m³).

La consommation de vapeur s'élève à 705 tonnes en 2004 (+ 100 tonnes par rapport à 2003). Elle correspond également au chauffage de certains bâtiments.

Gestion des déchets

Les déchets divers, papiers, récupération de néons et de piles représentent quasiment le même poids en 2004 et en 2003, soit environ 1 200 tonnes. Les encombrants bennes sont en augmentation de 100 tonnes, à 383 tonnes en 2004 du fait notamment de la réhabilitation de bureaux. Ces déchets de chantier ne sont donc pas liés à l'activité courante du Groupe TF1.

Pour les autres éléments de la loi NRE, voir également le chapitre "Environnement" dans la partie société civile.

3 Analyse des risques du Groupe

Le Groupe TF1 a mis en place une politique active d'identification des risques, notamment afin d'assurer une diffusion permanente de ses programmes pour la chaîne TF1 et les chaînes thématiques du groupe.

Tout événement exceptionnel qui entraînerait une non-accessibilité aux différents bâtiments du Groupe TF1 aurait un impact majeur sur l'activité. Pour cette raison, le Groupe a renforcé les procédures tendant à garantir la "continuité de service" sur ses processus clés en les sécurisant sur un site externe protégé.

Une équipe pluridisciplinaire, composée de spécialistes techniques et informatiques, de salariés des affaires générales, des ressources humaines, de la communication et de la sécurité, a été mise en place afin de rendre opérationnel un site de secours pour les quatre processus suivants : la diffusion des programmes, la fabrication des éditions des journaux télévisés de 13 heures et 20 heures et la fabrication et la vente des écrans publicitaires pour la chaîne TF1, la fabrication et la diffusion du journal télévisé pour LCI. La sécurisation de ces processus clés fait l'objet de tests réguliers et représente des charges d'exploitation annuelles de l'ordre de 2 M€.

A cela s'ajoutent la sécurisation des fonctions vitales de l'entreprise (systèmes d'information, services liés à l'Antenne, vente de la publicité, comptabilité, trésorerie, paie...) et la mise en œuvre d'une cellule de crise, afin d'assurer la veille et la prévention de risques éventuels, de permettre une reprise d'activité rapide et de minimiser ainsi les pertes d'exploitation en cas de risque avéré.

3.1 Risques industriels et liés à l'environnement

Diffusion des programmes de **TF1** - Risque d'interruption du transport du signal

Les programmes de TF1 sont actuellement diffusés auprès des foyers français :

- par faisceaux hertziens *via* les 112 sites d'émission principaux et 3 161 stations de réémission de TDF ;
- par satellite, à savoir Atlantic Bird 3 pour la diffusion en clair et Hot Bird pour la diffusion sur TPS ;
- par câble (obligation dite du "*must-carry* analogique" à la charge des câblo-opérateurs).

La société TDF assure le transport (alimentation des sites de diffusion avec le signal TF1) et la diffusion des programmes de TF1 (ainsi que l'ensemble des chaînes nationales) de manière conjointe *via* son réseau hertzien terrestre et satellitaire.

TDF est le seul opérateur national de diffusion du signal de télévision, et il n'existe pas en l'état d'offres alternatives de substitution comparables au réseau TDF.

TF1 se trouve ainsi placée dans une situation de dépendance pour la diffusion de son signal, et ne peut faire appel à d'autres modes de transport en cas de défaillance du réseau TDF.

La sécurisation du transport est assurée par TDF grâce au double mode de transport (hertzien et satellite) vers ses émetteurs. Ainsi, si un faisceau hertzien alimentant un émetteur vient à être défaillant, il est alors possible de basculer sur le signal satellite (et réciproquement).

Les sites de diffusion sont en grande partie sécurisés grâce à la redondance des émetteurs de diffusion. En revanche, le système d'antennes n'est pas à l'abri d'incidents (antennes, guides d'onde et multiplexeur en fréquences), et l'alimentation en énergie peut échapper à la vigilance de TDF (responsabilité d'EDF).

Des coupures sont ainsi survenues dans la diffusion de notre signal pour des raisons techniques (défaut de fonctionnement d'émetteurs ou d'alimentation d'énergie) ou internes à TDF (grèves notamment). Les pénalités prévues au contrat sont sans commune mesure avec les pertes d'exploitation potentielles de TF1 lors de ces incidents (perte d'audience, atteinte à l'image de TF1, demande de dégrèvements d'annonceurs, perte de droits dérivés...).

Le préjudice que pourrait subir TF1 en cas d'arrêt d'un émetteur est bien sûr proportionnel au bassin de téléspectateurs desservi par l'émetteur défaillant. Une défaillance sur le Bassin parisien (10 millions de téléspectateurs) pourrait avoir d'importantes conséquences économiques. C'est pourquoi TF1 a négocié des délais très brefs d'intervention des services de TDF en cas de panne. A ce jour, aucune coupure n'a dépassé la durée de quatre heures sur un émetteur.

TPS a pour activité principale la fourniture d'une offre de programmes diffusée par satellite sur la position Hot Bird 13° d'Eutelsat.

Les principaux programmes de TPS sont diffusés sur deux des satellites de la position orbitale, qui en compte cinq, et occupent six fréquences, alors que la position en compte une centaine.

Le risque de perturbation unitaire se limite à un satellite, car ceux-ci sont éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres, donc non perturbables simultanément. TPS doit donc se préparer à subir un défaut sur la moitié de ses capacités. Les solutions résident dans la meilleure utilisation du débit du satellite.

TPS a connu en 2001 un incident de quelques heures sur le satellite HB5, aujourd'hui délaissé au profit de HB6. Les dispositions décrites ci-dessus ont été mises immédiatement en place, avec succès. La société Eutelsat a pu vérifier la capacité de réaction de TPS, en particulier du fait que TPS peut piloter à distance la configuration de la liste de chaînes et de fréquences reçues par ses abonnés.

Dans le cadre de la distribution de l'offre de TPS *via* la ligne téléphonique en ADSL, actuellement disponible avec France Télécom, TPS et France Télécom ont mis en place les infrastructures nécessaires (un double réseau) à la sécurisation de la diffusion continue des 20 premières chaînes. En cas de rupture du flux, des pénalités dues par France Télécom à TPS sont prévues au contrat, leur montant étant fonction de l'heure d'écoute à laquelle l'incident est survenu.

Eurosport dispose d'infrastructures au Royaume-Uni, permettant à la chaîne de sécuriser la diffusion de ses programmes.

3.2 Risques liés à la réglementation

La réglementation juridique à laquelle TF1 est soumise est décrite dans le paragraphe "Environnement juridique".

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de dix ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986) a expiré en 1997. Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

L'autorisation d'émettre de la chaîne TF1 a été reconduite automatiquement pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001. Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation pourrait faire l'objet d'une prolongation automatique jusqu'en 2012, au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention, afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Le Groupe TF1 doit également respecter un certain nombre d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production. Toute augmentation de ces contraintes pourrait avoir un impact négatif sur la rentabilité de la société.

Il n'y a pas de nouvelle réglementation adoptée depuis le début de l'année 2005, qui pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe TF1.

3.3 Risque clients

TF1 Publicité pratique un contrôle systématique de la santé financière des annonceurs souhaitant investir sur les chaînes du groupe TF1 dont elle assure la régie. Le risque de non-paiement des annonceurs de TF1 Publicité est historiquement inférieur à 0,1 % du montant du chiffre d'affaires annuel.

Eurosport pratique également un contrôle systématique de la santé financière opérateurs câble et satellite sur lesquels la chaîne est distribuée. Historiquement, le risque de non-paiement de ces distributeurs est faible.

TF1 Vidéo et TF1 Entreprises ont recours à une assurance crédit pour se prémunir contre les risques d'impayés clients.

Il n'existe pas d'autres risques clients unitaires significatifs dans les autres filiales du Groupe qui pourraient affecter durablement la rentabilité du Groupe.

3.4 Risques de marché

L'analyse détaillée des risques de marché (taux, change, liquidité, actions) figure dans l'Annexe des Comptes Consolidés.

Couvertures de taux et de change

En 2004, TF1 n'a pas procédé à des couvertures de taux.

En 2004, le Groupe a utilisé des instruments de couverture de change, achats et ventes à terme de devises et achats d'options, pour se couvrir des variations de taux de change, principalement dans le cadre d'achats de droits audiovisuels et sportifs réalisés en devises.

Risque sur actions

TF1 n'est pas exposé aux risques de variation de prix des titres de capital détenus.

3.5 Assurance / Couverture des risques

Comme indiqué en introduction du paragraphe 3 "Analyses des risques du Groupe", le Groupe TF1 s'est doté d'une politique active d'identification et de prévention des risques. Une cellule a été constituée à cet effet. Cette cellule met en place un plan de prévention qui est régulièrement actualisé. Le groupe TF1 négocie ensuite ses polices d'assurance par l'intermédiaire de courtiers intervenant auprès de grandes compagnies internationales telles que Zurich, Chubb, Gan, Allianz, Generali...

L'obtention des contrats d'assurance du Groupe TF1 auprès de ces compagnies d'assurance de premier rang est facilitée par l'existence de ce plan de prévention.

Les mesures d'identification et de prévention des risques, développées par le groupe et ses filiales au travers d'une cellule dédiée, visent d'une part la maîtrise accrue des risques de survenue de ces sinistres et, d'autre part, l'optimisation des contrats et des relations avec les assureurs concernant le montant des primes et les conditions de garantie.

Le Groupe dispose de deux types d'assurances principales :

- assurance dommages, dont le montant de couverture s'élève à 347,8 M€ au titre des dommages directs (prime d'environ 900 K€, franchise d'environ 25 K€). Cette police assure TF1, ses filiales créées ou à créer, en France et dans le monde entier, partout où s'exercent les activités de TF1. Cette police

garantit notamment les dommages matériels causés aux biens de TF1 et les pertes d'exploitation consécutives à ces dommages. Ces garanties s'appliquent en particulier dans les cas impliquant des actes terroristes ;

- assurance responsabilité civile (couverture : environ 30,5 M€, prime d'environ 130 K€, franchise de 3 K€ à 80 K€ selon la nature des dommages). Cette police garantit les conséquences de la mise en jeu de la responsabilité civile que TF1 et ses filiales existantes ou à créer encourent.

La couverture est acquise pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de la Responsabilité Civile Exploitation, Produits et Professionnelle.

De plus, TF1 a souscrit une assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux depuis 1997. Les assurés sont les mandataires sociaux de TF1, ses représentants aux Conseils d'Administration des sociétés filiales ou des sociétés associées (sociétés dans lesquelles TF1 détient directement ou indirectement 50 % au moins des droits de vote).

En outre, l'assurance garantit les dirigeants de fait et les préposés qui verraient leur responsabilité engagée pour une faute professionnelle commise dans le cadre de leur fonction de direction, de supervision ou de gestion.

L'ensemble des contrats d'assurance du Groupe TF1 a été reconduit.

3.6 Litiges

Tous les litiges qui pourraient porter préjudice au Groupe TF1 sont analysés individuellement avec l'aide de conseils extérieurs. Ils font l'objet, le cas échéant, de provisions pour risques.

A la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou arbitrage pris individuellement pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société et du Groupe.

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. Ils sont évalués avec prudence. Le détail des provisions sur litiges est présenté dans l'Annexe des Comptes Consolidés. Compte tenu du caractère confidentiel de ces litiges, le Groupe TF1 se limite à cette description.

Risques liés au droit des personnes (intimité de la vie privée, diffamation)

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

Risques liés au droit de la concurrence

Aucun dossier en cours ne présente de risque financier majeur pour TF1.

4 Filiales et participations

4.1 Créations

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 5 - TAPAS 5

Constitution le 29 juillet 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 5, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 6 - TAPAS 6

Constitution le 29 juillet 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 6, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 7 - TAPAS 7

Constitution le 29 juillet 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 7, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 8 - TAPAS 8

Constitution le 30 décembre 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 8, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 9 - TAPAS 9

Constitution le 30 décembre 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 9, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

TRANSPORT AUTOMATIQUE DE PRODUITS AUDIOVISUELS SPECIAUX 10 - TAPAS 10

Constitution le 30 décembre 2004 de la société par actions simplifiée TAPAS 10, au capital de 40 000 € divisé en 40 000 actions de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 100 % par TF1.

Son objet social est la création et l'exploitation de tout service de télévision, en langue française ou en langue étrangère, sur tout support, notamment hertzien, câble, satellite ou réseaux de télécommunication, utilisant toute technologie et norme connue ou inconnue à ce jour.

SOCIETE PANEUROPEENNE D'EDITION ET D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES ayant pour nom commercial USHUAIA TV

Constitution le 30 décembre 2004 de la société en commandite simple USHUAIA TV, au capital de 10 000 € divisé en 10 000 parts de 1 € de valeur nominale, chacune détenue à 99 % par TF1 et à 1 % par SYALIS.

Cette société a pour objet de porter USHUAIA TV, chaîne thématique nature-découverte diffusée en exclusivité sur TPS.

4.2 Souscriptions et prises de participation

TV BREIZH

Le 28 janvier 2004, TF1 a acquis 40 500 actions TV Breizh détenues par Artémis et F. Pinault, à un prix de 4 049 901 €.
Le 3 mars 2004, TF1 a acheté à la société News International Limited 19 500 actions TV Breizh pour un montant de 1 950 000 €.

Le 15 avril 2004, TF1 a acheté à la société Sportfive 9 000 actions TV Breizh pour un montant de 900 000 €.

A l'issue de ces rachats, TF1 détient 71,14 % du capital de la société TV Breizh.

Evolution des capitaux propres : il a été procédé le 28 juin 2004 à une augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions (en incorporant 3,8 M€ de prime d'émission) puis à une réduction de capital par diminution de la valeur nominale des actions (en imputant le report à nouveau négatif à hauteur de 22,9 M€). A l'issue de ces opérations, le capital de 22,5 M€ a été porté à 26,4 M€ puis ramené à 3,4 M€. La répartition entre actionnaires est demeurée inchangée.

PINK TV

Le 2 juillet 2004, TF1 a pris une participation dans le capital de Pink TV à hauteur de 11,4 %, pour un investissement en capital de 0,5 M€.

TF1 INTERNATIONAL

Suite au mali dégagés par les opérations de fusion intervenues dans le cadre de la simplification du pôle cinéma, le capital de 37 M€ de TF1 International a été augmenté de 30 M€ par versement en numéraire et réduit de 56,2 M€ par réduction de la valeur nominale (en imputant le report à nouveau négatif à hauteur de 51 M€ et en affectant le solde sur un compte de réserves indisponibles sur lequel s'imputeront les pertes de l'exercice 2004), en date du 10 novembre 2004.

A l'issue de ces opérations, le capital de TF1 International est de 10,8 M€ et une situation nette redevenue positive à hauteur de 17 M€.

GROUPE GLEM (DEVENU GLEM)

TF1 a souscrit intégralement à l'augmentation de capital d'un montant de 13,5 M€, décidée par l'Assemblée Générale du 17 décembre 2004. Cette opération a été réalisée par l'émission au pair de 843 750 actions nouvelles de 16 € nominal chacune. Le capital social est ainsi passé de 80 000 € à 13 580 000 €, divisé en 848 750 actions de 16 € valeur nominale chacune.

4.3 Cessions

TOP SHOPPING (ANCIENNEMENT TAPAS)

TF1 a cédé le 6 septembre 2004 à la société TEleshopping à la valeur nette comptable (soit 39 600 €) la totalité des titres (2 475 actions) qu'elle détenait dans cette société. SYALIS a également cédé à la même date à la société TEleshopping à la valeur nette comptable (soit 400 €) la totalité des titres (25 actions) qu'elle détenait dans cette société. A l'issue de ces deux opérations, le capital de TOP SHOPPING est détenu à 100 % par TEleshopping

EUROPA TV

Le 29 octobre 2004, EUROSPORT a cédé à TF1 les 1 885 actions, soit la totalité de sa participation qu'elle détenait dans le capital d'EUROPA TV pour un prix de 22 031 000 €.

TF1 PRODUCTION

Pour permettre une simplification administrative, juridique et financière, TF1 PRODUCTION ne fait plus office d'holding intermédiaire. A cet effet, ses filiales TAP, STUDIOS 107, ALMA PRODUCTION, TPP, YAGAN PRODUCTION et GLEM ont été directement rattachées à hauteur de 100 % à TF1. Ces reclassements, réalisés en décembre 2004, ont été effectués pour leur valeur nette comptable.

FIGHT TV (ANCIENNEMENT TAPAS 4)

Le 24 novembre 2004, TF1 a cédé à EUROSPORT les 40 000 actions, soit la totalité de la participation qu'elle détenait dans le capital FIGHT TV pour un prix de 40 000 €.

Cette société porte depuis le 24 novembre 2004 la chaîne FIGHT TV consacrée intégralement aux sports de combats, diffusée en prime time six jours par semaine.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

5 Capital

OPERATION		PRIX D'EMISSION PAR ACTION		NOMBRE D' ACTIONS		MONTANT DU CAPITAL SOCIAL
		NOMINAL	PRIME	EMISES	CUMULEES	APRES AUGMENTATION
24/07/87	Privatisation de TF1	10 F	0	0	21 000 000	210 000 000 F
29/10/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	10 F	969,21 F	118 316	21 118 316	211 183 160 F

OPERATION		VALEUR NOMINALE PAR ACTION		NOMBRE D' ACTIONS		MONTANT
		NOMINAL	ELEVATION	EMISES	CUMULEES	DU CAPITAL SOCIAL
01/01/00	Conversion du capital en euros					
	a) Augmentation de capital	10 F	3,11914 F	0	21 118 316	277 054 144,17 F
	b) Conversion	2 €	0	0	21 118 316	42 236 632 €
20/06/00	Division du nominal	0,2 €	0	0	211 183 160	42 236 632 €

OPERATION		PRIX D'EMISSION PAR ACTION		NOMBRE D' ACTIONS		MONTANT DU CAPITAL SOCIAL
		NOMINAL	PRIME	EMISES	CUMULEES	APRES AUGMENTATION
20/12/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	0,2 €	23,21 €	812 919	211 996 079	42 399 216 €
Du 01/01/02 au 30/06/02 constaté au 04/09/02	Exercice d'options de souscription du plan n° 2	0,2 €	7,77 €	1 249 000	213 505 079	42 701 016 €
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3	0,2 €	9,82 €	260 000		
Du 01/07/02 au 31/12/02 constaté au 24/02/03	Exercice d'options de souscription du plan n° 2	0,2 €	7,77 €	275 500	214 050 579	42 810 116 €
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3	0,2 €	9,82 €	270 000		
Du 01/01/03 au 31/12/03 constaté au 23/02/04	Exercice d'options de souscription du plan n° 2	0,2 €	7,77 €	242 070	215 154 149	43 030 830 €
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3	0,2 €	9,82 €	861 500		
Du 01/01/04 au 30/11/04 constaté au 30/11/04	Exercice d'options de souscription du plan n° 2	0,2 €	7,77 €	263 430	215 573 679	43 114 736 €
	Exercice d'options de souscription du plan n° 3	0,2 €	9,82 €	156 100		

OPERATION		MONTANT DES VARIATIONS DU CAPITAL		NOMBRE D' ACTIONS		MONTANT DU CAPITAL SOCIAL
		NOMINAL	PRIME	ANNULEES	CUMULEES	APRES REDUCTION
30/11/04	Annulation d'actions autodétenues	0,2 €	–	313 950	214 759 729	42 951 946 €
	Annulation d'actions rachetées par la société	0,2 €	–	500 000		
15/02/05	Annulation d'actions rachetées par la société	0,2 €	–	700 000	214 059 729	42 811 946 €

5.1 Montant / Catégorie de titres

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5.2 Achat en Bourse

Les Assemblées Générales Mixtes du 20 avril 2004 et des années précédentes ont autorisé le Conseil d'Administration à acheter les propres actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital social à la date de l'utilisation du programme de rachat d'actions. Ces autorisations permettent notamment au Conseil d'Administration d'acheter des actions de la Société pour les annuler.

En vertu des autorisations précitées, TF1 a acquis, entre le 29 octobre et le 25 novembre 2004, 500 000 actions au prix moyen de 23,89 € par action, représentant un montant total de 11,9 M€, et entre le 11 janvier et le 14 février 2005, 700 000 actions au prix moyen de 25,05 € par action représentant un montant total de 17,5 M€.

5.3 Gestion des titres

TF1, en tant que société émettrice, assure la gestion de son service titres et de son service financier.

5.4 Actionnariat

A la connaissance du Conseil, l'évolution de la structure actionnariale est la suivante.

	SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004			SITUATION AU 31 DECEMBRE 2003			SITUATION AU 31 DECEMBRE 2002		
	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE	NOMBRE D'ACTIONS	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE
Bouygues	89 017 073	41,5	41,5	88 458 329	41,1	41,4	88 457 409	41,3	41,5
Société Générale	3 100 000	1,4	1,5	3 100 000	1,4	1,4	3 100 000	1,5	1,5
Total actionnaires agissant de concert ¹	92 117 073	42,9	43,0	91 558 329	42,6	42,8	91 557 409	42,8	43,0
Autres France ^{2,3}	75 985 606	35,4	35,4	63 574 975	29,5	29,7	53 823 520	25,1	25,3
dont salariés	7 138 603	3,3	3,3	7 666 847	3,6	3,6	7 481 214	3,5	3,5
Autocontrôle et autodétention	251 537	0,1	0,0	1 275 387	0,6	0,0	1 275 387	0,6	0,0
Europe (hors France) ³	35 583 907	16,6	16,6	43 401 938	20,2	20,3	48 137 584	22,5	22,6
Autres ³	10 821 606	5,0	5,0	15 343 520	7,1	7,2	19 256 679	9,0	9,1
Total	214 759 729	100,0	100,0	215 154 149	100,0	100,0	214 050 579	100,0	100,0

1 Concert déclaré à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600).

2 Incluant les porteurs non identifiés (environ 9 % en 2004, 12 % en 2003, 11 % en 2002).

3 Estimations relevé Euroclear.

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

Il n'existe pas de droit de vote double.

A la connaissance de la société, il n'existe aucune action TF1 nantie et TF1 n'a nantie aucune action de ses filiales.

Franchissements de seuil

Très peu de franchissements de seuil ont été déclarés en 2004. Aucune déclaration ne faisait état d'un franchissement de seuil supérieur à 2 %.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'actionnaire (en dehors de Bouygues) détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de TF1.

Action de concert

Les actionnaires issus du groupe des repreneurs résultant de la privatisation de TF1 (Bouygues et Société Générale au 31 décembre 2004 représentant 42,9 % du capital) constituent le groupe des actionnaires agissant de concert. Cette action de concert existe depuis 1987 et a été déclarée à Euronext le 23 février 1994 (avis Euronext n° 94-600), conformément à la réglementation en vigueur.

En 1987, le groupe des repreneurs de TF1 a mis en place des engagements conjoints et solidaires, conformément à la loi, et a organisé des liens entre eux pour la gestion de TF1, traduisant la réalité de l'action de concert.

Dans le cas où l'un des membres du groupe des repreneurs se trouverait en situation de céder ses actions, ces titres seraient proposés en priorité aux autres membres de ce groupe. Ces derniers auront la possibilité d'acquiescer ces titres au prorata de leur participation dans le groupement. S'il n'y a pas d'acquéreurs parmi les membres du groupement, alors le cédant aura la possibilité de vendre ses titres à un ou plusieurs autres cessionnaires qui deviendront ainsi des membres du groupe des actionnaires agissant de concert.

Accord d'actionnaires

En juillet 2002, TF1 et M6 ont signé un protocole avec Suez concernant le rachat de sa participation de 25 % dans TPS. A l'issue de cette opération, TF1 détient 66 % de TPS avec M6 qui détient 34 % du capital.

Ce rachat est assorti d'un accord d'actionnaires prévoyant que la gestion conjointe de TPS est assurée par TPS Gestion (gérant statutaire unique). Le Conseil d'Administration de TPS Gestion est composé de huit membres, dont cinq désignés par TF1 et trois par M6. Les décisions stratégiques et essentielles à la réalisation des objectifs financiers et opérationnels de TPS sont prises à la majorité qualifiée de 75 % du Conseil d'Administration. Ces décisions comprennent notamment l'approbation du budget annuel de fonctionnement de TPS, et les investissements ou dépenses représentant un engagement supérieur à 6 M€.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

5.5 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

	PLAN N° 2	PLAN N° 3	PLAN N° 4	PLAN N° 5	PLAN N° 6	PLAN N° 7	PLAN N° 8
Date d'Assemblée	12/06/1995	12/06/1995	12/06/1995	18/04/2000	18/04/2000	23/04/2002	23/04/2002
Date du Conseil d'Administration	08/04/1997	18/03/1998	20/09/1999	06/12/2000	11/12/2001	24/02/2003	31/08/2004
Date d'attribution	08/04/1997	18/03/1998	20/09/1999	06/12/2000	11/12/2001	12/03/2003	16/09/2004
Nature du plan	Souscription						
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	2 270 000	2 300 000	2 300 000	840 000	2 071 300	2 300 500	1 008 000
• dont par les mandataires sociaux	550 000	570 000	400 000	0	550 000	550 000	0
• dont par les dix premiers attributaires salariés	700 000	800 000	620 000	100 000	370 000	390 000	100 000
Point de départ d'exercice des options	08/04/2000	18/03/2001	20/09/2002	06/12/2003	11/12/2004	12/03/2006	16/09/2007
Date d'expiration	08/04/2004	18/03/2005	20/09/2006	06/12/2007	11/12/2008	12/03/2010	19/09/2011
Prix de souscription ou d'achat	7,97 €	10,02 €	23,27 €	53,04 €	27,80 €	20,20 €	23,46 €
Modalités d'exercice	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 5 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire	Levée à partir du 3 ^e anniversaire. Cessibilité à partir du 4 ^e anniversaire
Nombre d'actions souscrites au 10/02/2005	2 030 000	1 547 600	0	0	0	0	0
Options de souscription ou d'achat annulées ou devenues caduques	210 000	80 000	62 000	49 500	105 000	0	3 000
Options de souscription ou d'achat restantes	30 000	672 400	2 238 000	790 500	1 966 300	2 300 500	1 005 000

Le plan n° 1 est devenu caduc le 10 octobre 2002.

Les options de souscription d'action ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 avec effet potentiellement dilutif. L'impact de cette dilution potentielle sur le résultat est mentionné au compte de résultat consolidé.

Si l'ensemble des options consenties étaient exercées, le capital de TF1 serait composé de 223 062 429 actions.

Il n'existe pas d'autre forme de capital potentiel.

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (NON REPRESENTANT DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES OU D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETEES	PRIX D'EXERCICE	DATES D'EXPIRATION	N° DU PLAN
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	0	-	-	-
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	0	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES ATTRIBUTAIRES (HORS MANDATAIRES SOCIAUX NON REPRESENTANTS DU PERSONNEL) ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUEES OU D' ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETEES	PRIX D'EXERCICE	N° DU PLAN
Options consenties durant l'exercice aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	100 000	23,46 €	8
Options levées durant l'exercice par les dix salariés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	177 930	7,97 €	2
	130 000	10,02 €	3

5.6 Rémunérations brutes des mandataires sociaux

NOM Fonction	REMUNERATION PART FIXE	AVANTAGES EN NATURE	REMUNERATION PART VARIABLE 2004, VERSEE EN 2005
LE LAY Patrick ¹ <i>Président-Directeur Général</i>	920 000 €	4 140 €	1 132 667 €
Variation 2004/2003	- 17,76 %	0,00 %	- 17,92 %
MOUGEOTTE Etienne ² <i>Vice-Président</i>	946 239 €	47 014 €	610 000 €
Variation 2004/2003	1,15 %	18,65 %	35,56 %
COHEN Claude <i>Directrice Générale</i>	611 000 €	21 724 €	427 000 €
Variation 2004/2003	3,44 %	0,00 %	18,61 %

¹ 100 % de la rémunération (suivant recommandation de l'AMF). En 2004, la refection à TF1 SA a été de 2 304 140 €.

² Dont TF1 Films Production : 83 239 €.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ou de départ.

La rémunération brute variable de Patrick Le Lay au titre de l'année 2004 a été fonction des critères suivants : (a) l'évolution du cours des actions Bouygues et TF1 ; (b) l'évolution du bénéfice net consolidé part du groupe de TF1 ; (c) plusieurs objectifs qualitatifs : qualité du management, contribution personnelle au développement du groupe, contribution à la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette part variable est plafonnée à 150 % du salaire fixe. Chacune de ses composantes a une pondération différenciée.

La rémunération brute variable d'Etienne Mougeotte et de Claude Cohen en 2004 a été basée sur quatre critères qualitatifs et quantitatifs de performances d'activité et de respect des engagements pris. Cette part variable est plafonnée à 70 % de leur salaire fixe.

Jetons de présence

En 2004, les jetons de présence, qui s'élèvent à 285 468,74 €, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs ainsi qu'il suit :

BARBIZET Patricia	26 779,16 €
BOUYGUES Martin	20 050,00 €
SABAN Haïm	8 895,83 €
COHEN Claude	15 250,00 €
DERBESSE Michel	15 250,00 €
LE LAY Patrick	92 050,00 €
MONTAGNER Philippe	15 250,00 €
MOUGEOTTE Etienne	20 050,00 €
PERNAUT Jean-Pierre (représentant du personnel)	15 250,00 €
PETTON Céline (représentant du personnel)	15 250,00 €
POUPART LAFARGE Olivier	26 143,75 €
POUYAT Alain	15 250,00 €

Martin BOUYGUES est par ailleurs administrateur et Président-Directeur Général de la société Bouygues SA, société cotée.

Michel DERBESSE est par ailleurs administrateur et Directeur Général délégué de la société Bouygues SA, société cotée.

Dividendes et rendement

ANNEE	DIVIDENDES ¹ VERSES (€) AU TITRE DE L'EXERCICE			+ HAUT	COURS DE BOURSE ¹ (€) (CLÔTURE)		TAUX DE RENDEMENT BRUT SUR LA BASE DU DERNIER COURS
	NET	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL		+ BAS	DERNIER	
1997	0,24	0,12	0,36	9,4	7,4	9,4	3,9 %
1998	0,34	0,17	0,51	17,1	9,4	15,2	3,3 %
1999	0,46	0,23	0,69	54,9	14,8	52,0	1,3 %
2000	0,65	0,325	0,975	94,2	45,9	57,5	1,7 %
2001	0,65	0,325	0,975	63,1	19,1	28,4	3,4 %
2002	0,65	0,325	0,975	36,9	19,6	25,5	3,8 %
2003	0,65	0,325	0,975	29,8	18,6	27,7	3,5 %
2004	0,65 ²	–	0,65	31,1	21,3	23,95	2,7 %

1 Rebasés compte tenu de la division par dix du nominal.

2 Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Philippe MONTAGNER est par ailleurs Directeur Général Télécommunications de la société Bouygues SA, société cotée.

Olivier POUPART LAFARGE est par ailleurs administrateur et Directeur Général délégué de la société Bouygues SA, société cotée.

Alain POUYAT est par ailleurs administrateur et Directeur Général Informatique et Technologies nouvelles de la société Bouygues SA, société cotée.

La société Bouygues a déclaré l'ensemble des sommes versées aux cinq personnes mentionnées ci-dessus dans son document de référence.

5.7 Le titre

Le titre TF1 est coté au premier marché de la Bourse de Paris. Code ISIN : FR0000054900.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Au 31 décembre 2004, le titre TF1 fait partie des indices boursiers suivants : CAC 40, ITCAC, SBF 120 et FTSE Eurotop 300. Le titre TF1 fait également partie des indices de développement durable suivants : DJSI STOXX, FTSE4Good Europe et ASPI Eurozone.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont reversés à l'Etat.

Conseil d'Administration

Rapport de gestion

Evolution du cours et des volumes

Au 31 décembre 2004, l'action TF1 clôture à 23,9€, soit une baisse de 13,5 % depuis le début de l'année à comparer avec une hausse de 7,4 % de l'indice CAC 40 et de 8,2 % de l'indice SBF 120.

Au cours de l'année 2004, les échanges quotidiens de titres TF1 s'élèvent en moyenne à 1 160 154, en nette croissance par rapport aux volumes traités au cours de l'année 2003. Le 5 mai, 5 009 271 titres ont été échangés, niveau d'échange quotidien le plus haut atteint en 2004.

La valorisation boursière du Groupe TF1 est au 31 décembre 2004 de 5,1 Md€, ce qui représente un PER⁶ (calculé sur la base du résultat net 2004) de 23,4 comparé à un PER de 31,1 au 31 décembre 2003.

Les cours de bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1.

ANNEE	MOIS	+ HAUT ¹ €	+ BAS ¹ €	DERNIER COURS €	NOMBRE DE TITRES ECHANGES ²	CAPITALISATION ³ M€
2002	Janvier	31,6	26,0	27,1	14 482 576	5 745,1
	Février	27,7	24,9	26,9	13 437 677	5 706,9
	Mars	36,1	26,7	35,7	37 913 751	7 559,8
	Avril	36,9	30,0	31,6	35 879 485	6 699,1
	Mai	35,0	30,2	32,8	26 467 830	6 953,5
	Juin	33,1	24,2	27,1	26 955 816	5 788,1
	Juillet	28,8	21,6	25,0	28 193 278	5 327,0
	Août	25,1	19,6	20,8	20 814 102	4 438,8
	Septembre	25,9	20,1	21,5	35 463 759	4 588,2
	Octobre	28,1	20,4	26,0	34 688 307	5 551,1
	Novembre	31,3	24,9	30,3	21 226 844	6 458,5
	Décembre	31,5	23,8	25,5	16 978 884	5 449,7
2003	Janvier	26,7	22,3	22,9	17 128 356	4 903,9
	Février	22,9	20,8	21,2	19 169 359	4 542,2
	Mars	24,5	18,6	20,9	22 199 105	4 477,3
	Avril	27,5	20,3	25,2	39 500 528	5 404,4
	Mai	26,0	23,5	25,1	17 415 353	5 383,0
	Juin	28,0	25,5	26,8	21 739 581	5 749,1
	Juillet	29,2	26,3	28,2	21 560 251	6 054,5
	Août	28,3	26,3	27,7	11 343 833	5 947,1
	Septembre	29,8	24,8	25,4	27 637 385	5 454,3
	Octobre	27,1	24,4	25,8	26 135 050	5 545,9
	Novembre	27,3	24,8	26,9	34 644 097	5 782,4
	Décembre	28,9	26,6	27,7	22 045 200	5 959,8
2004	Janvier	31,4	27,5	29,0	28 489 074	6 239,5
	Février	29,5	27,4	27,7	26 108 348	5 959,6
	Mars	28,6	24,5	25,8	27 522 667	5 559,6
	Avril	27,8	25,5	25,8	34 864 258	5 546,4
	Mai	26,7	23,8	25,4	24 092 844	5 471,9
	Juin	26,7	24,8	25,9	23 261 329	5 577,6
	Juillet	26,3	23,0	23,7	21 711 933	5 104,4
	Août	23,8	21,1	23,1	22 966 019	4 975,2
	Septembre	25,2	22,4	22,8	28 604 328	4 921,3
	Octobre	24,3	22,2	23,6	26 326 170	5 083,2
	Novembre	24,8	23,2	24,0	24 121 214	5 163,0
	Décembre	24,1	22,8	23,9	24 372 189	5 143,5
2005	Janvier	25,6	23,9	24,6	22 718 500	5 293,8

Source : Euronext Paris SA.

Note : Les cours sont rebasés compte tenu de la division par dix du nominal intervenue en juin 2000.

1 Les plus haut et les plus bas des cours sont les valeurs extrêmes atteintes en cours de séance.

2 Les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC et hors système.

3 Calculée à partir du dernier cours coté du mois multiplié par le nombre de titres constaté à la fin du mois.

6 Price Earning Ratio : capitalisation boursière rapportée au bénéfice net de l'année.

6. Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2004 et sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004, l'affectation et la répartition des résultats, et les conventions et opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- de donner quitus de sa gestion au Conseil ;
- de transférer à un compte de réserves les sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme ;
- de prendre acte de la présentation des options d'achat ou de souscription d'actions consenties ou levées en 2004 ;
- de prendre acte de la présentation des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne ;
- de prendre acte de la présentation des opérations sur actions propres réalisées en 2004 ;
- de renouveler pour deux années, les mandats d'Administrateur de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Claude COHEN, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART-LAFARGE et Haim SABAN, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée ;
- de nommer, pour deux années, Olivier BOUYGUES, Administrateur aux lieu et place de Michel DERBESSE, qui n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée ;

- de renouveler pour six exercices le mandat du Cabinet Salustro-Reydel, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée ;
- de nommer pour six exercices Michel SAVIOZ, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant aux lieu et place de Jean-Louis MULLENBACH dont le mandat arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- d'autoriser la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions, permettant à votre société d'acheter en Bourse ses propres actions. Le rachat a notamment pour finalité soit l'attribution aux salariés, soit leur annulation sous réserve de l'adoption de la 21^e résolution (partie extraordinaire) pour, notamment, racheter un nombre d'actions correspondant à celles à émettre dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 55 €, et le prix minimum de vente par action à 15 €.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

Informations financières

Compte de résultat consolidé analytique

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Antenne TF1			
Recettes de Publicité	1 645,5	1 543,7	1 507,3
Coût de la régie	(86,3)	(82,4)	(83,1)
RECETTES NETTES DIFFUSEUR	1 559,2	1 461,3	1 424,2
Prélèvements obligatoires			
Auteurs	(63,9)	(58,1)	(58,2)
CNC	(81,5)	(76,5)	(74,7)
Coûts de diffusion			
TDF, Satellites, Circuits	(56,5)	(57,2)	(56,0)
Coût de la grille	(893,2)	(852,0)	(881,6)
MARGE BRUTE GRILLE	464,1	417,5	353,7
Recettes diversifications et divers	1 209,8	1 219,4	1 143,5
Autres charges d'exploitation	(1 176,4)	(1 141,4)	(1 069,4)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprise)	(98,7)	(161,6)	(134,3)
RESULTAT D'EXPLOITATION	398,8	333,9	293,5
RESULTAT FINANCIER	(18,5)	(14,4)	(29,7)
RESULTAT COURANT	380,3	319,5	263,8
Résultat exceptionnel	(1,2)	(8,1)	(4,4)
Amortissement des écarts d'acquisition	(19,3)	(12,0)	(8,9)
Impôts	(136,2)	(114,7)	(94,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(5,0)	0,0	(1,2)
RESULTAT NET	218,6	184,7	155,1
Part des minoritaires	1,5	6,8	0,1
RESULTAT NET PART DU GROUPE	220,1	191,5	155,2

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées aux autres activités.

1 Recettes nettes diffuseur

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 Publicité, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

2 Marge brute grille

Elle est composée de quatre éléments.

- Recettes nettes diffuseurs (voir ci-dessus).
- Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires Publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs,
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

- Coût de diffusion

Il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1.

- Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

3 Résultat d'exploitation

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte, d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

4 Autres résultats

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	ANNEXE	2004	2003	2002
Produits d'exploitation		2 861,5	2 768,7	2 655,3
Recettes de Publicité	2.14	1 781,2	1 663,2	1 628,5
• Antenne TF1		1 645,5	1 543,7	1 507,3
• Autres chaînes		135,7	119,5	121,2
Recettes de la diversification		1 034,1	1 056,1	968,8
Ventes de prestations techniques		20,1	23,6	27,3
Divers		26,1	25,8	30,7
Charges d'exploitation		(2 462,7)	(2 434,8)	(2 361,8)
Consommation de production externe		(644,6)	(593,3)	(538,4)
Charges de personnel		(379,2)	(363,9)	(337,3)
Autres charges d'exploitation	4.1	(1 340,3)	(1 316,0)	(1 351,8)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
• Amortissements		(100,5)	(117,5)	(111,7)
• Provisions		1,9	(44,1)	(22,6)
RESULTAT D'EXPLOITATION		398,8	333,9	293,5
Produits financiers		20,1	15,5	11,2
Charges financières		(38,6)	(29,9)	(40,9)
RESULTAT FINANCIER	4.2	(18,5)	(14,4)	(29,7)
RESULTAT COURANT		380,3	319,5	263,8
Résultat exceptionnel	4.3	(1,2)	(8,1)	(4,4)
Amortissement des écarts d'acquisition		(19,3)	(12,0)	(8,9)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(136,2)	(114,7)	(94,2)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	4.5	(5,0)	0,0	(1,2)
RESULTAT NET		218,6	184,7	155,1
Part des minoritaires		1,5	6,8	0,1
RESULTAT NET PART DU GROUPE		220,1	191,5	155,2
Nombre moyen d'actions en circulation		214 229	213 281	211 970
Résultat net par action (en euros)		1,03	0,90	0,73
Résultat net dilué par action (en euros)		1,02	0,89	0,73

Informations financières

Bilan consolidé

ACTIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.04 NET	31.12.03 NET	31.12.02 NET
Immobilisations incorporelles		890,1	894,9	892,1
Droits audiovisuels	2.3 et 3.1	92,8	99,7	97,4
Autres immobilisations incorporelles	2.4 et 3.2	797,3	795,2	794,7
Ecart d'acquisition	2.5 et 3.3	107,8	114,9	111,5
Immobilisations corporelles	2.6 et 3.4	176,7	197,5	217,6
Terrains		45,7	45,7	45,7
Constructions		32,3	34,7	37,1
Autres immobilisations corporelles		98,7	117,1	134,8
Immobilisations financières	2.7 et 3.5	55,7	13,3	9,8
Titres mis en équivalence		45,1	1,0	0,0
Participations et créances rattachées		6,4	6,4	6,1
Autres immobilisations financières		4,2	5,9	3,7
ACTIF IMMOBILISE		1 230,3	1 220,6	1 231,0
Programmes et droits de diffusion	2.9 et 3.6	535,4	693,4	666,6
Matières premières et approvisionnements		16,0	10,5	8,7
Créances clients et comptes rattachés	3.7	912,4	621,7	671,7
Autres créances et comptes de régularisation	3.8 et 3.15	372,9	481,7	503,5
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	2.10 et 3.9	160,6	185,1	55,0
ACTIF CIRCULANT		1 997,3	1 992,4	1 905,5
TOTAL DE L'ACTIF		3 227,6	3 213,0	3 136,5

PASSIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.04 NET	31.12.03 NET	31.12.02 NET
Capital		43,0	43,0	42,8
Primes liées au capital		50,0	63,7	53,4
Réserves consolidées		638,8	568,0	554,8
Résultat net (part du groupe)		220,1	191,5	155,2
Capitaux propres	<i>2.16 et 3.10</i>	951,9	866,2	806,2
Intérêts minoritaires	<i>3.11</i>	(0,7)	(0,1)	0,6
Provisions pour risques et charges	<i>2.12 et 3.12</i>	88,2	102,9	71,4
Emprunts et dettes financières ^{1 2}	<i>3.13</i>	572,8	628,3	547,6
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>3.15</i>	891,9	919,1	952,7
Autres dettes et comptes de régularisation	<i>2.11, 2.13, 3.14 et 3.15</i>	723,5	696,6	758,0
Dettes		2 188,2	2 244,0	2 258,3
TOTAL DU PASSIF		3 227,6	3 213,0	3 136,5
1 Dont concours bancaires courants		16,6	0,6	18,6
2 Dont à moins d'un an		58,1	116,3	532,2

Informations financières

Tableau de financement consolidé en flux de trésorerie

(en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.04	31.12.03	31.12.02
1 - Opérations d'exploitation				
Résultat net		218,6	184,7	155,1
Amortissements et provisions		95,5	155,9	129,3
• Immobilisations incorporelles		48,0	50,5	55,0
• Immobilisations corporelles	3.4	48,1	58,9	65,1
• Immobilisations financières		(6,6)	5,9	0,0
• Charges à répartir		1,5	2,0	0,1
• Ecart d'acquisition	3.3	19,3	12,0	8,9
• Provisions risques et charges	3.12	(14,8)	26,6	0,2
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	3.14	(7,7)	(12,3)	(7,8)
Charges à répartir		0,0	(1,5)	(11,0)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		8,1	(3,4)	2,0
Variation des impôts différés	4.4	(12,0)	(2,8)	1,4
Quote-part des sociétés mise en équivalence		5,0	0,0	1,2
Capacité d'autofinancement		307,5	320,6	270,2
Stocks		(39,1)	(20,4)	(20,7)
Créances d'exploitation		(11,0)	52,9	95,6
Dettes d'exploitation		53,4	(54,3)	(21,1)
Avances nettes en provenance des tiers		(12,4)	14,5	10,1
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation		(9,1)	(7,3)	63,9
TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		298,4	313,3	334,1
2 - Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3.1 et 3.2	(51,5)	(58,2)	(51,0)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3.4	(29,5)	(42,0)	(31,7)
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	5.2	6,6	5,5	61,1
Acquisitions de participations financières	5.1	(61,3)	(17,1)	(372,8)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations financières		0,0	(50,2)	50,2
Variation nette des autres immobilisations financières		0,2	(1,9)	8,6
Variation nette des dettes sur immobilisations		1,8	8,9	8,0
• Incidence des variations de périmètre et de change sur la trésorerie		(0,2)	1,9	9,0
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS		(133,9)	(153,1)	(318,6)
3 - Opérations de financement				
Augmentation des capitaux propres	5.3	13,7	20,1	24,7
Augmentation de capital souscrit par des minoritaires		0,0	2,4	122,5
Variation nette des dettes financières	5.4	(79,2)	103,8	0,0
Dividendes mis en paiement	3.9 et 3.10	(139,4)	(138,3)	(138,7)
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT		(204,9)	(12,0)	8,5
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE		(40,4)	148,2	24,0
Trésorerie au début de l'exercice		184,5	36,3	12,3
Variation de la trésorerie		(40,4)	148,2	24,0
Trésorerie à la clôture de l'exercice		144,1	184,5	36,3

Annexe des comptes consolidés

1. Le groupe TF1

1.1 Présentation de la société TF1

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour dix ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1^{er} février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de cinq ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas reconduite hors appel à candidatures". Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale d'utilisation de fréquences à TF1 pour une durée de cinq ans. TF1 bénéficie d'une reconduction "automatique" de cette autorisation, pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Au terme des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation peut faire l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans (jusqu'en 2012), au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention, afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en numérique hertzien terrestre.

1.2 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont TF1 détient directement ou indirectement, en droit ou en fait, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement par plusieurs actionnaires sont intégrées proportionnellement, au prorata du pourcentage de contrôle. Les sociétés dans lesquelles TF1 exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés peu significatives au niveau du Groupe ne sont pas consolidées.

SOCIETE	FORME	CAPITAL 1	DEVISE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTROLE 2
FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT						
TF1 PUBLICITE	SASU	2 400	€	Française	Régie publicitaire TF1	100,00
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	2 550	€	Française	Coproduction de films	100,00
TELESHOPPING	SASU	128	€	Française	Télé-achat	100,00
SYALIS SA	SA	36 912	€	Française	Société financière	100,00
TV BREIZH	SA	3 403	€	Française	Chaîne thématique	71,14
UNE MUSIQUE	SASU	40	€	Française	Edition musicale et phonographique	100,00
EUROSPORT	SA	15 000	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport hors France	100,00
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	SAS	37	€	Française	Spots publicitaires et bandes-annonces	100,00
TF1 ENTREPRISES	SASU	3 000	€	Française	Télématique, droits dérivés	100,00
STUDIOS 107	SASU	1 800	€	Française	Studios de production	100,00
GIC	SASU	118	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
ALMA PRODUCTIONS	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
EUROSPORT France	SA	2 325	€	Française	Commercialisation du programme Eurosport en France	100,00
EUROSPORT TELEVISION	BV	18	€	Néerlandaise	Commercialisation aux Pays-Bas du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT TELEVISION	LTD	10	GBP	Anglaise	Commercialisation au Royaume-Uni du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT TV	AB	100	SEK	Suédoise	Commercialisation en Suède du programme Eurosport	100,00
EUROSPORT MEDIA	GMBH	30	€	Allemande	Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	100,00
EUROSHOPPING	SCS	75	€	Française	Chaîne thématique de télé-achat	100,00
TF1 DIGITAL	SA	99 132	€	Française	Holding du pôle chaînes thématiques	100,00
E-TF1	SCS	1 000	€	Française	Création/diffusion services Internet	100,00
LA CHAINE INFO	SCS	4 500	€	Française	Exploitation de La Chaîne Info	100,00
TF1 DEVELOPPEMENT	SA	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
EUROSALES	SCS	225	€	Française	Régie publicitaire Eurosport	100,00
TF1 VIDEO	SASU	3 095	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
TF1 INTERNATIONAL	SA	10 800	€	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00
GLEM	SA	13 580	€	Française	Production de programmes	100,00

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

SOCIETE	FORME	CAPITAL ¹	DEVISE	NATIONALITE	ACTIVITE	% CONTROLE ²
BAXTER	SA	562	€	Française	Edition musicale et phonographique	100,00
COMIQUE COMPAGNIE	SARL	8	€	Française	Agence de presse	100,00
GLEM FILM	SAS	80	€	Française	Coproduction de films	100,00
TOUT AUDIOVISUEL PRODUCTION	SASU	80	€	Française	Production de programmes	100,00
TF1 EXPANSION	SA	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	SAS	38	€	Française	Edition littéraire	51,00
STE D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES	SCS	8	€	Française	Chaîne thématique documentaire	100,00
REGIE CASSETTE VIDEO	SASU	40	€	Française	Exploitation de droits vidéo	100,00
CIBY DA	SA	9 294	€	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00
GIE APHELIE	GIE	–	–	Française	Crédit-bail immobilier	95,00
TF1 PRODUCTION	SAS	40	€	Française	Holding du pôle production	100,00
QUAI SUD TELEVISION	SA	40	€	Française	Production de programmes	75,00
SACAS	SNC	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
TF1 SATELLITE	SNC	38	€	Française	Développement des techniques numériques	100,00
VISIOWAVE	AG	350	CHF	Suisse	Vidéo numérique sur réseaux	79,98
TFOU	SCS	40	€	Française	Chaîne thématique	100,00
CIBY 2000	SA	13 798	€	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00
HISTOIRE ³	SA	937	€	Française	Chaîne thématique	100,00
YAGAN PRODUCTIONS ³	SAS	53	€	Française	Exploitation droits audiovisuels	100,00
KIGEMA SPORT ORGANISATION ³	LTD	20	GBP	Anglaise	Organisation de courses automobiles	60,00
SRW EVENTS LTD ³	LTD	4	GBP	Anglaise	Organisation de courses automobiles	60,00
FILIALES INTEGREES PROPORTIONNELLEMENT						
TF6	SCS	80	€	Française	Chaîne thématique généraliste	50,00
TF6 GESTION	SA	80	€	Française	Gérante de TF6	50,00
SERIE CLUB (EXTENSION TV)	SA	50	€	Française	Chaîne thématique (séries)	50,00
SOUS-GROUPE TPS ⁴						
TPS	SNC	1 800	€	Française	Commercialisation du programme TPS	66,00
TPS GESTION	SA	72	€	Française	Gérant de TPS	66,00
TPS CINEMA	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique cinéma	66,00
MULTIVISION	SNC	601	€	Française	Chaîne thématique paiement à l'émission	66,00
TPS JEUNESSE	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique jeunesse	66,00
TPS SPORT	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique sportive	66,00
TPS INTERACTIF	SNC	8	€	Française	Edition et commercialisation de services	66,00
TPS ENTREPRISES	SNC	8	€	Française	Projets de communication	66,00
TPS FOOT	SNC	8	€	Française	Chaîne thématique sportive	66,00
TPS MOTIVATION	SA	45	€	Française	Gestion de valeurs mobilières	66,00
TPS TERMINAUX	SNC	154 374	€	Française	Gestion du parc de matériels	66,00
TCM DA	SNC	240	€	Française	Exploitation de droits audiovisuels	50,00
TCM GESTION	SA	40	€	Française	Gérant de TCM DA	50,00
TELEMA	SAS	1 000	€	Française	Production d'œuvres audiovisuelles	49,00
FILIALES MISES EN EQUIVALENCE						
PUBLICATIONS METRO FRANCE	SAS	100	€	Française	Editeur de presse	34,30
EUROPA TV ³	SPA	6 500	€	Italienne	Production et distribution de la chaîne Sportitalia	29,00
PRIMA TV ³	SPA	6 500	€	Italienne	Opérateur multiplexe	49,00

1 En milliers d'unités monétaires locales.

2 Il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

3 Sociétés consolidées pour la première fois en 2004, sans incidence significative sur les données financières du groupe TF1.

4 Sous-groupe TPS : les dispositions du pacte d'actionnaires du 19 juillet 2002 entre TF1 et M6 conduisent à organiser le contrôle conjoint de TPS, justifiant ainsi la consolidation du groupe TPS par la méthode de l'intégration proportionnelle.

2 Principes et méthodes comptables

2.1 Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable qui a été homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés 2004 sont identiques à ceux des exercices 2003 et 2002.

Les comptes consolidés intègrent un certain nombre de reclassements et de retraitements par rapport aux comptes sociaux des sociétés du Groupe TF1.

Les reclassements portent essentiellement sur les parts de coproductions de programmes qui, dans les comptes consolidés, sont reclassées en actif circulant et prises en charges lors de la diffusion comme il est indiqué à la note 2-9 ci-après.

Les retraitements, outre ceux qui résultent de la mise en œuvre des opérations de consolidation, portent essentiellement sur :

- la neutralisation des amortissements dérogatoires comptabilisés dans les comptes individuels ;
- la prise en compte en résultat des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires libellés en devises ;
- la comptabilisation à l'actif immobilisé et au passif (dette financière) des contrats de crédit-bail significatifs ;
- la prise en compte de l'imposition différée selon la méthode décrite à la note 2-13 ci-après.

2.2 Comparabilité des comptes consolidés

2.2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre de l'exercice 2004, décrites ci-après, ne présentent pas un caractère significatif au regard des états financiers consolidés du Groupe TF1.

Entrées de périmètre

- Au cours de l'exercice 2004, ont été consolidées pour la première fois par la méthode de l'intégration globale les sociétés Kigema Sport Organisation, Super Racing Week-end Events et Histoire (sociétés acquises) ainsi que Yagan Productions (société créée).
- Les sociétés italiennes Prima TV (détenue à 49 %) et Europa TV (détenue à 29 %) sont entrées dans le périmètre de consolidation avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2004 ; ces deux sociétés sont consolidées par mise en équivalence.

La société Prima TV dispose d'une autorisation d'exploitation d'un multiplex de Télévision Numérique de Terre sur le territoire italien (nom commercial : Dfree). Suite à cette prise de participation, le Groupe TF1 bénéficie d'une option d'une durée de deux ans sur une partie de la capacité de ce multiplex, lui permettant de diffuser une chaîne payante sur la zone couverte. Le Groupe TF1 dispose d'un droit de suite sur les parts de son partenaire et d'une option de vente à prix garanti exerçable au cours de l'année 2006. En contrepartie, le Groupe TF1 a consenti à son partenaire une promesse de vente à la même date. Le pacte d'actionnaires comporte en outre un mécanisme de résolution des blocages décisionnels par une sortie à prix garanti.

La société Europa TV dispose d'une concession de fréquence analogique terrestre sur le territoire italien. Le Groupe TF1 bénéficie d'un droit de préemption sur les parts de son partenaire, ainsi que d'un droit de suite. Le pacte d'actionnaires comporte un mécanisme de résolution des blocages décisionnels par une sortie à prix garanti. Europa TV a lancé en février 2004 la chaîne Sportitalia.

Sorties de périmètre

- Les sociétés TF1 Cinéma, Protecrea, Les Films du Jour, Parmentier Production, Cogelda, Les Films Ariane, Big Cash, SICCIS, TF1 Catalogue et TF1 International Pictures, auparavant consolidées par la méthode de l'intégration globale, sont sorties du périmètre de consolidation en raison d'opérations de restructuration interne produisant leur effet au 1^{er} janvier 2004.
- La société Cabale, auparavant consolidée par la méthode de l'intégration globale, est sortie du périmètre en raison de son absorption par Ciby DA le 30 décembre 2004.
- La société Mikado, auparavant consolidée par la méthode de l'intégration globale, liquidée le 28 décembre 2004, est sortie du périmètre avec une date d'effet au 28 décembre 2004.
- La société Groupe Glem, qui a absorbé la société Glem avec effet au 1^{er} janvier 2004, porte à présent le nom de Glem.

Variations de pourcentage de détention

- La prise de participation complémentaire dans la société TV Breizh a porté le pourcentage d'intérêt du groupe dans cette filiale de 40,5 % à 71,1 %.
- La prise de participation complémentaire dans la société Groupe Glem, devenue Glem, a porté le pourcentage d'intérêt du groupe dans cette filiale de 72,8 % à 100 %.

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

2.2.2 Changements de méthode

Le Groupe TF1 a opéré à partir du 1^{er} janvier 2004 des changements de présentation qui, tout en s'inscrivant dans le référentiel comptable décrit au §1-1, convergent vers la présentation qui sera retenue en 2005 dans le cadre des normes comptables internationales. Ces changements de présentation sont décrits ci-après.

Droits de diffusion des programmes (incidence sur la présentation du bilan)

Les droits de diffusion sont dorénavant entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

L'ensemble des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes figurent en engagements hors bilan (pour la part des droits non réglée) ou en acomptes fournisseurs (pour les droits ayant déjà fait l'objet d'un versement d'acomptes).

L'incidence sur le bilan consolidé au 1^{er} janvier 2004 de cette nouvelle présentation est résumée dans le tableau ci-après (en millions d'euros) :

RUBRIQUES CONCERNEES	PART NON REGLEE DES PROGRAMMES	PART REGLEE DES PROGRAMMES	IMPACT TOTAL
Programmes et droits de diffusion	(22,3)	(170,0)	(192,3)
Clients et comptes rattachés	(7,9)	249,0	241,1
Autres créances et comptes de régularisation	(42,0)	(79,0)	(121,0)
Total actif	(72,2)	0,0	(72,2)
Dettes fournisseurs	(72,2)	-	(72,2)
Total passif	(72,2)	-	(72,2)
Engagements hors bilan	72,2	-	72,2

Ce changement de présentation n'impacte pas la variation du besoin en fonds de roulement.

Chiffre d'affaires (incidence sur la présentation du compte de résultat)

Les prévisions de retour sur marchandises vendues ne sont plus comptabilisées par le biais d'une provision pour risques, mais d'un avoir à établir qui vient diminuer le chiffre d'affaires et d'un avoir à recevoir qui vient diminuer les charges afférentes. Ce changement de présentation concerne principalement les sociétés TF1 Vidéo, TF1 Entreprises et Téléshopping.

Les reversements sur certains contrats de distribution sont déduits du chiffre d'affaires de manière à ne faire apparaître en produits que l'avantage économique revenant au Groupe TF1, à savoir la commission. Ce changement de présentation concerne principalement TF1 Vidéo et TF1 Entreprises.

Ces deux changements de méthode ont un impact négatif sur le chiffre d'affaires consolidé de 88,1 M€ sur l'exercice 2004. Pour l'essentiel, ils ne concernent que la présentation des produits et des charges et n'ont pas d'incidence sur le résultat d'exploitation.

2.3 Droits audiovisuels

Dans cette rubrique figurent les parts de films et de programmes audiovisuels coproduits par TF1 Films Production, TF1 Vidéo, Glem et Téléma, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 International, TCM DA, TF1 Entreprises et CIBY DA, ainsi que les droits musicaux détenus par Une Musique et Baxter.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

DATE D'INSCRIPTION EN IMMOBILISATION	PART COPRODUCTEUR	MODALITES D'AMORTISSEMENT DROITS AUDIOVISUELS		DROITS MUSICAUX
		DISTRIBUTION	NEGOCE	
Dernier tour de manivelle	Sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire ou sur recettes	5 ans linéaire	2 ans 75 % 1 ^{re} année 25 % 2 ^e année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 Films Production et Téléma, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque les prévisions de recettes futures ne couvrent pas la valeur comptable après amortissement.

2.4 Autres immobilisations incorporelles

Dans cette rubrique, figurent principalement les fonds de commerce tel que définis au § 3.2 ci-après. Les montants relatifs à l'acquisition de marques et de logiciels figurent également dans ce poste, et sont amortis sur un ou deux ans, à l'exception de la marque Eurosport, qui n'est pas amortie.

2.5 Ecart de première consolidation

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur.

L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre quatre et vingt ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris au rythme des pertes qu'ils couvrent.

Par exception, les écarts de faible montant (positif ou négatif) sont amortis dans l'exercice.

Le Groupe TF1 continue d'appliquer la méthode de réestimation partielle, conformément à la possibilité offerte par le paragraphe 230 du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

Conformément aux dispositions en vigueur en France, les modalités d'affectation du prix payé sont susceptibles d'être révisées pendant un délai de régularisation expirant à la clôture de l'exercice suivant l'année d'acquisition.

2.6 Immobilisations corporelles

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes.

Constructions	Mode linéaire	20 ans
Installations techniques	Mode linéaire ou dégressif	De 3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	De 2 à 10 ans

Dans la mesure où les immobilisations acquises par les sociétés du Groupe sous forme de contrat de crédit-bail sont significatives, elles font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés visant à inscrire au bilan l'immobilisation et la dette correspondante.

2.7 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées sont valorisés à leur coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées à partir de la valeur d'usage.

Les participations mises en équivalence sont inscrites au bilan, à la date d'acquisition, pour la juste valeur de la quote-part de capitaux propres revenant au groupe, incluant la fraction de résultat de l'exercice.

2.8 Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés, en conformité avec les principes comptables du Groupe, est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des actifs incorporels (hors droits audiovisuels évalués selon les principes décrits à la note 2-3) est comparée à leur valeur recouvrable. Le Groupe TF1 n'applique pas par anticipation le règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable ; toutefois la méthode appliquée pour effectuer cette comparaison et décrite ci-dessous ne présente pas de différences matérielles avec celle qui est préconisée par ce règlement.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (après impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe TF1 ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'Unité Génératrice de Trésorerie est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

2.9 Programmes et droits de diffusion

- a) La rubrique "Programmes et droits de diffusion" recouvre :
- la production propre, constituée des émissions réalisées par les sociétés du Groupe TF1 pour l'antenne TF1 ;
 - la production externe, constituée des droits de diffusion acquis par les chaînes du Groupe, et de la part coproducteur relative aux émissions réalisées pour le compte des chaînes du Groupe.

- b) Un programme est considéré comme diffusable et inscrit en stock lorsque les deux conditions suivantes sont réalisées :

- l'acceptation technique (pour la production propre et la production externe) ;
- l'ouverture des droits (pour la production externe).

La production externe non diffusée dont les droits ont expiré fait l'objet d'une réforme.

- c) Les principes de valorisation des programmes et droits de diffusion sont les suivants :

- la production propre est valorisée à son coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ;
- les droits de diffusion et les coproductions sont valorisés à leur coût d'acquisition, diminué, à la clôture de chaque exercice, des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d".

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'une consommation déterminée à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

d.2 Coproductions déléguées d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d.3 Coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont consommés à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements dérogatoires pratiqués sur les parts de coproduction et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux sont retraités, conformément aux principes d'établissement des comptes consolidés, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé.

2.10 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

2.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

2.12 Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que cette sortie de ressources n'est pas déjà couverte par un passif. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Les principales natures de provisions pour risques et charges sont les suivantes.

- Les provisions pour litiges concernent les sorties de ressources probables qu'occasionneront les procès ou litiges en cours dont le fait générateur existait à la date de clôture, même si le litige est apparu postérieurement.
- Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de TF1 vis-à-vis de ses salariés. Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :
 - des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
 - du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties constatées ;
 - des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
 - d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
 - de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
 - d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Une partie de cet engagement est couverte par un contrat d'assurance, le solde faisant l'objet d'une provision pour risques et charges ajustée annuellement.

- Les provisions pour congés d'ancienneté ont été constituées pour la première fois en 2003. Elles couvrent le coût des jours de congés supplémentaires qui sont attribués par certaines

sociétés du groupe à leurs salariés en fonction de leur ancienneté. Le coût des jours de congés en cours d'acquisition est provisionné en tenant compte de l'ancienneté du personnel, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. La provision fait l'objet d'une actualisation au même taux que l'engagement de retraite.

- Les provisions pour retour des produits des activités d'édition et de distribution (vidéo et musique) ont été reprises au cours de l'exercice, conformément au changement de méthode décrit à la note 2.2.2 ci-dessus.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont portés en provisions pour risques et charges, après avoir été déterminés selon les principes exposés en note 2.5.

2.13 Impôts différés

Les impôts différés consolidés résultent principalement :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale ;
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur.

Ils sont déterminés selon la méthode du report variable. L'incidence éventuelle de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice, au taux variable ou au taux réduit (plus-values à long terme).

2.14 Recettes de publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

2.15 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts, à l'exception des primes sur options comptabilisées en charge au moment de leur paiement.

2.16 Actions propres

Les actions TF1 figurant dans les comptes sociaux de TF1 SA sous la rubrique "Autres titres immobilisés" sont inscrites en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

2.17 Engagements d'achats de programmes

Les montants contractuels des financements restant à effectuer concernant les droits n'ayant pas fait l'objet d'une acceptation technique ou d'une ouverture des droits sont pris en compte dans l'évaluation des engagements hors bilan. En pratique, un programme ou droit de diffusion acheté peut donner lieu à plusieurs versements liés à son stade d'avancement (premier jour de tournage, dernier tour de manivelle, etc.), et la partie restant à payer à la clôture de l'exercice est valorisée en engagement hors bilan.

3 Notes sur le bilan consolidé

3.1 Droits audiovisuels

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.04
(en millions d'euros)					
Valeurs brutes	722,0	(14,6)	43,3	(20,6)	730,1
Amortissements	(604,2)	10,4	(44,8)	18,1	(620,5)
Provisions	(18,1)	(1,9)	(4,0)	7,2	(16,8)
Valeurs nettes	99,7	(6,1)	(5,5)	4,7	92,8

3.2 Autres immobilisations incorporelles

	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.04
(en millions d'euros)					
Fonds de commerce ¹	772,7	-	-	-	772,7
Marques - Logiciels	67,3	(0,5)	8,2	(0,6)	74,4
Valeur brute	840,0	(0,5)	8,2	(0,6)	847,1
Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Marques - Logiciels	(44,8)	0,6	(7,2)	1,6	(49,8)
Amortissements et provisions	(44,8)	0,6	(7,2)	1,6	(49,8)
Valeur nette	795,2	0,1	1,0	1,0	797,3

¹ Le poste "Fonds de commerce" est essentiellement constitué des éléments incorporels identifiés issus de l'affectation des écarts d'évaluation. Ils se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.04
Eurosport SA	241,3
Eurosport France	75,0
Série Club	21,9
Groupe TPS	420,3
Visiowave	14,2
Total	772,7

Le suivi des valeurs de ces fonds de commerce selon la méthodologie décrite à la note 2.8 ne fait pas apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2004.

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

3.3 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	VALEUR BRUTE AU 01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	VALEUR BRUTE AU 31.12.04	AMORTISSEMENT AU 01.01.04	DOTATION DE L'EXERCICE	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AMORTISSEMENT AU 31.12.04	VALEUR NETTE AU 31.12.04
Parmentier Production	0,5	(0,5)	–	(0,5)	–	0,5	–	–
CIC	0,5	–	0,5	(0,5)	–	–	(0,5)	–
Protécra	0,6	(0,6)	–	(0,6)	–	0,6	–	–
Syalis	0,2	–	0,2	(0,2)	–	–	(0,2)	–
Glem	8,3	5,9	14,2	(8,3)	(6,2)	0,3	(14,2)	–
Téléshopping	2,8	–	2,8	(2,8)	–	–	(2,8)	–
Eurosport (ESO)	80,7	–	80,7	(13,2)	(4,0)	–	(17,2)	63,5
Téléma	5,0	–	5,0	(4,0)	(1,0)	–	(5,0)	–
Eurosport France	25,9	–	25,9	(4,0)	(1,3)	–	(5,3)	20,6
SETS	14,8	–	14,8	(2,3)	(0,8)	–	(3,1)	11,7
Quai Sud	2,4	0,6	3,0	(1,5)	(0,9)	–	(2,4)	0,6
TV Breizh	4,3	5,8	10,1	(4,3)	(0,3)	–	(4,6)	5,5
Méto France	11,1	(11,1)	–	–	–	–	–	–
KSO/SRW	–	6,2	6,2	–	(0,3)	–	(0,3)	5,9
Histoire	–	4,5	4,5	–	(4,5)	–	(4,5)	–
Total	157,1	10,8	167,9	(42,2)	(19,3)	1,4	60,1	107,8

Le suivi des valeurs de ces écarts d'acquisition, selon la méthodologie décrite à la note 2.8, n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2004, à l'exception des Unités Génératrices de Trésorerie Glem et Histoire, dont les écarts d'acquisition ont été intégralement dépréciés.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses retenues lors des tests de valeur ayant conduit à ces dépréciations.

	VALEUR AU BILAN DE L'UGT (M€)	DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS SUR LA PERIODE (M€)	HORIZON DE PROJECTION	TAUX D'ACTUALISATION	METHODE DE CALCUL DE LA VALEUR TERMINALE	TAUX DE CROISSANCE PERPETUELLE
Histoire	4,7	(4,5)	5 ans	8,10 %	cf. note 2.8	3,75 %
Glem	6,3	(6,2)	5 ans	8,10 %	cf. note 2.8	3,00 %

Les flux de trésorerie des UGT considérées étant négatifs sur tout l'horizon de projection, il n'a pas paru pertinent de procéder à des tests de sensibilité de la valeur d'usage aux variations du taux de croissance et du taux d'actualisation.

3.4 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

(en millions d'euros)	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.04
Terrains	45,7	–	–	–	45,7
Constructions	58,0	–	–	–	58,0
Installations techniques et matériels ¹	151,5	0,3	7,0	(5,3)	153,5
Immobilisations diverses ²	293,3	6,3	18,7	(7,6)	310,7
Immobilisations en cours	9,6	(9,7)	5,9	(2,0)	3,8
Valeur brute	558,1	(3,1)	31,6	(14,9)	571,7
Constructions	(23,3)	–	(2,4)	–	(25,7)
Installations techniques et matériels	(128,4)	1,5	(13,0)	5,0	(134,9)
Immobilisations diverses	(208,9)	–	(32,5)	7,0	(234,4)
Amortissements	(360,6)	1,5	(47,9)	12,0	(395,0)
Valeur nette	197,5	(1,6)	(16,3)	(2,9)	176,7

¹ Dont en crédit-bail : 12,4 M€ (comprenant une augmentation de l'exercice de 2,1 M€).

² Dont en crédit-bail : 32,7 M€.

3.5 Immobilisations financières

(en millions d'euros)	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.04
Titres mis en équivalence	1,0	49,1 ¹	–	(5,0)	45,1
Participations et créances	17,2	(0,1)	3,0	(9,5)	10,6
Autres immobilisations financières	6,0	(1,8)	0,7	(0,5)	4,4
Total brut	24,2	47,2	3,7	(15,0)	60,1
Provisions	(10,9)	–	(0,8)	7,3	(4,4)
Total net	13,3	47,2	2,9	(7,7)	55,7

1 Dont quote-part de capitaux propres d'Europa TV : 24,2 M€, de Prima TV : 13,8 M€, et reclassement de l'écart d'acquisition de Publications Metro France : 11,1 M€.

Le prix d'acquisition des titres de sociétés consolidées, qui n'apparaissent pas dans ce tableau en raison de leur élimination au bilan consolidé, sont détaillées ci-après à la note 5.1 relative au tableau de flux de trésorerie.

3.6 Programmes et droits de diffusion

Le tableau ci-dessous ventile la variation du stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2.9.

(en millions d'euros)	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT ¹	VARIATION NETTE	31.12.04
Antenne TF1	737,4	(159,4)	49,4	627,4
Groupe TPS	51,6	(30,7)	1,1	22,0
Groupe Eurosport	13,2	(13,2)	–	0,0
TF6	3,2	(1,1)	0,7	2,8
Série Club	2,5	(0,5)	(0,4)	1,6
Odyssée	1,1	(0,4)	0,1	0,8
Histoire	–	0,8	(0,2)	0,6
TV Breizh	4,1	(1,5)	1,2	3,8
Total stock brut	813,1	(206,0)	51,9	659,0
Provisions	(119,7)	0,5	(4,4)	(123,6)
Total stock net	693,4	(205,5)	47,5	535,4

1 Le reclassement inclut pour l'essentiel l'effet du changement de méthode décrit ci-dessus à la note 2.2.2.

3.7 Clients et comptes rattachés

(en millions d'euros)	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	VARIATION NETTE	31.12.04
Avances fournisseurs	15,2	246,1 ¹	1,1	262,4
Clients et comptes rattachés	626,3	41,2	8,2	675,7
Total brut	641,5	287,3	9,3	938,1
Provisions	(19,8)	–	(5,9)	(25,7)
Total net	621,7	287,3	3,4	912,4

1 Le reclassement inclut pour l'essentiel l'effet du changement de méthode décrit ci-dessus à la note 2.2.2.

3.8 Autres créances, comptes de régularisation et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.04			31.12.03
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Autres créances d'exploitation (Etat, collectivités publiques, personnel, organismes sociaux et autres)	223,8	–	223,8	216,5
Créances diverses (créances fiscales, créances sur cession d'immobilisations, comptes courants et autres)	99,7	(35,1)	64,6	61,3
Comptes de régularisation et assimilés ¹	36,5	–	36,5	157,9
Impôts différés ²	48,0	–	48,0	46,0
Total	408,0	(35,1)	372,9	481,7

1 Les comptes de régularisation sont constitués pour l'essentiel de charges constatées d'avance (24,8 M€) en diminution par rapport à l'exercice 2003 (144,2 M€ en 2003) en raison du reclassement de 121,0 M€ des charges constatées d'avance liées aux droits sportifs en acomptes fournisseurs ou en engagements hors bilan.

2 L'impôt différé actif est essentiellement relatif aux provisions pour charges qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés, compte tenu de leur récupération jugée peu probable, s'élèvent à 62,9 M€, et sont constitués de déficits fiscaux reportables pour 51,6 M€ et d'amortissements réputés différés pour 11,3 M€.

3.9 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste est constitué :

- de disponibilités pour un montant de 29,0 M€ ;
- de valeurs mobilières de placement pour un montant net de 131,6 M€, constituées exclusivement de SICAV monétaires. Ce poste ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2004.

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

3.10 Evolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	CAPITAL	RESERVES CONSOLIDEES	CAPITAUX PROPRES
Capitaux propres au 31/12/01	42,4	728,0	770,4
Augmentation de capital ¹	0,4	17,1	17,5
Distribution de dividendes	–	(136,9)	(136,9)
Résultat net 2002	–	155,2	155,2
Capitaux propres au 31/12/02	42,8	763,4	806,2
Augmentation de capital ¹	0,2	10,3	10,5
Distribution de dividendes	–	(138,3)	(138,3)
Variation de change	–	(0,6)	(0,6)
Changement de méthode ²	–	(3,1)	(3,1)
Résultat net 2003	–	191,5	191,5
Capitaux propres au 31/12/03	43,0	823,2	866,2
Augmentation de capital ¹	0,1	3,6	3,7
Distribution de dividendes	–	(139,1)	(139,1)
Variation de change et divers	–	(0,2)	(0,2)
Opérations sur actions propres	(0,1)	1,2	1,1
Résultat net 2004	–	220,1	220,1
Capitaux propres au 31/12/04 ³	43,0	908,8	951,8

1 Exercice d'options de souscription d'actions.

2 Comptabilisation de provisions pour congés d'ancienneté nettes d'impôt à l'ouverture de l'exercice.

3 Le capital est divisé en 214 759 729 actions ordinaires de 0,2 €, entièrement libérées.

3.11 Evolution des intérêts minoritaires sur les trois derniers exercices

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Intérêts minoritaires à l'ouverture	(0,1)	0,6	0,3
Variation de périmètre	1,3	6,2	2,2
Variation de change	–	(0,1)	–
Distribution de dividendes	(0,4)	–	(1,8)
Résultat net	(1,5)	(6,8)	(0,1)
Intérêts minoritaires à la clôture	(0,7)	(0,1)	0,6

3.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2.12, ont évolué comme indiqué ci-dessous.

(en millions d'euros)	01.01.04	VARIATION DE PERIMETRE ET RECLASSEMENT	DOTATIONS OU AUGMENTATIONS	REPRISES POUR UTILISATION	REPRISES POUR NON-UTILISATION	31.12.04
Provisions pour litiges ¹	46,4	(3,1)	8,6	(6,4)	(16,0)	29,5
Provisions relatives aux sociétés apparentées	0,2	–	–	–	–	0,2
Autres provisions ²	38,4	3,5	11,9	(15,4)	(4,2)	34,1
Provisions pour indemnités de fin de carrière	17,9	(0,3)	10,1	(0,4)	(3,0)	24,3
Total	102,9	0,1	30,6	(22,2)	(23,2)	88,2

1 Les provisions pour litiges comprennent (en M€) :

• provisions pour litiges avec des clients de l'antenne TF1	2,8
• provisions pour litiges autres clients	2,9
• provision pour litige chez TPS pour action en contrefaçon	3,5
• provisions pour autres litiges juridiques avec des sociétés privées	15,1
• provisions pour autres litiges juridiques avec des organismes publics	3,8
• provisions pour litiges avec le personnel	1,4
Total	29,5

2 Les autres provisions couvrent les risques et charges suivants (en M€) :

• terminaux de TPS perdus ou volés	2,5
• renouvellement de cartes de TPS en raison du piratage	6,2
• provisions pour congés d'ancienneté	5,5
• risques fiscaux	9,0
• risques liés aux SOFICAS	7,5
• divers	3,4
Total	34,1

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité du Groupe, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

3.13 Dette financière nette

La répartition de la dette financière nette du Groupe par grandes catégories est la suivante au 31 décembre 2004.

DESCRIPTION (en millions d'euros)	ECHEANCES			TOTAL
	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Emprunt obligataire	–	–	500,0	500,0
Lignes bilatérales confirmées ¹	12,9	–	–	12,9
Crédit-bail ²	8,7	14,4	0,3	23,4
Sous-total financements confirmés	21,5	14,4	500,4	536,3
Concours bancaires courants	16,4	–	–	16,4
Comptes courants et autres	16,1	–	–	16,1
Intérêts courus emprunt obligataire	4,0	–	–	4,0
Total dette financière brute	58,1	14,4	500,3	572,8
Disponibilités	(29,0)	–	–	(29,0)
VMP	(131,7)	–	–	(131,7)
Total dette financière nette	(102,6)	14,4	500,3	412,1

1 Dont Telema : 8,7 M€ et Visiowave : 4,0 M€.

2 Dont TPS : 19,9 M€.

L'exposition de TF1 au risque de liquidité est analysée ci-après à la note 6.3.1.

La répartition de la dette financière entre taux fixe et taux variable, après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la clôture de l'exercice, est la suivante :

	31.12.04
Dettes à taux fixe	81,3 %
Dettes à taux variable	15,8 %
Dettes non exposées	2,9 %

Voir détail en note 6.3.2.

La sensibilité des comptes consolidés de TF1 à l'évolution des taux est analysée ci-après à la note 6.3.2.

Les dettes financières du Groupe TF1 ne sont pas assorties de nantissements, garanties ou sûretés réelles.

3.14 Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Dettes fiscales et sociales	343,3	323,0	322,4
Impôts différés ¹	52,1	62,1	68,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22,8	23,9	94,5
Autres dettes	242,2	225,9	205,2
Subventions d'investissement	5,7	4,7	6,3
Comptes de régularisation et assimilés	57,4	57,0	61,2
Total	723,5	696,6	758,0

1 Les impôts différés passifs, auparavant présentés au bilan sur une ligne séparée, sont désormais regroupés avec les autres dettes et comptes de régularisation.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement la TVA collectée et l'impôt sur les sociétés.

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires. Il se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
TF1 SA	42,9	51,0	54,4
Filiales	9,2	11,1	14,0
Total	52,1	62,1	68,4

La variation des autres dettes provient de l'augmentation des avoirs à établir aux annonceurs.

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement les subventions du CNC pour TF1 Films Production. En 2004, le montant rapporté au compte de résultat est de 7,7 M€, contre 12,3 M€ pour 2003.

Les comptes de régularisation sont principalement constitués de recettes encaissées d'avance (dont 32,8 M€ sur les abonnés de TPS).

3.15 Echéances des créances et dettes

Les échéances des créances et des dettes sont les suivantes :

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Clients et comptes rattachés nets (hors avances fournisseurs)	650,0	–	–	650,0
Autres créances nettes	363,2	7,8	1,9	372,9
Emprunts et dettes financières	58,1	14,4	500,3	572,8
Fournisseurs et comptes rattachés	830,0	24,5	37,4	891,9
Autres dettes	715,7	7,0	0,8	723,5

4 Notes sur le compte de résultat consolidé

4.1 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivante :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Coûts de diffusion TDF	64,7	65,0	65,4
Charges de sous-traitance et de production	275,9	256,9	339,5
Redevances et taxes audiovisuelles	180,9	170,2	168,5
Impôts et taxes	38,8	36,6	35,4
Autres	780,0	787,3	743,0
Total	1 340,3	1 316,0	1 351,8

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

4.2 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Résultat net sur cession de VMP	2,3	1,1	0,5
Provisions nettes pour risques et sur titres de participations	(1,4)	1,2	–
Provisions sur VMP	(0,4)	–	(7,8)
Intérêts	(25,3)	(17,0)	(17,6)
Différences de change	0,6	(0,2)	(7,4)
Dividendes reçus	1,7	1,2	0,7
Divers	4,0	(0,7)	1,9
Total	(18,5)	(14,4)	(29,7)

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Plus/moins-values sur cessions d'immobilisations	(0,7)	0,1	(2,0)
Provisions nettes	(0,4)	(1,6)	(0,6)
Dons	–	–	(2,3)
Moins-value sur sortie Film par Film	–	(3,9)	–
Autres	(0,1)	(2,7)	0,5
Total	(1,2)	(8,1)	(4,4)

4.4 Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	2004	2003	2002
Impôt exigible	148,2	117,5	92,8
Impôt différé	(12,0)	(2,8)	1,4
Charge d'impôt totale	136,2	114,7	94,2

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 est de 34,93 % (taux de droit commun) et de 15,72 % (taux réduit).

Le taux effectif d'imposition (rapport de la charge d'impôt totale de 136,2 M€ sur le résultat avant impôt) est de 38,4 %. L'écart de 3 points par rapport au taux de droit commun s'explique principalement par la charge d'amortissement des écarts d'acquisition (non fiscalisée) et par les déficits fiscaux de l'exercice qui, du fait de leur récupération jugée peu probable, n'ont pas fait l'objet d'impôt différé actif.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée régulièrement depuis lors. Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

4.5 Sociétés mises en équivalence

CHIFFRES SIGNIFICATIFS A 100 % (en millions d'euros)	PUBLICATIONS METRO FRANCE	PRIMA TV	EUROPA TV
Actif immobilisé net	0,6	1,7	2,9
Endettement financier brut	1,4	0,9	1,2
Total bilan net	15,8	20,2	19,4
Chiffre d'affaires	21,4	13,2	8,1
Résultat d'exploitation	(2,6)	(3,2)	(8,5)
Résultat net	(2,7)	(3,2)	(8,5)

Les sociétés Prima TV et Europa TV sont entrées dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2004 (cf. note 2.2.1).

5 Notes sur le tableau de financement

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

5.1 Acquisitions de participations financières

Les acquisitions de participations financières se répartissent comme suit en 2004 :

SOCIÉTÉS ACQUISES (en millions d'euros)	31.12.04
Europa TV	24,3
Prima TV	13,8
TV Breizh (rachat de minoritaires)	6,9
Kigema Sport Organisation	4,2
Histoire	3,9
Glem (rachat de minoritaires)	3,6
Quai Sud Television	0,9
Pink TV	0,5
Autres	3,2
Total	61,3

5.2 Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières

(en millions d'euros)	31.12.04
Désinvestissements corporels et incorporels	4,4
Cession d'immobilisations financières	2,2
Total	6,6

5.3 Augmentation des capitaux propres liée aux opérations de financement

Les flux de trésorerie ayant impacté les capitaux propres en 2004 se décomposent comme suit (en M€) :

Exercice d'options de souscription d'actions TF1 SA	3,7
Opérations sur actions propres	1,3
Subventions accordées	8,7
Total	13,7

5.4 Variation des dettes financières

La diminution des dettes financières du Groupe sur l'exercice (79,2 M€) est principalement liée au remboursement par TPS de lignes bilatérales pour 74,3 M€.

6 Autres informations

6.1 Informations sectorielles

6.1.1 Contributions sectorielles au compte de résultat

CONTRIBUTIONS (en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES		RESULTAT D'EXPLOITATION	
	2004	2003	2004	2003
Antenne TF1	1 666,1	1 561,2	352,1	299,0
Edition - Distribution	275,1	344,3	35,1	34,3
Télévision numérique	375,7	353,1	1,3	2,8
Eurosport	290,6	283,4	32,2	30,2
Chaînes thématiques	56,1	50,9	(17,0)	(17,1)
Internet	47,8	26,0	2,5	(1,2)
Production	37,6	57,3	(6,1)	(13,0)
Droits audiovisuels	66,8	53,3	(0,6)	(0,9)
Divers	19,6	13,4	(0,7)	(0,2)
Total	2 835,4	2 742,9	398,8	333,9

6.1.2 Contributions sectorielles au bilan

CONTRIBUTIONS (en millions d'euros)	ACTIF IMMOBILISE NET	
	2004	2003
Antenne TF1	138,4	154,4
Edition - Distribution	4,9	5,1
Télévision numérique	475,7	486,1
Eurosport	424,6	425,7
Chaînes thématiques	26,2	24,2
Internet	0,4	0,3
Production	4,4	6,5
Droits audiovisuels	93,2	100,4
Divers	62,5	17,9
Total	1 230,3	1 220,6

6.1.3 Contributions sectorielles présentées selon la sectorisation applicable en 2005

A partir du 1^{er} janvier 2005, dans le cadre de l'application des normes IFRS, le Groupe TF1 a choisi un nouveau découpage sectoriel. A titre d'information, les contributions au compte de résultat et au bilan consolidé selon cette nouvelle présentation se déclinent ainsi au 31 décembre 2004.

CONTRIBUTIONS (en millions d'euros)	CHIFFRE D'AFFAIRES	RESULTAT D'EXPLOITATION	ACTIF IMMOBILISE NET
Antennes France	1 986,5	354,9	269,7
Distribution	375,7	1,3	475,7
Droits audiovisuels	215,0	15,8	74,6
Antennes internationales	238,6	27,5	369,6
Activités diverses	19,6	(0,7)	40,7
Total	2 835,4	398,8	1 230,3

6.2 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan liés à l'activité courante du Groupe se ventilent au 31 décembre 2004, par type d'engagement, selon les échéances suivantes.

ENGAGEMENTS DONNES

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2004	TOTAL 2003
Programmes et droits de télédiffusion ¹	501,6	469,6	53,3	1 024,5	848,4
Droits de retransmissions sportives ¹	191,3	285,9	17,0	494,2	427,4
Transport d'images	81,2	301,7	63,9	446,8	231,4
Crédits-bails	-	-	-	-	-
Locations simples	14,1	36,2	1,7	52,0	40,8
Cautions et garanties	1,2	0,1	0,2	1,5	1,7
Autres engagements	69,0	60,9	25,7	155,6	124,3
Total	858,4	1 154,4	161,8	2 174,6	1 674,0

¹ Dont 55,4 M€ en CHF, 101,3 M€ en GBP et 173,1 M€ en USD.

ENGAGEMENTS RECUS

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2004	TOTAL 2003
Programmes et droits de télédiffusion ¹	501,6	469,6	53,3	1 024,5	848,4
Droits de retransmissions sportives ¹	191,3	285,9	17,0	494,2	427,4
Transport d'images	81,2	301,7	63,9	446,8	231,4
Locations simples	14,1	36,2	1,7	52,0	40,8
Cautions et garanties	8,2	-	-	8,2	5,7
Autres engagements	52,2	17,3	-	69,5	84,3
Total	848,6	1 110,7	135,9	2 095,2	1 638,0

¹ Dont 55,4 M€ en CHF, 101,3 M€ en GBP et 173,1 M€ en USD.

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

Programmes et droits de diffusion

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, ou dont les droits ne sont pas ouverts, figurent en engagements donnés et reçus. Ces engagements sont valorisés, conformément au principe exposé en note 2.17, pour leur montant contractuel, déduction faite des montants contractuels des financements qui figurent au bilan en acomptes fournisseurs, eux-mêmes inclus dans la rubrique "Clients et comptes rattachés". Ces engagements concernent principalement les sociétés TF1 SA (682,0 M€) et TPS (245,9 M€).

Droits de retransmissions sportives

Les acquisitions de droits de retransmissions sportives, qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme du Groupe antérieurement à la clôture de l'exercice de référence, figurent en engagements donnés et reçus, à concurrence du montant non encore payé.

Ces engagements concernent les sociétés TF1 SA (228,5 M€), Eurosport (229 M€) et TPS (36,7 M€).

Transport d'images

Les engagements de transport d'images recouvrent :

- pour l'antenne TF1, les redevances à verser à TDF au titre de la fourniture d'un service de télédiffusion, jusqu'à l'échéance du contrat ;
- pour Eurosport et TPS, les loyers à verser jusqu'à l'échéance des contrats, au titre de la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées.

Crédits-bails

Le GIE Aphélie, structure auprès de laquelle TF1 a pris en crédit-bail l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, est intégré au périmètre de consolidation depuis le 1^{er} janvier 2000, conformément aux dispositions du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable. Dès lors, l'engagement au titre du contrat de crédit-bail immobilier est intégré aux comptes consolidés du Groupe.

Les autres engagements de crédit bail, dans la mesure où ils sont significatifs, ont fait l'objet de retraitement dans les comptes consolidés (conformément à la note 2.6).

Locations simples

Dans cette rubrique sont recensés, en engagements donnés et reçus, les paiements futurs minimaux pour des contrats de locations simples non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Seuls les baux significatifs au niveau du Groupe ont été pris en compte. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières, en particulier les locaux occupés par TF1 SA, TPS, et les sociétés françaises du groupe Eurosport.

Cautions et garanties

Cette rubrique recouvre les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux.

Autres engagements

Ils recouvrent principalement :

- les engagements contractuels au titre des instruments de couverture de change, soit essentiellement des achats et ventes à terme de devises (cf. note 6.3.3). La valorisation de ces instruments a été effectuée de manière à faire ressortir leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice ; ainsi, pour un contrat d'achat à terme, l'engagement donné est valorisé au cours à terme, et l'engagement reçu au cours de retournement. Symétriquement, pour un contrat de vente à terme, l'engagement donné est valorisé au cours de retournement, et l'engagement reçu au cours à terme ;
- les engagements contractuels au titre des instruments de couverture de taux, valorisés à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice (SWAP et CAP sur emprunt Eurosport, SWAP sur emprunt TPS, SWAP de variabilisation de l'emprunt obligataire TF1). Ces instruments de couverture sont détaillés à la note 6.3.2 ;
- divers contrats de fourniture de matériels et de prestations de service dans le cadre des activités récurrentes des sociétés du Groupe : en particulier, les contrats d'achat de terminaux de TPS et la maintenance informatique et technique y afférente ;
- une participation financière accordée par TPS à France Télécom dans le cadre de l'activité TPSL ;
- la vente d'option d'achat d'actions TF1 (voir la note 2.3 de l'Annexe aux comptes sociaux de TF1 SA) ;
- une estimation effectuée par TPS des travaux à réaliser dans le cadre de la mise en place de la TNT (engagement donné).

Les actifs immobilisés de TF1 (incorporels, corporels et financiers) ne sont pas assortis de nantissements ni d'hypothèques.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par le Groupe TF1 au 31 décembre 2004.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

6.3 Risques de marché

6.3.1 Risque de liquidité

Comme l'indique le tableau ci-après, la liquidité du Groupe TF1 est importante au 31 décembre 2004 : le Groupe dispose en effet de lignes de crédit confirmées pour 876,9 M€, dont les maturités sont majoritairement comprises entre un et cinq ans, et d'un emprunt obligataire de 500 M€ à échéance 2010. Les utilisations correspondantes s'élèvent à 536,3 M€ soit un taux d'utilisation de 39 %.

Au cours du second semestre 2004, le Groupe TF1 a renoncé par anticipation à son second crédit syndiqué (350 M€ à échéance 2007).

Les crédits bancaires contractés par le Groupe TF1 ne comportent aucun covenant financier et aucun trigger event.

(en millions d'euros)	FIXE OU VARIABLE	LIGNES AUTORISEES ECHÉANCES			TOTAL	MONTANT UTILISE ECHÉANCES			LIGNES DISPONIBLES	
		MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS		
Lignes bilatérales confirmées	V	106,0	747,5	–	853,5 ¹	12,9	–	–	12,9	840,6
Crédit-bail	V	8,7	14,4	0,3	23,4	8,7	14,4	0,3	23,4	–
Total autorisations bancaires	–	114,7	761,9	0,3	876,9					
Emission obligataire	F/V	–	–	500,0	500,0	–	–	500,0	500,0	–
Total	–	114,7	761,9	500,3	1 376,9	21,6	14,4	500,3	536,3	840,6

1 Dont TF1 SA : 595,5 M€ et TPS : 197,3 M€.

6.3.2 Risque de taux

ECHEANCIER DES ACTIFS ET DES DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2004

(en millions d'euros)	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Passifs financiers à taux fixe	12,7	14,4	500,3	527,4
Passifs financiers à taux variable	29,0	–	–	29,0
Passifs financiers non exposés ¹	16,4	–	–	16,4
Dettes financières brutes	58,1	14,4	500,3	572,8
VMP nettes à taux variable	131,7	–	–	131,7
Disponibilités à taux variable	29,0	–	–	29,0
Actifs financiers non exposés	–	–	–	–
Disponibilités et VMP à taux variable	160,7	0,0	0,0	160,7

1 Soldes créditeurs de banque.

ECHEANCIER DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE AU 31 DECEMBRE 2004

(en millions d'euros)	MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL	VALEUR DE MARCHÉ ¹
SWAP payeur taux fixe	185,7	52,8	–	238,5	(2,4)
SWAP payeur taux variable ²	–	–	300,0	300,0	10,6
CAP	139,5	–	–	139,5	(0,1)
Total					8,1

1 Hors ICNE.

2 Le groupe a procédé à la variabilisation d'une partie (300 M€) de l'émission obligataire.

SUIVI DU RISQUE DE TAUX ET SENSIBILITE

(en millions d'euros)	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	NON EXPOSÉ	TOTAL
Passifs financiers (dettes financières)	527,4	29,0	16,4	572,8
Actifs financiers (VMP et disponibilités)	–	(160,7)	–	(160,7)
Position nette avant gestion	527,4	(131,7)	16,4	412,2
Couverture de taux : SWAP payeur taux variable	(300,0)	300,0	–	–
Couverture de taux : SWAP payeur taux fixe	238,5	(238,5)	–	–
Position nette après gestion	465,9	(70,2)	16,4	412,2

La politique de gestion du risque de taux consiste à figer à taux fixe la partie de la dette financière brute correspondant au besoin de financement du Groupe (endettement net), en variabilisant la partie excédant le besoin de financement (qui par définition est placée à taux variable), afin d'obtenir une couverture bilantielle naturelle.

Compte tenu du portefeuille des couvertures de taux au 31 décembre 2004, la situation nette après gestion à taux variable est une position active de 70,2 M€ ; le Groupe a donc une faible sensibilité à la baisse des taux.

Ainsi, une baisse instantanée d'un point de taux d'intérêt à court terme engendrerait une baisse du résultat financier de 0,7 M€ ; cela représenterait une augmentation des charges financières (nettes des produits de placement) de 4,0 % pour l'ensemble de l'exercice 2004.

Informations financières

Annexe des comptes consolidés

6.3.3 Risque de change

INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE CHANGE

(en millions d'euros)	DEVISE	NOMINAL DES COUVERTURES	VALEURS DE MARCHÉ
Achat à terme	USD	36,0	(3,6)
Achat à terme activant ¹	USD	11,5	(0,4)
Achat à terme	GBP	10,8	(0,2)
Achat à terme activant ¹	GBP	0,9	0,0
Vente à terme	GBP	6,8	0,7
Vente à terme	Autres devises	11,0	0,1
Total des couvertures			(3,4)

¹ Un achat à terme activant garantit un cours de couverture minimum et permet de profiter d'une évolution favorable de la devise jusqu'à un niveau de barrière. Si cette barrière est franchie, le cours de couverture redevient le cours minimum garanti.

SUIVI ET GESTION DU RISQUE DE CHANGE

AU COURS DE CLÔTURE 2004 (en millions d'euros)	USD ¹	CHF	GBP ²	AUTRES DEVISES ³	TOTAL
Actifs	22,7	11,0	11,5	8,2	
Passifs	(35,5)	(11,5)	(13,5)	(3,7)	
Hors bilan	(173,1)	(55,4)	(101,3)	-	
Position avant gestion	(185,9)	(55,9)	(103,3)	4,5	
Couvertures ¹	47,5	-	4,9	(11,0)	
Position nette après gestion	(138,4)	(55,9)	(98,4)	(6,5)	(299,1)
Sensibilité	(1,0)	(0,4)	(1,4)	(0,0)	(2,7)
Cours utilisé +/- 0,01 €	1,376	1,558	0,712		

¹ Sur le dollar, l'exposition nette est à relativiser. En effet, plusieurs entités du Groupe (TF1, TPS, Eurosport) signent de par leur activité des contrats d'achats de droits pluriannuels, qui expliquent l'importance des montants d'exposition du hors-bilan. Ces engagements hors-bilan ne sont volontairement pas couverts intégralement car ils ont une forte probabilité d'être compensés par un chiffre d'affaires récurrent en USD.

² Sur le GBP, la position nette après gestion résulte de couvertures dont le sous-jacent est un chiffre d'affaires futur qui ne figure pas en engagements hors bilan.

³ Les devises concernées sont essentiellement NOK, SEK, DKK. Comme pour le GBP, la position nette après gestion résulte de couvertures dont le sous-jacent est un chiffre d'affaires futur qui ne figure pas en engagements hors bilan.

L'exposition nette consolidée en devise (contre-valorisée en euros au cours de clôture) après prise en compte des couvertures est de 340,4 M€. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de (3,1 M€).

6.3.4 Risque sur actions

TF1 n'est pas exposé au risque de variation de prix des titres de capital détenus.

6.3.5 Politique de gestion des risques

En fin de chaque année sont fixés l'ensemble des "taux budget" de change et de taux d'intérêt pour l'année suivante. Ces taux budget sont validés par la Direction Générale et deviennent les taux à atteindre pour la mise en place des couvertures.

Un suivi journalier des marchés est assuré en temps réel grâce à un logiciel d'informations financières.

Un point mensuel est effectué avec la Direction Générale sur les positions restant à couvrir, afin de valider les stratégies permettant d'atteindre les "taux budget".

Le Groupe gère son exposition aux risques de change et de taux par le recours à des instruments de couverture tels que les contrats de swap, d'achats ou de ventes à terme et des options de change et de taux. Les instruments dérivés sont réservés à des fins de couverture et ne sont jamais utilisés dans un objectif spéculatif.

6.4 Effectifs

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs du groupe selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	2004	2003	2002
Collège 1 - Employés et Ouvriers	74	80	116
Collège 2 - Agents de maîtrise	775	795	752
Collège 3 - Cadres	2 389	2 259	2 142
Collège 4 - Journalistes	494	510	470
Total	3 774	3 644	3 480

Le tableau ci-dessus présente les effectifs à fin décembre 2004 des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale ou de l'intégration proportionnelle.

6.5 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2004 s'élève à 6 532 884 €.

En dehors des prêts de titres aux membres de la Direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la Direction ou du Conseil d'Administration.

6.6 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie au paragraphe 5.6 : "Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions", du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

6.7 Risques sur pays émergents

L'activité et le résultat du Groupe TF1 n'ont pas subi les effets des crises des pays émergents.

6.8 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture au 31 décembre 2004.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont présentés aux pages 69 à 88 du rapport financier.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable concernant les droits de diffusion des programmes et le chiffre d'affaires, exposés dans la note 2.2.2 de l'annexe.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 2° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthode comptable décrits dans la note 2.2.2 de l'annexe et de la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes.
- La note 2.8 de l'annexe présente les modalités de suivi de la valeur des principaux actifs incorporels et écarts d'acquisition. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans la note 2.9 de l'annexe, qui précise notamment le principe de détermination des provisions pour dépréciation. Notre appréciation des provisions pour dépréciation est fondée sur l'analyse de la fiabilité des grilles de diffusion prévisionnelles et notamment sur la comparaison des prévisions de diffusion des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

Michel ROSSE

SALUSTRO REYDEL

Jean-Pierre CROUZET

Informations financières

Bilan social

ACTIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.04 NET	31.12.03 NET	31.12.02 NET
Immobilisations incorporelles	<i>1.2 et 2.1</i>	137,1	164,8	187,4
Concessions et droits similaires		0,1	0,1	0,2
Marque		0,0	0,0	0,0
Fonds commercial		0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations incorporelles		0,0	0,0	0,0
Coproductions diffusables		70,0	91,4	109,0
Coproductions rediffusables		56,3	45,5	53,0
Coproductions en cours		10,7	27,8	25,2
Immobilisations corporelles	<i>1.3 et 2.2</i>	29,4	32,5	36,0
Terrains		0,0	0,0	0,0
Constructions		0,0	0,0	0,0
Installations techniques matériels et outillages		8,5	10,7	14,3
Autres immobilisations corporelles		19,9	18,9	20,7
Immobilisations corporelles en cours		1,0	2,9	1,0
Immobilisations financières	<i>1.4 et 2.3</i>	967,3	979,0	1 048,4
Participations		599,4	589,7	655,6
Créances rattachées à des participations		0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés		9,3	27,6	27,3
Prêts		357,9	361,1	364,8
Autres immobilisations financières		0,7	0,6	0,7
ACTIF IMMOBILISE		1 133,8	1 176,3	1 271,8
Stocks et en-cours	<i>1.5 et 2.4</i>	403,0	468,0	425,0
Matières premières et autres approvisionnements		0,2	0,6	0,6
Marchandises		0,0	0,0	0,0
Droits de première diffusion		188,5	213,3	171,2
Droits rediffusables		212,7	137,1	143,8
Droits de diffusion en cours		1,6	117,0	109,4
Avances et acomptes versés sur commandes	2.5	216,3	2,6	1,7
Créances clients et comptes rattachés	1.6	352,5	344,8	362,3
Autres créances	2.6	383,8	449,6	436,1
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	<i>1.7 et 2.7</i>	142,1	154,5	2,3
Charges constatées d'avance	2.8	4,1	117,7	102,3
ACTIF CIRCULANT		1 501,8	1 537,2	1 329,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices		1,3	1,5	0,0
Prime de remboursement des emprunts		2,6	3,0	0,0
Ecart de conversion actif		0,0	0,0	0,9
TOTAL DE L'ACTIF		2 639,5	2 718,0	2 602,4

PASSIF (en millions d'euros)	ANNEXE	31.12.04 NET	31.12.03 NET	31.12.02 NET
Capital		43,0	43,0	42,8
Prime d'émission		50,0	63,7	53,4
Ecart de réévaluation		0,0	0,0	0,0
Réserve légale		4,3	4,3	4,2
Réserve de plus-value à long terme		25,0	25,0	25,0
Autres réserves		734,0	734,0	670,0
Report à nouveau		29,5	66,9	74,6
Résultat net de l'exercice		155,8	101,7	198,0
Subventions d'investissement	1.8	0,0	0,0	0,0
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.9	117,9	132,5	150,4
CAPITAUX PROPRES	2.9	1 159,5	1 171,1	1 218,4
Provisions pour litiges		10,6	12,1	3,2
Provisions pour charges		0,0	0,0	0,9
Autres provisions pour risques		24,3	29,4	31,0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 1.10, 1.11, 1.12 et 2.10		34,9	41,5	35,1
Autres emprunts obligataires		504,0	502,9	0,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ¹		16,4	0,0	18,5
Emprunts et dettes financières divers ²		158,8	233,7	495,0
Fournisseurs et comptes rattachés		392,3	420,9	444,8
Dettes fiscales et sociales		179,6	169,4	147,4
Dettes sur immobilisations		23,4	2,5	79,4
Dettes diverses		163,9	166,7	146,1
Produits constatés d'avance		5,4	7,7	16,9
DETTES	2.11	1 443,8	1 503,8	1 348,1
Ecart de conversion passif		1,3	1,6	0,8
TOTAL DU PASSIF		2 639,5	2 718,0	2 602,4
1 Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.		16,4	0,0	18,5
2 Dont comptes courants intra-groupe.		158,8	233,7	495,0

Informations financières

Compte de résultat social

(en millions d'euros)	ANNEXE	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	1.13 et 3.1	1 710,5	1 596,2	1 552,0
Recettes de publicité liées à l'antenne	3.1	1 559,2	1 461,3	1 424,2
Ventes de prestations techniques		1,6	1,6	1,4
Divers		11,3	10,4	9,6
Production stockée		0,9	(1,3)	0,2
Production immobilisée		0,0	1,5	0,0
Subvention d'exploitation		0,0	0,0	0,3
Reprises sur amortissements et provisions		30,7	26,3	20,4
Transferts de charges		98,9	93,5	92,2
Autres produits		7,9	2,9	3,7
Charges d'exploitation		(1 352,7)	(1 278,0)	(1 271,6)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3.2	(481,8)	(554,2)	(465,8)
Variation de stock		(52,6)	63,8	44,4
Autres achats et charges externes		(379,4)	(354,0)	(426,0)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.3	(99,9)	(93,3)	(91,4)
Salaires et traitements	3.4	(107,8)	(102,3)	(98,9)
Charges sociales	3.5	(48,5)	(46,2)	(43,4)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)	3.6			
• Amortissements des coproductions diffusées		(57,0)	(55,3)	(91,8)
• Amortissements des autres immobilisations		(11,8)	(12,1)	(13,2)
• Amortissements des charges d'exploitation à répartir		(0,2)	0,0	0,0
• Provisions sur immobilisations incorpo. et actif circulant		(30,2)	(41,2)	(17,9)
• Provisions pour risques et charges		(11,6)	(13,4)	(2,3)
Autres charges	3.7	(71,9)	(69,8)	(65,3)
RESULTAT D'EXPLOITATION		357,8	318,2	280,4
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		0,0	0,0	0,0
Produits financiers		81,1	63,0	83,5
Charges financières		(141,6)	(144,1)	(53,0)
RESULTAT FINANCIER	3.8	(60,5)	(81,1)	30,5
RESULTAT COURANT		297,3	237,1	310,9
Produits exceptionnels		36,8	62,5	66,7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,1	0,6	0,3
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2,6	18,2	19,9
Reprises sur provisions		34,1	43,7	46,5
Charges exceptionnelles		(34,9)	(81,3)	(84,2)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(0,1)	(0,1)	(2,8)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(15,3)	(55,3)	(33,5)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(19,5)	(25,9)	(47,9)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.9	1,9	(18,8)	(17,5)
Participation des salariés		(12,9)	(10,4)	(8,7)
Impôt sur les sociétés	3.10 et 3.11	(130,5)	(106,2)	(86,7)
RESULTAT NET		155,8	101,7	198,0

Tableau de financement social en flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31.12.04	31.12.03	31.12.02
1 - Opérations d'exploitation			
Résultat de l'exercice	155,8	101,7	198,0
Amortissements et provisions ^{1 2}	90,7	120,4	10,2
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	0,0	0,0	0,0
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,0	11,9	0,7
Capacité d'autofinancement	246,5	234,0	208,9
Acquisitions de coproductions ²	(58,2)	(32,5)	(64,2)
Amortissements et provisions de coproductions ²	42,3	37,2	92,6
Stocks	(51,4)	(43,0)	(40,1)
Créances d'exploitation	55,6	(13,5)	115,2
Dettes d'exploitation	26,1	10,3	1,1
Charges à répartir	0,0	(1,5)	0,0
Avances nettes en provenance des tiers	(2,1)	(0,9)	2,4
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	12,3	(43,9)	107,0
TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	258,8	190,1	315,9
2 - Opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{1 2}	(8,9)	(8,7)	(5,0)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ^{1 2}	0,0	0,5	0,2
Acquisitions de participations financières	(94,5)	(67,1)	(250,5)
Cessions de participations financières	0,1	15,3	19,1
Variation nette des dettes sur immobilisations	20,9	(76,9)	77,3
Variation nette autres immobilisations financières	16,1	3,7	(265,8)
TRESORERIE AFFECTEE AUX INVESTISSEMENTS	(66,3)	(133,2)	(424,7)
3 - Opérations de financement			
Variation des capitaux propres	(8,5)	10,6	17,5
Variation nette des dettes financières	(73,8)	241,6	229,5
Dividendes mis en paiement	(139,0)	(138,3)	(136,9)
TRESORERIE RESULTANT DU FINANCEMENT	(221,3)	113,9	110,1
VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE	(28,8)	170,8	1,3
Trésorerie au début de l'exercice	154,6	(16,2)	(17,5)
Variation de la trésorerie	(28,8)	170,8	1,3
Trésorerie à la clôture de l'exercice	125,8	154,6	(16,2)

1 Hors parts de coproduction de programmes.

2 En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme des parts de coproduction de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2004.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

1 Règles et méthodes comptables

1.1 Comparabilité des comptes

A partir du 1^{er} janvier 2004, des changements de présentation concernant les programmes ont été opérés.

Les parts de production et les droits de diffusion sont dorénavant et respectivement portées en immobilisations incorporelles et entrés en stock à partir du moment où l'acceptation technique a eu lieu et où les droits sont ouverts.

L'ensemble des droits qui ne remplissent pas les conditions précédentes figurent en engagements hors bilan (pour la part des droits non réglée) ou en acomptes fournisseurs (pour les droits ayant déjà fait l'objet d'un versement d'acomptes).

L'incidence sur le bilan au 1^{er} janvier 2004 de cette nouvelle présentation est résumée dans le tableau ci-après (en M€).

RUBRIQUES CONCERNEES	PART REGLEE DES PROGRAMMES	PART NON REGLEE DES PROGRAMMES	IMPACT TOTAL
Immobilisations incorporelles	(29,0)	–	(29,0)
Stocks et en-cours	(108,6)	(7,9)	(116,5)
Avances et acomptes versés sur commandes	211,7	–	211,7
Autres créances	–	(2,9)	(2,9)
Charges constatées d'avance	(74,1)	(39,1)	(113,2)
Total actif	–	(49,9)	(49,9)
Dettes fournisseurs	–	(49,9)	(49,9)
Total passif	–	(49,9)	(49,9)
Engagements hors bilan	–	49,9	49,9

1.2 Immobilisations incorporelles

1.2.1 Principes généraux

Les parts de production des programmes sont amortis lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous.

a - Programmes Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	–	–

b - Programmes de dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	–	50 %

c - Autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	–	–

d - Autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	–	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné comportant une part de coproduction ne sera pas diffusé.

1.2.2 Coproductions diffusables

Les parts de coproduction de programmes qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisées sur la base de leur coût d'acquisition sous cette rubrique.

1.2.3 Coproductions rediffusables

Les parts de coproduction des programmes déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles sont enregistrées dans le compte "Coproductions rediffusables" et valorisées à 20 % ou 50 % de leur coût d'acquisition.

1.2.4 Coproductions en cours

Les œuvres littéraires n'ayant pas encore donné lieu à un passage en production figurent sous cette rubrique. Les montants enregistrés correspondent aux sommes versées à la date de clôture. Les montants contractuels des versements restant à effectuer figurent en engagements hors bilan.

1.3 Immobilisations corporelles

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous.

Installations techniques	Mode linéaire ou dégressif	De 3 à 7 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire	De 2 à 10 ans

1.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Leur valeur d'utilité est :

- soit égale à la quote-part de capitaux propres détenue dans la filiale concernée ;
- soit déterminée en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité de la filiale concernée.

Quand la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée et complétée le cas échéant par une provision pour risques et charges.

1.5 Stocks et en-cours

1.5.1 Principes généraux

Les droits de diffusion et la production propre sont consommés lors de leur diffusion en fonction de leur nature, selon les règles décrites ci-dessous.

a - Achats de droits de télédiffusion (Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

b - Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages, téléfilms, séries et dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	50 %
2 ^e diffusion	-	50 %

c - Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire inférieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	100 %
2 ^e diffusion	-	-

d - Droits de diffusion des autres programmes d'une durée unitaire égale ou supérieure à 52 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 ET PLUS
1 ^{re} diffusion	100 %	80 %
2 ^e diffusion	-	20 %

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'il est probable qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

1.5.2 Droits de première diffusion

Les droits ouverts non diffusés qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne sont comptabilisés sous cette rubrique sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production).

1.5.3 Droits de diffusion rediffusables

Les droits pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont possibles sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

1.6 Créances clients

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrecouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1^{er} janvier 2002 ;
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2002.

Les risques sur les créances nées postérieurement au 31 décembre 2002 et non recouvrées au 31 décembre 2004 ne sont pas significatifs.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

1.8 Subventions d'investissement

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes.

1.9 Provisions réglementées

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les parts coproductions de programmes non encore diffusés, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel.

1 ^{er} mois	20 %
2 ^e mois	15 %
Du 3 ^e au 9 ^e mois	5 %
Du 10 ^e au 24 ^e mois	2 %

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

1.10 Provisions pour risques et charges

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

1.11 Indemnités de fin de carrière

L'engagement de retraite de TF1 est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière, et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

1.12 Congés d'ancienneté

Des jours de congés supplémentaires sont attribués aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise. La charge correspondant à l'acquisition de ces droits à congés est calculée en tenant compte de l'ancienneté dans l'entreprise, du salaire à la date de consommation des droits et du taux de rotation du personnel. Elle est actualisée et fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

1.13 Publicité

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent aux recettes de TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

1.14 Engagements hors bilan

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie ou l'ouverture des droits n'ont pas eu lieu à cette date, figurent en engagements hors bilan. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des versements d'acomptes dont ils ont fait l'objet.

Les engagements de transport d'images recouvrent les redevances à verser au fournisseur du service de télédiffusion jusqu'à l'échéance du contrat.

Les cautions et garanties mises en place dans le cadre de contrats commerciaux ou de baux figurent en engagements hors bilan.

1.15 Instruments financiers

Le groupe utilise des instruments financiers pour couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et de change. La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts à l'exception des primes sur options de change et de taux comptabilisées en résultat au moment de leur paiement.

2 Notes sur le bilan

2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de parts de coproduction de programmes ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-dessous.

ETAT RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS

(en millions d'euros)	2004	2003
Coproductions en cours	30,1	27,6
Coproductions diffusables	91,4	109,0
Coproductions rediffusables	45,6	53,3
Valeur coproductions au 1^{er} janvier	167,1	189,9
A ajouter		
Investissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	73,4	60,1
Transfert au compte d'avances	(29,1)	-
A déduire		
Désinvestissements intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
Coût 1 ^{re} diffusion	(46,3)	(48,9)
Coût 2 ^e diffusion	(10,7)	(6,4)
Coût total de diffusion	(57,0)	(55,3)
Droits échus	(8,1)	(13,5)
Réformes et abandons	(4,6)	(11,7)
VNC reventes	(2,5)	(2,4)
Désinvestissements totaux intervenus du 1^{er} janvier au 31 décembre	(72,2)	(82,9)
Valeur coproductions au 31 décembre	139,2	167,1
Ventilation		
Coproductions en cours	12,8	30,1
Coproductions diffusables	70,0	91,4
Coproductions rediffusables	56,4	45,6
Total	139,2	167,1

Au 31 décembre 2004, le montant du risque de non-diffusion des programmes comportant une part de coproduction s'élève à 28,2 M€ :

- 0,2 M€ est couvert par voie de dépréciation d'actif ;
- 28,0 M€ sont couverts par des provisions réglementées déjà constituées, selon les modalités décrites au paragraphe 1.9.

2.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous.

VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	01.01.04	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.12.04
Installations techniques et matériels	58,8	3,7	4,1	58,4
Autres immobilisations	52,0	6,9	1,0	57,9
Immobilisations en cours	2,9	0,7	2,6	1,0
Total	113,7	11,3	7,7	117,3

VARIATION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'euros)	01.01.04	DOTATIONS	REPRISES	31.12.04
Installations techniques et matériels	48,1	5,9	4,1	49,9
Autres immobilisations	33,1	5,9	1,0	38,0
Total	81,2	11,8	5,1	87,9

2.3 Immobilisations financières

Titres de participation

Au cours de l'exercice,

TF1 a acheté les titres des sociétés suivantes :

- TV Breizh 6,9 M€ pour 30,65 % du capital
- Prima TV 13,8 M€ pour 49,00 % du capital

TF1 a acheté à Eurosport la participation qu'elle détenait dans :

- Europa TV pour 24,3 M€

TF1 a acheté à TF1 Production la participation qu'elle détenait dans :

- Studios 107 pour 4,7 M€

TF1 a souscrit à l'augmentation de capital des sociétés :

- TF1 International pour 30,0 M€
- GLEM pour 13,5 M€

TF1 a constitué une provision de 84,7 M€ sur des titres de filiales, qui se décompose comme suit :

- TF1 International 45,7 M€
- TF1 Digital 15,3 M€
- GLEM 9,8 M€
- TV Breizh 5,9 M€
- Studios 107 4,7 M€
- Europa TV 2,3 M€
- Prima TV 1,0 M€

Au total, au 31 décembre 2004, la valeur brute des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 790,7 M€, dépréciés à hauteur de 191,3 M€.

Prêts

Cette rubrique comporte pour l'essentiel :

- un prêt participatif de 49,0 M€ (dont 31,0 M€ de valeur nominale) consenti au GIE Aphélie. Après capitalisation des intérêts jusqu'en 2009, ce prêt pourra permettre de lever l'option d'achat de l'immeuble loué en crédit bail, selon les modalités décrites au paragraphe 4.1 ;
- un prêt à long terme consenti au GIE Aphélie racheté par TF1 à un pool de banques le 31/03/2000 (valeur résiduelle au 31.12.2004 : 39,9 M€) ;
- un prêt consenti à la société Eurosport (valeur résiduelle au 31.12.2004 : 268,8 M€)

Autres titres immobilisés

Au 31 décembre 2003, cette rubrique était essentiellement composée de 1 245 387 actions TF1, pour un montant global de 25,9 M€.

993 850 actions ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 99-305 de la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 1999.

En octobre 1999, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^{es} restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat "call", au prix de 18,66 € portant sur 709 900 actions TF1.

L'épargne salariale suscitée par cette opération est devenue disponible le 29 octobre 2004, déclenchant ainsi l'exercice du "call" par l'établissement financier. Par ailleurs, 283 950 actions ont fait l'objet d'une annulation.

Les actions qui restent à l'actif au 31 décembre 2004, soit 251 537 pour un montant de 7,4 M€, ont été acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions décrit dans la note d'information ayant obtenu le visa n° 01-436 de la Commission des Opérations de Bourse le 24 avril 2001.

En décembre 2001, TF1 a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe. Les souscripteurs n'ont financé qu'1/10^e de leur investissement par apport personnel. Les 9/10^{es} restants ont été financés par un prêt bancaire garanti. Dans le cadre de cette garantie, TF1 a vendu à un établissement financier une option d'achat "call", au prix de 29,26 € portant sur 97 550 actions TF1.

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

2.4 Stocks et en-cours

Ce poste est essentiellement composé des droits de diffusion non consommés.

LIBELLES	ACHATS DE DROITS	PRODUCTION INTERNE	TOTAL 2004	RAPPEL 2003
Droits de première diffusion	259,8	1,1	260,9	201,7
Droits de rediffusions	173,4	–	173,4	177,6
Droits de diffusion en cours	117,0	0,6	117,6	110,0
Stock de droits de diffusion au 1^{er} janvier	550,2	1,7	551,9	489,3
A ajouter				
Achats intervenus du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	591,1	295,7	886,8	836,4
Transfert au compte d'avances ou en engagements hors bilan				
	(117,0)	–	(117,0)	–
A déduire				
Consommations intervenues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre				
Coût 1 ^{re} diffusion	464,0	289,6	753,6	693,8
Coût 2 ^e diffusion	34,2	–	34,2	32,3
Coût total de diffusion	498,2	289,6	787,8	726,1
Droits échus	23,0	–	23,0	17,9
Réformes et abandons	7,6	5,1	12,7	27,4
Reventes	4,0	–	4,0	2,4
Consommations totales intervenues du 1^{er} janvier au 31 décembre	532,8	294,7	827,5	773,8
Stock de droits diffusion au 31 décembre	491,5	2,7	494,2	551,9
Variation de stock	(58,7)	1,0	(57,7)	62,6
Ventilation				
Droits de première diffusion	228,4	1,1	229,5	260,9
Droits de rediffusions	263,1	–	263,1	173,4
Droits de diffusion en cours	–	1,6	1,6	117,6
Total	491,5	2,7	494,2	551,9

Au 31 décembre 2004, le risque de non-diffusion des droits est couvert par voie de dépréciation d'actif pour un montant de 91,4 M€.

2.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Cette rubrique est essentiellement constituée d'acomptes versés sur des achats de droits de diffusion de programmes pour 120,9 M€ et d'acomptes versés sur des achats de droits de retransmissions sportives pour 87,9 M€.

2.6 Créances

2.6.1 Créances clients et comptes rattachés

TF1 Publicité, mandataire de TF1 SA, vend aux annonceurs des espaces publicitaires. A ce titre, TF1 Publicité perçoit une commission indexée sur le chiffre d'affaires réalisé. Au 31 décembre 2004, le solde des créances dues par TF1 Publicité à TF1 SA, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste "Dettes diverses", s'élève à 164,6 M€. Au 31 décembre 2003, ces créances s'élevaient à 158,2 M€.

2.6.2 Autres créances

Cette rubrique est essentiellement constituée de créances relatives à la TVA pour 61,8 M€ et d'emprunts des filiales effectués dans le cadre de conventions de trésorerie pour 326,7 M€.

2.6.3 Echéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant hors avances et acomptes versés sur commandes s'élèvent à 1 252,1 M€.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 7,3 M€, et une quote-part de l'actif circulant, soit 893,5 M€, ont une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 351,1 M€, a une échéance de un à cinq ans.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 0,2 M€, a une échéance supérieure à cinq ans.

2.7 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires pour 127,0 M€, cette rubrique ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31 décembre 2004.

2.8 Charges constatées d'avance

Ce poste s'élève à 4,1 M€ au 31 décembre 2004. En 2003 les charges constatées d'avance s'élevaient à 117,7 M€ dont 113,3 M€ de droits de retransmissions sportives qui figurent dorénavant en acomptes fournisseurs pour la part de droits ayant fait l'objet d'un versement d'acomptes et en engagements hors bilan pour la part de droits non réglée.

2.9 Capitaux propres

Le capital est divisé en 214 759 729 actions ordinaires de 0,2 euro entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	01.01.04	AFFECTATION DU RÉSULTAT (AGO 20.04.04)	AUTRES MOUVEMENTS AUGMEN- TATION	DIMI- TATION	31.12.04
Capital	43,0	–	0,1 ²	0,1 ³	43,0
Prime d'émission	63,7	–	3,6 ²	17,3 ³	50,0
Réserve légale	4,3	–	–	–	4,3
Réserve plus-value à long terme	25,0	–	–	–	25,0
Report à nouveau	66,9	(37,4)	–	–	29,5
Autres réserves	734,0	–	–	–	734,0
Résultat de l'exercice	101,7	(101,7)	155,8	–	155,8
Sous-total	1 038,6	(139,1)	159,5	17,4	1 041,6
Provisions réglementées	132,5	–	19,5	34,1	117,9
Total	1 171,1	(139,1)¹	179,0	51,5	1 159,5

1 Dividendes payés à partir du 28 avril 2004.

2 Exercice d'options de souscription d'actions.

3 Annulation de 813 950 actions le 30 novembre 2004.

2.10 Provisions pour risques et charges

Constituées selon les modalités indiquées aux notes 1.10, 1.11 et 1.12 ces provisions ont évolué comme indiqué ci-dessous.

(en millions d'euros)	01.01.04	DOTATIONS	REPRISES POUR UTILISATION	REPRISES POUR NON- UTILISATION	31.12.04
Provisions pour litiges	12,1	4,0	0,7	4,8	10,6
Provisions relatives aux sociétés apparentées	12,0	1,7	11,8	–	1,9
Provisions pour irrécouvrabilité clients	2,7	–	–	–	2,7
Provisions pour indemnités de fin de carrière	11,2	6,8	0,3	2,0	15,7
Provisions pour congrés d'ancienneté	3,5	0,8	0,2	0,1	4,0
Provisions pour perte de change	–	–	–	–	–
Total	41,5	13,3	13,0	6,9	34,9

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend essentiellement la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement d'une créance détenue par TF1 Publicité.

Les provisions relatives aux sociétés apparentées correspondent à la quote-part de TF1 dans les résultats des filiales constituées en société de personnes.

Les provisions pour litiges ont été évaluées de manière à couvrir les litiges, contentieux et risques liés à l'activité de la société, susceptibles d'entraîner une sortie probable de ressources.

Aucun passif éventuel significatif (litiges susceptibles d'occasionner une sortie éventuelle de ressources) n'a été identifié à la date d'arrêt des comptes.

2.11 Dettes

2.11.1 Emprunts obligataires

En novembre 2003, TF1 a émis un emprunt obligataire portant sur un montant de 500 M€ remboursable au pair *in fine* dans sept ans (2010). Son coupon s'élève à 4,375 %.

2.11.2 Emprunts auprès des établissements de crédits

La société possède une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 595,5 M€ non utilisés au 31 décembre 2004.

Par ailleurs, la société a mis en place en juillet 2002 un crédit syndiqué de 350 M€ pour une durée de cinq ans, auquel TF1 a renoncé par anticipation en août 2004.

2.11.3 Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés dans ce poste pour 146,3 M€ (190,7 M€ en 2003).

2.11.4 Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder à TF1 Publicité pour 160,7 M€ (162,5 M€ en 2003).

2.11.5 Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 1 438,4 M€, ont une échéance inférieure ou égale à un an pour 937,6 M€.

Le poste emprunt obligataire a une échéance supérieure à cinq ans pour 500 M€.

La quote part des dettes diverses dont l'échéance est supérieure à un an s'élève à 0,8 M€.

3 Notes sur le compte de résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 1 559,2 M€ correspondent aux recettes de TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 141,9 M€.

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

3.2 Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de droits de diffusion sont comptabilisés en valeur d'exploitation et sont consommés au moment de leur diffusion ou de leur mise au rebut.

3.3 Impôts et taxes

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma pour un montant de 81,5 M€ en 2004, contre 76,5 M€ en 2003.

3.4 Salaires et traitements

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 5,0 M€. En 2003, ces rémunérations s'élevaient à 5,2 M€.

3.5 Charges sociales

Dans ce poste figure une charge de 3,7 M€ relative à l'abonnement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise.

3.6 Dotations aux amortissements et provisions

La rubrique "Amortissements de coproductions diffusées" est constituée par les amortissements des parts de coproductions des programmes diffusés.

3.7 Autres charges

Dans cette rubrique, figurent les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 63,9 M€ en 2004 (58,1 M€ en 2003).

3.8 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003
Dividendes	26,8	23,2
Intérêts nets versés	2,2	10,2
Provisions pour dépréciation des titres ¹	(84,7)	(105,5)
Provisions pour dépréciation des autres créances	(6,2)	(7,2)
Provisions pour risques	(1,7)	(2,2)
Ecart de change	1,3	(0,3)
Produits sur cessions de VMP	2,2	0,7
Amort des primes de rembourst des obligations	(0,4)	–
Net	(60,5)	(81,1)

¹ Voir paragraphe 2.3.

Concernant les sociétés liées, les intérêts versés s'élèvent à 3,0 M€, et les intérêts reçus à 23,8 M€ en 2004 (respectivement 9,7 M€ et 24,8 M€ en 2003).

3.9 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2004	2003
Réformes de programmes et moins-values réalisées sur cessions	(12,6)	(25,2)
Dotations nettes de provisions (amortissements dérogatoires compris)	14,5	17,9
Plus ou moins-values sur cessions immobilisations financières ¹	–	(12,2)
Divers	–	0,7
Perte nette	1,9	(18,8)

¹ Reclassement de titres au sein du Groupe TF1 pour l'essentiel.

3.10 Impôt sur les sociétés

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 35,43 % et l'impôt effectif (45,6 %) s'explique principalement par :

- la réintégration des provisions pour dépréciation des titres de participation pour 84,7 M€ et des autres créances pour 13,4 M€, des provisions pour indemnités de départ à la retraite et congés d'ancienneté pour 4,9 M€, du résultat bénéficiaire du GIE Aphélie pour 2,8 M€ et de la participation pour 2,5 M€ ;
- la déduction des dividendes pour un montant de 25,2 M€.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 1989, option renouvelée le 1^{er} janvier 1994 et le 1^{er} janvier 1999. Cette option est désormais renouvelée par tacite reconduction.

Les économies d'impôt sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

3.11 Fiscalité différée

(en millions d'euros)	ACCROISSEMENT FUTUR D'IMPÔT	ALLÈGEMENT FUTUR D'IMPÔT
Provisions réglementées	41,79	–
Participation, congés payés, organic, provisions pour indemnités de fin de carrière et congés d'ancienneté...	–	11,31

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

Ils se ventilent au 31 décembre 2004, par type d'engagement, selon les échéances suivantes.

ENGAGEMENTS DONNES

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2004	RAPPEL 2003
Programmes et droits de télédiffusion ¹	381,7	309,9	25,2	716,8	566,6
Droits de retransmissions sportives ¹	100,0	111,5	17,0	228,5	189,6
Crédit-bail immobilier	17,7	65,8	–	83,5	99,8
Contrats de location simple	8,6	18,8	–	27,4	17,8
Contrats de transport d'images	62,2	235,1	56,1	353,4	125,7
Garanties	51,6	93,7	32,4	177,7	268,7
Divers	1,0	2,8	1,0	4,8	25,3
Total	622,8	837,6	131,7	1 592,1	1 293,5

ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)	A MOINS DE 1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS	TOTAL 2004	RAPPEL 2003
Programmes et droits de télédiffusion ¹	381,7	309,9	25,2	716,8	566,6
Droits de retransmissions sportives ¹	100,0	111,5	17,0	228,5	189,6
Crédit-bail immobilier	17,7	65,8	–	83,5	99,8
Contrats de location simple	8,6	18,8	–	27,4	17,8
Contrats de transport d'images	62,2	235,1	56,1	353,4	125,7
Divers	4,8	9,7	–	14,5	21,9
Total	575,0	750,8	98,3	1 424,1	1 021,4

1 Dont 16,2 M€ en USD, 42,8 M€ en CHF et 85,1 M€ en GBP.

La hausse des engagements donnés et reçus de programmes et droits de télédiffusions s'explique en partie par le changement de méthode comptable décrit au paragraphe 1.1.

Le poste "Programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés, de jeux et divertissements pour un montant de 214,2 M€. Le poste "Droits de retransmission sportives" intègre quasi exclusivement des contrats pluriannuels.

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par la société TF1 au 31 décembre 2004.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE Aphélie, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992 au 1, quai du Point-du-Jour à Boulogne. Ce contrat, d'une durée de quinze ans, porte sur un montant de 164,6 M€ (hors frais financiers), soit :

- terrain 45,7 M€
- immeuble 57,9 M€
- équipements 61,0 M€

Depuis le 30 juin 2001, TF1 a la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de douze ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	164,6
Redevances versées ¹	128,7
• Cumul antérieur	114,8
• Exercice	13,9
Dotations "théoriques" aux amortissements ²	86,3
• Cumul antérieur	81,0
• Exercice	5,3
Loyers futurs prévisionnels restants ³	
• A moins d'un an	17,7
• A plus d'un an et moins de 5 ans	65,8
• A plus de 5 ans	
Option d'achat de l'immeuble en 2009	67,1

1 Dont capital remboursé : 45,1 M€.

2 Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

3 Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

4.2 Utilisation des instruments financiers de couverture

4.2.1 Couverture du risque de change

Compte tenu de ses règlements et encaissements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA utilise des contrats d'achat et de vente à terme de devises, ainsi que des contrats d'achat d'options d'achat pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture, traitées sur le marché des changes, couvrent la majeure partie des échéances 2005 des contrats signés au 31 décembre 2004.

Au 31 décembre 2004, la contre-valeur du montant global de ces encours s'élève à 24,0 M€ dont :

- 12,7 M€ d'achats à terme constitués en USD ;
- 11,3 M€ d'achats à terme activant constitués en USD.

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

4.2.2. Couverture du risque de taux

En 2003, TF1 a souscrit un SWAP de taux de 300 M€ dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux du Groupe. Cette dernière est explicitée dans l'annexe des comptes consolidés de TF1 au 31 décembre 2004.

L'impact des opérations de couverture de risque de taux au 31 décembre 2004 figure dans les produits financiers pour 5,4 M€.

4.3 Effectifs

A la clôture de l'exercice la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-dessous.

	2004	2003	2002
Collège 1 - Employés	28	34	39
Collège 2 - Agents de maîtrise	470	465	446
Collège 3 - Cadres	742	701	671
Collège 4 - Journalistes	245	236	227
Total	1 485	1 436	1 383

4.4 Rémunération des dirigeants

La rémunération versée aux huit cadres dirigeants (trois mandataires sociaux et cinq directeurs fonctionnels du Groupe) au cours de l'exercice 2004 s'élève à 6 532 884 €.

En dehors des prêts de titres aux membres de la direction également administrateurs, dans le cadre de leur fonction, il n'a été accordé aucun prêt ou garantie significatif aux membres de la direction ou du Conseil d'Administration.

4.5 Options d'achat ou de souscription d'actions

L'information relative aux options d'achat ou de souscription d'actions consenties aux salariés est fournie au paragraphe 5.6: "Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions", du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

4.6 Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 2004 s'élève à 285 469 €.

4.7 Mouvements de provisions

(en millions d'euros)	01.01.04	DOTATIONS	REPRISES	31.12.04
Provisions réglementées				
• Sur immobilisations incorporelles (programmes)	132,5	19,6	34,1	118,0
Provisions pour risques et charges	41,5	13,3	20,0	34,8
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	3,0	0,5	0,3	3,2
Provisions sur immobilisations financières				
• Participations	106,7	84,6	–	191,3
• Créances rattachées à des participations	–	–	–	–
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant				
• Stocks	84,5	29,7	22,8	91,4
• Autres créances d'exploitation	8,8	14,0	7,1	15,7
Total	377,0	161,7	84,3	454,4

4.8 Inventaires des valeurs mobilières au 31 décembre 2004

TITRES DE PARTICIPATION	NOMBRE DE TITRES	%	VALEURS D'INVENTAIRE (en euros)
EUROSPORT	150 000 000	100,00	287 981 609
SYALIS	2 307 019	100,00	35 018 041
TF1 ENTREPRISES	200 000	100,00	20 202 803
TF1 FILMS PRODUCTION	169 994	100,00	19 889 933
TF1 INTERNATIONAL	4 499 998	100,00	17 147 927
TF1 PUBLICITE	30 000	100,00	14 354 311
TELESHOPPING	8 500	100,00	7 272 201
TCM DA	5 100	34,00	3 219 258
PRIMA TV	3 185 000	49,00	2 619 064
e-TF1	999	99,90	2 600 380
EUROPA TV	1 885 000	29,00	1 524 324
TAP	5 000	100,00	761 062
STUDIOS 107	120 000	100,00	388 319
YAGAN PRODUCTIONS	40 000	75,09	156 721
ALMA PRODUCTIONS	5 000	100,00	114 702
PUBLICATIONS METRO FRANCE	343	34,30	69 130
TAPAS 5	40 000	100,00	40 000
TAPAS 6	40 000	100,00	40 000
TAPAS 7	40 000	100,00	40 000
TAPAS 8	40 000	100,00	40 000
TAPAS 9	40 000	100,00	40 000
TAPAS 10	40 000	100,00	40 000
SAGIT	39 994	99,99	37 562
@ TF1	39 999	100,00	36 222
SMR6	15 000	20,00	15 000
TCM GESTION	848	33,92	12 642
USHUAIA TV	9 999	99,99	9 999
TVB NANTES	440	11,00	3 962
LES NOUVELLES EDITIONS TF1	25	1,00	1 584
TELEMA	1	0,01	584
TF6	1 600	0,02	408
SERIE CLUB	1	0,004	53
TRICOM & CIE	2	0,07	33
TRICOM	1	0,003	23
EUROSHOPPING	1	0,02	19
COMIQUE COMPAGNIE	1	0,20	17
TF6 GESTION	1	0,001	1
Total titres de participation			413 677 894

La valeur d'inventaire correspond à la part de situation nette détenue par TF1 SA.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	NOMBRE DE TITRES	COURS AU 31.12.04	VALEURS D'INVENTAIRE (en euros)
AGF EUROCASH	9 020	3 541,39	31 943 338
DEXIA MONEY 3 M	1 430	17 913,81	25 616 748
FORTIS EURO TRESORERIE	510	48 356,56	24 661 846
CARDIF TRESORERIE	1 446	16 330,38	23 613 729
NATEXIS SECURITE JOUR	435	48 648,40	21 162 054
Total valeurs mobilières de placement			126 997 715
Total valeurs mobilières			540 675 609

Informations financières

Annexe des comptes sociaux

4.9 Tableau des filiales et participations

SOCIÉTÉS OU GROUPES DE SOCIÉTÉS	DEVISE	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AUTRES QUE CAPITAL ET RESULTAT	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR BRUTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE COMPTABLE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANCES CONSENTIS, NON REMBOURSES	CAUTIONS ET AVALS FOURNIS	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS DE L'EXERCICE
(en milliers d'euros ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)					En milliers d'euros						
I - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)											
TF1 PUBLICITE		2 400	5 983	100,00 %	3 038	3 038	-	-	1 701 757	5 972	3 870
TF1 FILMS PRODUCTION		2 550	16 780	99,996 %	1 768	1 768	-	-	16 837	561	400
TELE-SHOPPING		127	460	100,00 %	130	130	-	-	82 876	6 684	2 924
TF1 PUBLICATIONS		75	(1 528)	99,88 %	519	-	1 402	-	-	44	-
TF1 ENTREPRISES		3 000	431	100,00 %	3 049	3 049	-	-	40 068	16 772	18 020
SYVALIS		36 912	6	100,00 %	41 680	41 680	-	-	-	(1 900)	-
TF1 US	USD	28	-	100,00 %	24	24	-	-	-	-	-
SWONKE		18	420	100,00 %	900	441	-	-	-	-	-
e-TF1		1 000	(46)	99,90 %	999	999	-	-	49 881	1 649	-
TF1 DIGITAL		99 132	(103 508)	100,00 %	99 132	-	48 724	-	538	(26 715)	-
@ TF1		40	(2)	100,00 %	40	40	-	-	-	(2)	-
SAGIT		40	(1)	99,99 %	40	40	-	-	-	(1)	-
EUROSPORT SA		15 000	258 949	100,00 %	234 243	234 243	268 823	-	364 337	14 032	-
TF1 PRODUCTION		40	(156)	100,00 %	40	40	13 360	-	-	(13 106)	-
TF1 EXPANSION		38	(60 839)	100,00 %	94 921	94 921	53 499	-	-	(2 112)	-
SACAS		38	(24 546)	99,96 %	154 628	154 628	-	-	-	(1 705)	-
TF1 INTERNATIONAL		10 800	6 965	100,00 %	66 431	9 731	15 707	-	43 232	(617)	-
TV BREIZH		3 404	-	71,14 %	19 013	2 413	1 760	-	6 916	(5 890)	-
YAGAN PRODUCTIONS		53	116	75,09 %	40	40	-	-	5 470	40	-
USHUAIA TV		10	-	99,99 %	10	10	-	-	-	-	-
TAP		80	246	100,00 %	80	80	373	-	5 391	435	-
STUDIOS 107		1 800	(204)	100,00 %	4 680	-	4 149	-	9 227	(1 207)	-
ALMA PRODUCTIONS		80	167	100,00 %	80	80	2 557	-	15 827	(132)	-
GLEM		13 580	577	100,00 %	13 822	4 022	4 096	-	47 549	(14 299)	-
TF1 PUBLICITE PRODUCTION		37	104	100,00 %	37	37	-	-	13 019	(375)	3
TAPAS 5		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS 6		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS 7		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS 8		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS 9		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
TAPAS 10		40	-	100,00 %	40	40	-	-	-	-	-
II - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
MEDIAMETRIE		930	6 039	10,75 %	15	15	-	-	37 066	935	25
MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	255	255	-	-	-	-	-
TCM GESTION		40	(2)	33,92 %	14	14	-	-	3	-	-
TCM DROITS AUDIOVISUELS		240	8 176	34,00 %	82	82	6 173	-	14 571	1 053	1 544
PUBLICATIONS METRO FRANCE		100	2 775	34,30 %	12 000	12 000	-	-	-	(2 673)	-
TVB NANTES		40	(2)	11,00 %	4	4	-	-	-	(2)	-
S M R 6		75	-	20,00 %	15	15	5	-	-	-	-
PINK TV		133	(3 151)	11,44 %	497	497	816	-	766	(5 262)	-
EUROPA TV		6 500	-	29,00 %	24 296	22 031	345	-	8 067	(8 492)	-
PRIMA TV		6 500	-	49,00 %	13 790	12 740	420	-	13 181	(3 214)	-
III - Participations (capital détenu inférieur à 10 %)											
GIE CHALLENGER FORMATION		11	-	6,67 %	1	1	-	-	1 556	-	-
MEDIAMETRIE EXPANSION		1 829	(67)	5,00 %	91	-	-	-	-	110	-
TPS GESTION		72	(35)	0,021 %	-	-	-	-	507	(92)	-
LES NOUVELLES EDITIONS TF1		40	(17)	1,00 %	-	-	-	-	289	136	-
EUROSHOPPING		75	-	0,02 %	-	-	-	-	-	21	-
TRICOM & CIE		45	7	0,07 %	-	-	-	-	-	(3)	-
TF6		80	118	0,02 %	-	-	-	-	17 646	1 841	-
TF6 GESTION		80	-	0,001 %	-	-	-	-	9	3	-
SERIE CLUB		50	327	0,004 %	2	2	-	-	9 617	954	-
SED ODYSSEE		8	(64)	0,20 %	-	-	1 761	-	4 426	(186)	-
LA CHAINE INFO		4 500	50	0,0003 %	-	-	2 611	-	40 216	(9 663)	-
TF1 SATELLITE		37	-	0,04 %	62	62	-	-	-	(1 013)	-
TELEMA		1 000	4 746	0,01 %	3	3	-	-	36 186	90	-
TRICOM		450	183	0,003 %	-	-	-	-	-	118	-
COMIQUE COMPAGNIE		8	3	0,20 %	-	-	1	-	-	(3)	-
Total					790 711	599 415					

4.10 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1 tels qu'ils sont présentés aux pages 90 à 104 du rapport financier,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant les droits de diffusion des programmes, exposé dans la note 1.1 de l'annexe.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235, 1° alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable décrit dans la note 1.1 de l'annexe et de la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes.

- La note 1.4 de l'annexe présente les modalités de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société pour la détermination des provisions sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- Les parts de coproduction et les droits de diffusion sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes décrites dans les notes 1.2 et 1.5 de l'annexe, qui précisent notamment le principe de détermination des provisions pour dépréciation. Notre appréciation des provisions pour dépréciation est fondée sur l'analyse de la fiabilité des grilles de diffusion prévisionnelles et notamment sur la comparaison des prévisions de diffusion des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

Michel ROSSE

SALUSTRO REYDEL

Jean-Pierre CROUZET

Informations financières

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec des filiales du groupe

Les conventions de mise à disposition de structures fonctionnelles, en date du 24 mai 2002, prévoient la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande des filiales par les structures fonctionnelles (management, ressources humaines, juridique, finance) et d'une quote-part du montant résiduel des frais des structures fonctionnelles augmentés du montant facturé par la société Bouygues à la société TF1 dans le cadre de la convention de services communs conclue entre ces dernières. Cette quote-part est déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts.

Au titre de l'exercice 2004, outre des prestations spécifiques à des conditions de marché, la société TF1 a facturé à certaines de ses filiales une quote-part résiduelle des frais de structures fonctionnelles, telle que définie par les présentes conventions, qui s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	MONTANT H.T.
TF1 PUBLICITE	16 188
EUROSPORT	3 373
TF1 ENTREPRISES	441
TF1 VIDEO	1 673
LA CHAINE INFO	668
UNE MUSIQUE	42
e-TF1	675
YAGAN PRODUCTIONS	63
TELESHOPPING	867
TF1 FILMS PRODUCTION	118
STUDIOS 107	134
TF1 INTERNATIONAL	506
ODYSSEE	65
TF1 PUBLICITE PRODUCTION	189
TAP	62
ALMA PRODUCTIONS	180
Total	25 244

Avec la société Bouygues

– La convention de services communs en matière de management, ressources humaines, droit des sociétés, informatique, conseil et finance, en date du 8 octobre 1997, conclue entre les sociétés TF1 et Bouygues, prévoit la facturation de prestations spécifiques fournies à la demande de TF1 par les services communs et d'une quote-part du montant résiduel des frais de services communs. Cette quote-part, déterminée par l'application de clés de répartition (effectifs, capitaux permanents et chiffre d'affaires) spécifiques à chaque nature de coûts, ne peut excéder 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Au titre de l'exercice 2004, le montant facturé par Bouygues, qui n'inclut aucune prestation spécifique telle que définie par la présente convention, s'est élevé à 5,2 M€.

– La convention de gestion des titres de la société permet à TF1 de recourir aux services du Secrétariat Général Groupe de Bouygues pour assurer la gestion des titres.

Au titre de l'exercice 2004, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 60 milliers d'euros.

– La convention d'utilisation des avions détenus par Bouygues permet à TF1 de solliciter le département "Bouygues Transport Air", opérateur de la flotte aérienne du groupe Bouygues, moyennant un prix fixé par heure de vol de 5 300 € hors taxes pour l'année 2004.

Au titre de l'exercice 2004, le montant facturé par Bouygues s'est élevé à 0,9 M€ TTC.

Avec la société Eurosport

Aux termes d'un contrat de prêt à long terme entre TF1 et Eurosport, TF1 consent à Eurosport un prêt à long terme d'un montant principal de 278,8 M€.

Ce prêt a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2002 pour une durée de sept ans et devra être intégralement remboursé au plus tard le 2 janvier 2009.

TF1 accorde à Eurosport une franchise de cinq années avant de commencer à rembourser le principal.

Les intérêts sont calculés sur la base du taux EURIBOR 3 mois majoré d'une marge de 0,375 %.

TF1 a contracté un CAP et un SWAP de taux pour le compte d'Eurosport afin de se couvrir contre une hausse du taux EURIBOR trois mois.

Au titre de l'exercice 2004, le montant facturé par TF1, y compris les primes et intérêts sur instruments de couverture de taux, s'est élevé à 6,7 M€.

Avec la société TPS

Aux termes d'une convention établie le 30 novembre 2004, TF1 octroie à TPS la possibilité de relayer les lignes de crédit confirmées dont elle dispose en utilisant un compte courant de trésorerie. Cette convention a été établie aux mêmes conditions que la précédente convention établie en décembre 2003, à l'exception du montant maximum du compte courant de trésorerie qui a été porté de 270 à 299 M€. Cette convention est valable pour une durée d'un an.

TPS peut effectuer ses tirages auprès de ses actionnaires (TF1 détentrice de 66 % du capital, Metropole Television – M6 détentrice de 34 % du capital) ou à défaut, auprès d'un des deux actionnaires.

Cette convention donne la possibilité à TPS d'effectuer :

- des tirages quotidiens au taux EONIA + 0,25 % ;
- des blocages de trésorerie à trois mois sur base EURIBOR 3 mois + 0,15 %.

Au titre de l'exercice 2004, le montant facturé par TF1 s'est élevé à 2,3 M€.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense et Paris, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
Michel ROSSE

SALUSTRO REYDEL
Jean-Pierre CROUZET

Informations juridiques

Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

Composition du Conseil d'Administration (février 2005)

Patrick LE LAY (7 juin 1942)

Président-Directeur Général de TF1 depuis le 11 octobre 1988

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur – Président-Directeur Général de la société TV Breizh SA
- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société Prima TV SA
- Représentant Permanent de la société TF1 International SA auprès de la société TF1 Films Production SA
- Représentant Permanent de la société TF1 Développement SA auprès de la société TPS Gestion SA
- Représentant Permanent de TF1 auprès de la société Téléma SAS
- Représentant Permanent de la société TV Breizh SA auprès de la société TVB Nantes SA
- Représentant Permanent de la société TPS Sport SNC auprès de la société TPS Motivation SA

Patricia BARBIZET (17 avril 1955)

Président et Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Membre du Comité des Rémunérations de la société TF1

Cooptée Administrateur de TF1, le 12 juillet 2000

Principaux mandats :

- Directeur Général de la société Financière Pinault SCA
- Président du Conseil de Surveillance – membre du Conseil de Surveillance de la société Pinault-Printemps-Redoute SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Yves Saint Laurent SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Yves Saint Laurent Parfums SA
- Membre du Conseil de gérance de la société Château Latour (société civile)
- Administrateur – Directeur Général de la société Artemis SA
- Administrateur – Président du Conseil d'Administration de la société Théâtre Marigny SA
- Administrateur – Président-Directeur Général de la société Piasa SA
- Administrateur de la société FNAC SA
- Administrateur de la société Air France SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Bouygues SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société Sebdo Le Point SA
- Représentant permanent de la société Artémis auprès de la société AGEFI SA
- "Chairman" et "Board Member" de la Société Christies International PLC (GB)
- "Board Member of the Supervisory Board" de la Société Gucci (Pays-Bas)

Martin BOUYGUES (3 mai 1952)

Président-Directeur Général de Bouygues

Président et Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 1^{er} septembre 1987

- Administrateur – Président-Directeur Général de la société Bouygues SA
- Président de la société SCDM SA
- Administrateur de la Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECLI) SA
- Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) SA
- Administrateur du Crédit Commercial de France (CCF)

Claude COHEN (24 juin 1941)

Présidente de TF1 Publicité depuis le 15 octobre 2004

Directrice Générale de TF1 Publicité entre le 1^{er} mars 1987 et le 14 octobre 2004

Cooptée Administrateur de TF1, le 7 octobre 1997

- Administrateur de la société Eurosport SA

Michel DERBESSE (25 avril 1935)

Directeur Général Délégué de Bouygues

Nommé Administrateur de TF1, le 19 janvier 1994

- Administrateur – Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Construction SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société Bouygues Immobilier SA
- Administrateur de la société Bouygues Télécom SA
- Administrateur de la Fédération Nationale des Travaux Publics (Syndicat Professionnel)

Philippe MONTAGNER (4 décembre 1942)

Directeur Général Télécommunications de Bouygues

Nommé Administrateur de TF1, le 23 janvier 1995

- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Censeur de la société Bouygues SA

Etienne MOUGEOTTE (1^{er} mars 1940)

Vice-Président de TF1 depuis le 30 avril 1987

Membre du Comité de Sélection de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 12 janvier 1991

- Administrateur – Président-Directeur Général de la société TF1 Films Production SA
- Administrateur – Président-Directeur Général de la société TF1 Digital SA
- Administrateur de la société Eurosport SA
- Administrateur de la société LV & CO SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TF6 Gestion SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Les Nouvelles Editions SAS
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société TV Breizh SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société TVB Nantes SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Glem SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Télévision par Satellite Gestion SA
- Représentant permanent de la société TF1 auprès de la société Extension TV SA
- Représentant Permanent de la société TF1 auprès de la société Médiamétrie SA

Olivier POUPART-LAFARGE (26 octobre 1942)

Directeur Général Délégué de Bouygues

Directeur Général de la société SCDM SAS

Président et Membre du Comité des Rémunérations de la société TF1

Membre du Comité des Comptes de la société TF1

Nommé Administrateur de TF1, le 17 avril 1987

- Administrateur – Directeur Général Délégué de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Telecom SA
- Administrateur de la société Colas SA
- Administrateur de la société BIC SA
- Administrateur de la Société Novasaur SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Construction SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Travaux Publics SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Batiment International SA
- Représentant Permanent de la société Bouygues auprès de la société Bouygues Immobilier SA

Alain POUYAT (28 février 1944)

Directeur Général Informatique et Technologies Nouvelles de Bouygues

Coopté Administrateur de TF1, le 18 mars 1998

- Administrateur de la société Bouygues SA
- Administrateur de la société Bouygues Télécom SA
- Administrateur de la société ETDE SA
- Administrateur de la société C2S SA
- Administrateur de la Société Parisienne d'Etudes d'Informatique et de Gestion SA

Haim SABAN (15 octobre 1944)

Nommé Administrateur de TF1 le 23 avril 2003

- "Director" et "CEO" de la société Saban Capital Group (USA)
- "Director" et "Chairman" de la société ProsiebenSat.1 Media AG (Allemagne)
- "Director" de la société Directv Group, Inc. (USA)
- "Director" et "CEO" de la société German Media Partners Management Ltd (Iles Vierges Britanniques)
- "Director" et "CEO" de la société KSF Corp. (USA)
- "Management Committee Member" et "CEO" de la société German Media Partners, LP (Iles Vierges Britanniques)
- "Board of Managers" de la société GT Brands Holdings, LLC (USA)

Jean-Pierre PERNAUT (8 avril 1950)

Directeur Adjoint depuis février 1993

Administrateur Représentant du Personnel

élu le 23 février 1988

Céline PETTON (20 février 1971)

Archiviste depuis novembre 1994

Administrateur Représentant du Personnel

depuis le 23 avril 2002

Informations juridiques

Gouvernement d'entreprise

Commissaires aux Comptes

Titulaires

Cabinet Salustro Reydel
8, avenue Delcassé - 75008 Paris

DATE DE PREMIER MANDAT

Assemblée Générale
du 14 janvier 1988

DATE DE FIN DE MANDAT

Assemblée Générale statuant
sur les comptes 2004

Cabinet Mazars & Guerard
Immeuble le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris La Défense

Assemblée Générale
du 15 mai 2001

Assemblée Générale statuant
sur les comptes 2006

Suppléants

Jean-Louis Mullenbach
8, avenue Delcassé - 75008 Paris

Assemblée Générale
du 14 janvier 1988

Assemblée Générale statuant
sur les comptes 2004

Thierry Colin
Cabinet Mazars & Guerard
Immeuble Le Vinci - 4, allée de l'Arche - 92075 Paris-la-Défense

Assemblée Générale
du 15 mai 2001

Assemblée Générale statuant
sur les comptes 2006

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2004, le mandat d'administrateur d'Alain POUYAT a été renouvelé pour deux années et l'élection de Jean-Pierre PERNAUT et Céline PETTON en qualité d'administrateurs Représentants du Personnel, a été constatée.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2003, les mandats d'administrateurs de Patricia BARBIZET, Martin BOUYGUES, Claude COHEN, Michel DERBESSE, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE et Olivier POUPART LAFARGE ont été renouvelés pour deux années et Haïm SABAN a été nommé administrateur pour deux années aux lieu et place de la Société Générale.

Gouvernement d'entreprise

Dans l'intérêt des actionnaires et soucieux de répondre aux exigences en matière de gouvernement d'entreprise, les administrateurs veillent aux moyens et aux informations tenus à leur disposition pour leurs prises de décisions. Dans le cadre de projets significatifs, les administrateurs peuvent solliciter de certains d'entre eux la constitution d'un comité ad hoc chargé notamment de valider les projets et d'en apprécier l'impact sur les comptes et la situation financière du Groupe. Un comité ad hoc a, par exemple, été institué lors de l'appel à candidature pour l'attribution des droits TV de la Ligue 1 de football.

Par ailleurs, chaque année, les administrateurs examinent leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement le mode de fonctionnement de leur Conseil et apprécient l'adéquation de son organisation. De par son fonctionnement, le Conseil n'a pas jugé ainsi utile d'apporter de limitation particulière au pouvoir du Président-Directeur Général.

1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de TF1 est contrôlé par le groupe des repreneurs qui, compte tenu de sa majorité dans le capital, détermine sa politique de gouvernance.

Il est composé actuellement de 12 administrateurs, dont statutairement (article 10 des statuts) 2 administrateurs représentants du personnel élus par les collèges électoraux des salariés en application de l'article 66 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986.

3 femmes siègent au Conseil d'Administration et 1 administrateur indépendant, au sens du "rapport Bouton", a été nommé au cours de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003.

La durée des mandats des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration est de deux années. L'âge limite pour l'exercice des fonctions du Président du Conseil d'Administration est fixé à 68 ans.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les administrateurs s'engagent à informer le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement.

Les administrateurs ont été informés de la nouvelle obligation qui leur incombe depuis le 25 novembre 2004 de déclarer désormais les opérations qu'ils effectuent - ainsi que celles effectuées par les personnes ayant des liens personnels étroits avec eux - sur les actions TF1, dans un délai de cinq jours de négociation, conformément à l'article 222-14 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ces informations sont communiquées par TF1 à l'AMF et rendues publiques au moyen d'un communiqué, sous une forme individuelle et nominative.

Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration, sont tenus par une stricte obligation de confidentialité à l'égard des informations fournies au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pour domaine d'action :

- les orientations de la stratégie de la société et du groupe,
- les opérations d'importance significative, les investissements importants, les opérations de restructurations interne,
- le suivi de leur exécution,
- l'information fournie aux actionnaires et au marché financier,
- les contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Les administrateurs disposent en séance de l'ensemble des documents et informations pertinentes nécessaires aux débats et à la prise de décisions, dans le respect des contraintes réglementaires et de l'intérêt social et avec identification des risques éventuels. Les administrateurs disposent également des compte-rendus du comité des comptes et des comités de rémunérations et de sélection des administrateurs.

Les informations reçues périodiquement par les administrateurs concernent la société et le groupe, notamment les plans stratégiques et plans d'affaires, les informations permettant de suivre l'évolution des activités et de leur chiffre d'affaires, la situation financière, la trésorerie et les engagements de la société, la survenance d'un événement affectant ou pouvant affecter de façon significative les résultats consolidés du groupe et les événements significatifs en matière de ressources humaines et d'évolution des effectifs.

Chaque administrateur peut de surcroît compléter son information de sa propre initiative, le Président-Directeur-Général étant en permanence à la disposition du Conseil d'Administration pour fournir les explications et éléments d'information significatifs.

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec possibilité de réunions supplémentaires, destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels. En 2004, le Conseil d'Administration de TF1 s'est réuni cinq fois.

Les principales décisions du Conseil en 2004 ont été les suivantes :

- séance du 23 février : arrêté des comptes annuels 2003 et convocation de l'Assemblée Générale ;
- séance du 8 juin : examen des comptes du premier trimestre 2004, des axes stratégiques et des métiers du Groupe ;
- séance du 7 juillet : étude et autorisation d'une prise de participation dans Socpresse ;
- séance du 31 août : examen des comptes du premier semestre 2004 ;
- séance du 30 novembre : examen des comptes du troisième trimestre, analyse de l'activité et des résultats estimés de l'exercice 2004, plan à trois ans, autorisation en vue d'une remise d'offres pour les droits de diffusion TV de la Ligue 1 de Football, et examen du fonctionnement du Conseil.

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2004 :

- à chaque administrateur : le montant théorique annuel est de 15 250 €. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil.
- aux membres des comités :
 - Comité des Comptes : 2 000 € par membre, par trimestre
 - Comité des Rémunérations : 1 200 € par membre, par trimestre
 - Comité de Sélection : 1 200 € par membre, par trimestre
- alloués au Président au titre de son mandat spécifique : 6 000 € par mois

Les trois comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration sont le Comité des Comptes, le Comité des Rémunérations et le Comité de Sélection des Administrateurs. Le Conseil fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

Ces comités sont composés de deux ou trois administrateurs. Toute personne occupant les fonctions de Président, Directeur Général ou Directeur Général Délégué de TF1 ne peut être membre du Comité des Comptes et du Comité des Rémunérations. Les trois comités se réunissent sur l'initiative de leur président respectif ou à la demande du Président du Conseil d'Administration, et se réunissent valablement dès lors que deux de leurs membres sont présents. Ils rendent leurs avis à la majorité simple de leurs membres et rendent compte de leurs travaux à la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2 Le Comité des Comptes

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Patricia BARBIZET, Présidente, et d'Olivier POUPART-LAFARGE.

Il a pour mission :

- d'examiner, avant présentation au Conseil, les comptes individuels et les comptes consolidés ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes ;
- de vérifier les procédures internes de collecte et de contrôle des informations concourant à leur établissement ;
- de faire tout rapport et toute recommandation sur ce qui précède, tant sur une base périodique à l'occasion de l'arrêté des comptes qu'à l'occasion de tout événement le justifiant ;
- d'émettre un avis sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- de prendre connaissance des conclusions des missions du service d'audit interne et de valider son plan de charge annuel.

Quatre réunions par an sont prévues au cours desquelles sont examinés les comptes trimestriels, semestriels ou annuels avant leur soumission au Conseil.

Le Comité s'est réuni quatre fois en 2004 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2005. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu remis aux administrateurs.

3 Le Comité des Rémunérations

Créé en 1989, il est actuellement composé d'Olivier POUPART-LAFARGE, Président, et de Patricia BARBIZET.

Il a pour mission :

- de proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- d'examiner le ou les plans de souscription ou d'achat d'actions, en faveur des mandataires sociaux et des collaborateurs ;
- d'émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants du Groupe ;
- de soumettre chaque année au Conseil le projet de rapport exigé par le Code de Commerce :
 - sur la rémunération et les avantages de toute nature consentis aux mandataires sociaux par la société et les sociétés contrôlées ;
 - sur les options de souscription ou d'achat consenties et levées par les mandataires sociaux et les dix salariés de la société, principaux bénéficiaires ;
 - sur les options consenties et levées par les salariés des sociétés contrôlées majoritairement par TF1.

Le Comité s'est réuni deux fois en 2004 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2005. Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un compte rendu remis aux administrateurs.

Contrôle interne

4 Le Comité de Sélection des Administrateurs

Créé le 24 février 2003, il est actuellement composé de Martin BOUYGUES, Président, de Patrick LE LAY et d'Etienne MOUGEOTTE.

Il a pour mission :

- d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration, en vue de faire des propositions à ce dernier ;
- d'examiner notamment :
 - les candidatures éventuelles à un mandat d'administrateur en veillant à ce que figurent au sein du Conseil d'Administration des personnalités indépendantes ;
 - les projets de création de comités d'études du Conseil et proposer la liste de leurs attributions et de leurs membres ;
 - toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession en cas de vacance d'un mandataire social.

La Comité s'est réuni une fois en 2004 et une fois au cours du 1^{er} trimestre 2005 ; un compte rendu a été remis aux administrateurs.

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2004, le Président du Conseil d'Administration communique chaque année le rapport prévu par la Loi sur la sécurité financière du 1^{er} août 2003 relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et aux procédures de contrôle interne mises en place par la société.

TAUX DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS SEANCES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION 2004

Patrick Le Lay	100 %
Martin Bouygues	100 %
Claude Cohen	100 %
Michel Derbesse	100 %
Patricia Barbizet	80 %
Philippe Montagner	100 %
Etienne Mougeotte	100 %
Olivier Poupart-Lafarge	80 %
Alain Pouyat	100 %
Haïm Saban	20 %
Céline Petton	100 %
Jean-Pierre Pernaut	100 %

Contrôle interne

Remarque : l'intégralité du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne est disponible gratuitement sous format imprimé au siège de TF1, et sera adressé à toute personne sur simple demande . Ce rapport est également disponible sous format électronique sur le site Internet de l'AMF et sur le site <http://www.tf1.finance.fr> .

Vous trouverez ci-dessous une synthèse du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne.

Cette partie du rapport vise à rendre compte, conformément à la Loi sur la Sécurité Financière, des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il concerne en premier lieu TF1 SA qui veille à définir, en amont, les principales orientations stratégiques de son Groupe. En outre, TF1 SA coordonne les différentes structures au travers de la recherche de synergies et de l'harmonisation des procédures.

Ce rapport est le résultat d'un recueil d'informations et d'une analyse réalisés en collaboration avec les différents acteurs du contrôle interne dans le groupe TF1, aboutissant à la description factuelle de l'environnement de contrôle et des procédures en place.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique qui permettra à TF1 d'aboutir à terme à une appréciation sur l'adéquation et l'efficacité de son contrôle interne.

1 Objectifs du contrôle interne

Pour analyser son dispositif de contrôle interne, le groupe TF1 a choisi d'adopter la méthodologie du "COSO" (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission), qui constitue un référentiel de bonnes pratiques couramment utilisé par les acteurs majeurs du marché.

Selon ce référentiel, le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les Dirigeants et l'ensemble du personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières,
- la conformité des pratiques aux lois et réglementations en vigueur,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à inscrire les actes de gestion, la réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels dans un cadre défini par les lois et règlements applicables, les organes sociaux, les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreur ou de fraude sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Contrôle interne

2 Environnement et contrôle

2.1 Environnement général de contrôle

Les principes du gouvernement d'entreprise, l'organisation du Groupe, et la diffusion de ses valeurs et de ses règles constituent l'environnement général du contrôle interne :

- l'organisation et la composition du Conseil d'Administration et des comités spécialisés qui l'assistent (Comité des Comptes, Comité des Rémunérations, Comité de Sélection des administrateurs), décrites dans la partie du rapport relative aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités, respectent les règles du gouvernement d'entreprise et concourent à l'efficacité du contrôle interne ;
- le plan triennal constitue le cadre des engagements pris par les responsables des différentes entités du Groupe. Dans ce sens, il constitue un élément clé de l'environnement de contrôle interne. Il définit non seulement les objectifs en termes de niveau d'activité et de coûts, mais également les moyens, structures et organisations à mettre en œuvre.

Des délégations de pouvoir sont mises en place, en tenant compte des principes directeurs définis par le Groupe, afin d'assurer la maîtrise des engagements pris envers les tiers. Elles répondent au double objectif de responsabilisation des opérationnels et de maîtrise des engagements au niveau pertinent.

2.2 Evaluation des risques

TF1 a mis en place un groupe de travail qui, en collaboration avec un cabinet extérieur, a engagé une démarche d'identification des risques et défini un système décisionnel de gestion de crise. Cette initiative s'inscrit dans un projet plus général de maîtrise des risques conduit par le Comité de Management des Risques Majeurs du Groupe Bouygues, auquel TF1 participe.

2.3 Activités de contrôle

2.3.1 Direction Générale Adjointe Administration Finances (DGA AF)

DIRECTION CENTRALE COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ (DCCF)

La DCCF est en charge de la définition de la doctrine comptable ; elle garantit la fiabilité des processus de collecte et de traitement des informations financières ainsi que la permanence des méthodes comptables.

Elle assure, dans le respect des normes et réglementations en vigueur, l'élaboration d'états financiers sociaux et consolidés reflétant sincèrement l'activité des sociétés du Groupe. La DCCF veille à ce que ces informations soient fournies aux destinataires sous une forme et dans des délais leur permettant de les utiliser efficacement.

La DCCF conduit par ailleurs, pour l'ensemble du Groupe, une mission d'expertise et de conseil en matière fiscale, et coordonne les interventions des Commissaires aux Comptes et les contrôles fiscaux.

DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION

Le contrôle de gestion restitue l'information financière selon une segmentation économique pour permettre à la fois une analyse des performances, une planification de l'activité et des résultats, ainsi que, d'une manière générale, un pilotage de l'entreprise.

Il s'appuie sur une décomposition analytique fine du Groupe, permettant des regroupements pertinents d'unités économiques homogènes : filiales, départements commerciaux, techniques ou fonctionnels, unités de programmes ou pôles selon les cas.

Pour chaque entité, l'efficacité du système repose sur la complémentarité entre, d'une part, un unique responsable opérationnel qui élabore et s'engage sur un plan, validé par la Direction Générale, et d'autre part un responsable du contrôle de gestion qui est rattaché hiérarchiquement au responsable opérationnel et qui l'assiste dans toutes les phases de ce processus.

DIRECTION DE LA TRÉSORERIE ET DU FINANCEMENT

La gestion des financements, des placements, de la couverture du risque de change et de taux et la sécurité des moyens de paiement de l'ensemble des sociétés du groupe sont placées sous la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement, à l'exception de certaines filiales (TPS, TCM,...) qui possèdent leur propre trésorerie et assurent leur propre financement.

2.3.2 Direction des Relations Humaines

La Direction des Relations Humaines joue un rôle essentiel dans la sélection, la mise en œuvre, et le développement des ressources humaines, nécessaires au bon fonctionnement des différentes structures du Groupe TF1.

La Direction des Relations Humaines veille au respect du Code du Travail, et à l'évolution de la politique sociale en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

2.3.3 Secrétariat Général et Direction des Affaires Juridiques

Le Secrétariat Général Groupe anime et coordonne trois principales fonctions organisées comme suit :

- la Direction des Affaires Juridiques (DAJ), est en charge de la définition et du contrôle de l'application de la politique contractuelle, ainsi que du suivi des différents aspects liés au droit des sociétés au niveau du Groupe,
- le Service des Relations institutionnelles coordonne les relations avec les autorités française et européenne, veille au respect des obligations réglementaires de TF1, et assure une veille juridique,
- le Service Assurances et Contentieux, centralise les dossiers liés aux procédures judiciaires, à l'immobilier et aux assurances.

Le Secrétariat Général assume également la coordination et l'animation de l'ensemble de la filière juridique, les juristes étant soit rattachés à la structure centrale, soit détachés dans différentes entités métiers du Groupe.

2.3.4 Direction des Technologies et des Moyens Internes

La Direction des Technologies et des Moyens Internes (DTMI) de TF1 est en charge de la fabrication des émissions dont la production lui est confiée, de la conception, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques et techniques, ainsi que de la gestion du parc immobilier, de la logistique et des services généraux.

La DTMI garantit la continuité de l'Antenne en veillant à la disponibilité et à la mise en œuvre des moyens humains et techniques nécessaires.

Par ailleurs, elle assure le pilotage du Comité des Risques Majeurs de TF1 dont l'objectif est la poursuite de la démarche d'analyse et de gestion opérationnelle des risques.

2.4 Information et Communication

La Direction des Technologies et des Moyens Internes de TF1 SA définit, avec les directions opérationnelles et fonctionnelles concernées, les systèmes d'information nécessaires à la production des informations et à la gestion sécurisée et efficace des opérations.

Les systèmes d'information financiers majeurs sont déployés dans l'ensemble du Groupe, notamment les outils de comptabilité, de gestion et de consolidation. Des applications métiers sont déployées, lorsque nécessaire, dans certaines entités du Groupe.

2.5 Pilotage du contrôle interne

Les systèmes de contrôle interne doivent eux-même faire l'objet de contrôle à la fois de manière continue par le management et au travers d'évaluations ponctuelles de la part d'instances n'ayant ni autorité ni responsabilité directes sur les opérations.

2.5.1 Audit Interne

Le Groupe TF1 dispose désormais de son propre Service d'audit Interne reprenant les missions antérieurement assurées par l'audit central du groupe Bouygues.

L'audit interne constitue ainsi un outil d'analyse, de contrôle et d'information permettant l'identification, la maîtrise et l'amélioration du contrôle des risques. L'existence de l'audit interne, dont la responsabilité est confiée à un service rapportant au Comité des Comptes, constitue une étape importante de la mise en œuvre d'une "corporate governance".

2.5.2 Comité des comptes

Créé en 2003, le Comité des comptes est composé d'au moins deux administrateurs, sans qu'aucun administrateur mandataire social ou salarié de TF1 ne puisse en être membre.

3 Description des procédures de contrôle interne

3.1 Procédures d'élaboration, de contrôle et de communication de l'information financière

3.2 Sécurisation des actifs et optimisation des flux financiers

3.3 Procédures mises en place par TF1 Publicité

L'ensemble de ce chapitre est disponible dans la version intégrale du rapport.

4 Conclusion : plan d'amélioration continue

En vue de compléter et renforcer les dispositifs de contrôle interne en place, TF1 a d'ores et déjà engagé plusieurs projets au sein de sa structure principale et de ses filiales.

D'une manière générale, l'amélioration continue des processus, des normes et des systèmes d'informations demeure l'un des objectifs prioritaires du Groupe, et répond à une triple préoccupation à la fois d'efficacité, de maîtrise et de contrôle des opérations.

Cette démarche concourt à une vision dynamique du contrôle interne au sein du Groupe TF1, s'appuyant sur les compétences et l'implication de l'ensemble de ses collaborateurs.

Rapport des Commissaires aux Comptes

établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Télévision Française 1 et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Paris, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD

Michel ROSSE

SALUSTRO REYDEL

Jean-Pierre CROUZET

Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution (approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004 et sur les comptes dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels de la société de l'exercice 2004 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice 2004.

Deuxième résolution (approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris acte que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2004 et sur les comptes consolidés dudit exercice, les approuve, ainsi que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2004 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du code du commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve lesdites conventions et opérations.

Quatrième résolution (affectation et répartition des résultats)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 185 308 945,65 €, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 155 794 174,71 € et du report à nouveau de 29 514 770,94 €, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Distribution d'un dividende de 139 138 823,85 €
(soit un dividende net de 0,65 €
par action de 0,2 €, valeur nominale)
- Affectation du solde
au report à nouveau 46 170 121,80 €

Le dividende sera mis en paiement à compter du 2 mai 2005.

Pour tenir compte de la réforme du régime fiscal des distributions introduite par l'article 93 de la loi de finances rectificative pour 2004 applicable aux revenus distribués à compter du 1^{er} janvier 2005, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 50 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale autorise à porter au compte Report à nouveau les dividendes afférents aux actions que TF1 est autorisée à détenir pour son propre compte, conformément aux dispositions de l'article 225-210 du code de commerce.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 2001, 2002 et 2003 ont été respectivement de 0,65 €, 0,65 € et 0,65 € net par action d'une valeur nominale de 0,2 € ; selon la situation fiscale du bénéficiaire, les avoirs fiscaux correspondants sur la base d'un taux de 50 % ont été respectivement de 0,325 €, 0,325 € et 0,325 €.

Cinquième résolution (transfert à un compte de réserves des sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme)

Pour tenir compte de la réforme du régime d'imposition des plus-values introduite par l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2004, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide que les sommes portées à la réserve spéciale des plus-values à long terme et qui s'élèvent à 25 000 894,42 € sont virées à un compte intitulé Autres Réserves, au plus tard le 31 décembre 2005.

Résolutions

Sixième résolution **(présentation des options de souscription** **ou d'achat d'actions consenties ou levées en 2004)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions consenties ou levées au cours de l'année 2004, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Septième résolution **(présentation des conditions de préparation** **et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration** **et des procédures de contrôle interne)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du Président consacrée aux procédures de contrôle interne afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, prend acte des informations mentionnées dans ces rapports.

Huitième résolution **(présentation des opérations de rachat d'actions propres** **réalisées en 2004)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des informations relatives aux achats, cessions et annulations d'actions de la société réalisés au cours de l'année 2004 figurant dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport.

Neuvième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patricia BARBIZET, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Dixième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Martin BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Onzième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Claude COHEN, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Douzième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patrick LE LAY, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Treizième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Philippe MONTAGNER, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Quatorzième résolution **(renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Etienne MOUGEOTTE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Quinzième résolution (renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Olivier POUPART LAFARGE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Seizième résolution (renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Haim SABAN, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Dix-septième résolution (nomination d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, nomme, pour deux années, Administrateur,

Olivier BOUYGUES, né le 14 septembre 1950 à Suresnes demeurant : 15, villa Madrid, 92200 Neuilly aux lieu et place de Michel DERBESSE qui n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat d'Administrateur, qui arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006.

Olivier BOUYGUES a déclaré accepter les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions d'Administrateur de la société.

Dix-huitième résolution (renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO-REYDEL et décide de le renouveler pour six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Dix-neuvième résolution (nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Jean-Louis MULLENBACH et décide de nommer Michel SAVIOZ, né le 29 octobre 1948 à Paris, domicilié 8 avenue Delcassé, 75008 Paris, Commissaire aux Comptes suppléant, pour six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Vingtième résolution (rachat d'actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de la note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de délégation, conformément aux conditions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera, de ses propres actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social, soit, à la date du 15 février 2005, au maximum 21 154 435 actions, compte tenu des 251 537 actions détenues par la société.

La présente autorisation est destinée à permettre à la société :

- d'annuler des actions dans les conditions fixées par l'assemblée générale extraordinaire,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,

Résolutions

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

La société pourra, dans le cadre de la présente autorisation, acquérir ses propres actions en respectant les limites ci-après indiquées (sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société) :

- le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 55 € par action (hors frais d'acquisition),
- le prix unitaire de vente ne devra pas être inférieur à 15 € par action (hors frais de cession),
- le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra dépasser (21 154 435 actions x 55 € =) 1 163 493 925 €.

L'Assemblée Générale décide que les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être réalisés par tous moyens et notamment par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion des ventes d'options de vente), sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, sauf en cas d'échange dans le respect de la réglementation en vigueur. La part du programme pouvant être effectuée par négociation de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

Les actions dont l'affectation ne serait plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise pourraient faire l'objet de cession après accord du Conseil d'Administration et communication au Marché.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation avec faculté de subdélégation, de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités notamment modifier les statuts, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans les conditions fixées par la Loi, le Conseil d'Administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'assemblée générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations de titres ainsi réalisés.

La présente autorisation est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

Partie extraordinaire

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission par appel public à l'épargne, sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital,
- Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange,
- Délégation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou de son groupe à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre,
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions,
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

Renseignements concernant la société TF1

Renseignements de caractère général

Dénomination :	TELEVISION FRANCAISE 1 - TF1
Siège social :	1, quai du Point-du-Jour 92 656 Boulogne Billancourt Cedex
N° R.C.S. :	326 300 159 RCS Nanterre
N°SIRET :	326 300 159 00067
Code APE :	922D
Forme :	Société anonyme
Date de constitution :	17 septembre 1982
Date d'expiration :	31 janvier 2082
Exercice social :	1 ^{er} janvier au 31 décembre

Objet social

La société a pour objet :

- l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision y compris tous messages et annonces publicitaires ;
- toutes opérations, en France ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :
 - étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion ;
 - assurer des opérations de régie publicitaire ;
 - assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision ;le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Assemblées Générales

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Il ne peut se faire représenter à l'Assemblée que par son conjoint ou par un actionnaire.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits en compte chez la société, cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée et sont admis sur simple justification de leur identité ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, cinq jours au plus tard avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, faire adresser, par l'intermédiaire habilité chez lequel leurs actions sont inscrites en compte, une attestation constatant l'indisponibilité de celles-ci jusqu'à la date de l'Assemblée, à TF1 - Direction des Affaires Juridiques/Service des Assemblées - 1, quai du Point-du-Jour - 92656 Boulogne Cedex.

Les actionnaires peuvent solliciter auprès de TF1, à l'adresse ci-dessus indiquée, au plus tard six jours avant la date de la réunion, un formulaire unique leur permettant de voter par correspondance ou de se faire représenter à l'Assemblée.

Le formulaire unique de pouvoir et de vote par correspondance, dûment rempli, doit parvenir à TF1 à l'adresse ci-dessus indiquée, trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

Informations juridiques

Renseignements concernant la société TF1

Etablissement assurant le service des titres et le service financier

La société TF1 en tant que société émettrice.

Capital (art. 6 des statuts)

Evolution

Plan d'Epargne d'Entreprise - année 1999

En 1999, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 118 316 actions nouvelles de 10 F. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 1 183 160 F et une prime d'émission de 114 673 050,36 F.

Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale des actions suite à la conversion du capital en euros - année 2000

Le capital a été augmenté d'un montant de 65 870 984,17 F pour être porté de 211 183 160 F à 277 054 144,17 F par voie d'incorporation d'une part du compte "Ecart de réévaluation" à hauteur de 30 704 644,76 F et d'autre part du compte "Autres réserves" à hauteur de 35 166 339,41 F.

La valeur nominale de chaque action a été élevée de 10 F à 13,11914 F (2 €).

Le capital, converti en euros à effet du 1^{er} janvier 2000, s'élève à 42 236 632 €, divisé en 21 118 316 actions de 2 € valeur nominale chacune.

Division de la valeur du nominal - année 2000

La valeur du nominal a été divisée par dix par décision de l'Assemblée Générale du 18 avril 2000 et à effet du 21 juin 2000. Le nombre d'action a été porté de 21 118 316 à 211 183 160.

Plan d'Epargne d'Entreprise - année 2001

En 2001, dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise TF1, il a été souscrit 812 919 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 162 583,80 € et une prime d'émission de 18 867 849,99 €.

Exercice d'options de souscription - année 2002

En 2002, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n^{os} 2 et 3, il a été souscrit 2 054 500 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 410 900 € et une prime d'émission totale de 17 049 965 €.

Exercice d'options de souscription - année 2003

En 2003, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n^{os} 2 et 3, il a été souscrit 1 103 570 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 220 714 € et une prime d'émission totale de 10 340 813,90 €.

Exercice d'options de souscription - année 2004

En 2004, dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions des plans n^{os} 2 et 3, il a été souscrit 419 530 actions nouvelles de 0,2 €. Il en a résulté une augmentation du capital d'un montant de 83 906 € et une prime d'émission totale de 3 579 753 €.

Montant

Au 15 février 2005, le capital de TF1 s'élève à 42 811 946 € divisé en 214 059 729 actions de 0,20 € nominal chacune.

Les actions émises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.

La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionariat inscrit au nominatif et au porteur, identifié par le biais d'Euroclear.

Autorisations d'émissions

Le tableau ci-après mentionne les émissions auxquelles la société pourra procéder à la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2005, et si celle-ci lui en donne les autorisations.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées, est fixé à 120 M€.

Opérations autorisées sur le capital de TF1

	MONTANT NOMINAL MAXIMAL DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ¹	MONTANT NOMINAL MAXIMAL DES TITRES D'EMPRUNT ¹	VALIDITE DE L'AUTORISATION	DUREE RESTANT A COURIR ²	ASSEMBLEE GENERALE	N° DE RESOLUTION
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (délégation de compétence)	–	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	29
Actions et valeurs mobilières avec maintien du D.P.S. ³ (délégation de compétence)	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	22
Actions et valeurs mobilières avec suppression du D.P.S. ³ (délégation de compétence)	120 M€	1 200 M€	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	24
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites suite à l'incorporation de toutes sommes dont la capitalisation sera possible (délégation de compétence)	1 000 M€	–	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	23
Actions et valeurs mobilière rémunérant des apports de titres (délégation de pouvoirs)	⁴	–	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	26
Actions et valeurs mobilière rémunérant des titres apportés à une Offre Publique d'Echange (délégation de compétence)	120 M€	–	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	27
Actions réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (PEE), avec suppression du D.P.S. ³ (délégation de compétence)	⁴	–	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	30
Actions à émettre dans le cadre d'attributions d'actions gratuites, avec renonciation du D.P.S. ³ (délégation de pouvoirs)	⁴	–	38 mois	38 mois	AGM 12/04/2005	31
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription d'actions, avec renonciation du D.P.S. ³ (délégation de pouvoirs)	⁴	–	26 mois	26 mois	AGM 12/04/2005	32
Achat d'actions réservé aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	–	–	–	illimitée	AGO 12/06/1992	11
Programme de rachat d'actions propres	⁴	–	1 an	1 an	AGM 12/04/2005	20
Réduction du capital par annulation d'actions propres	⁴	–	18 mois	18 mois	AGM 12/04/2005	21

¹ Il est précisé que :

- le total du montant nominal des augmentations de capital autorisées (résolutions n° 22, 24, 25, 26 et 27) ne peut pas dépasser 120 millions d'euros, à moins que le Conseil d'Administration ne décide d'augmenter le nombre de titres à émettre (28^e résolution – à hauteur maximale égale à 15 % de l'émission initiale, pendant une période de 30 jours suivant la clôture de la souscription, conformément au décret n° 2005-112 du 10 février 2005) ;
- le total du montant nominal des titres de créance (résolutions 22 et 24) ne peut pas dépasser 1 200 millions d'euros.

² A compter du vote de l'AGM du 12 avril 2005.

³ D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription.

⁴ Dans la limite globale de 10 % du capital.

La société n'a pas utilisé les autorisations antérieures d'émission de valeurs mobilières par appel public à l'épargne.

Conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2002 (partie ordinaire 9^e résolution) et à celle donnée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 septembre 2003, TF1 a procédé, le 12 novembre 2003, à l'émission sur le marché international d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 500 M€ représenté par 500 000 obligations d'un montant nominal de 1 000 € chacune, aux conditions suivantes :

- **Montant de l'émission** : 500 millions d'euros.
- **Date de règlement** : 12 novembre 2003.
- **Date de jouissance** : 12 novembre 2003.
- **Date d'échéance** : 12 novembre 2010.
- **Prix d'émission** : 99,381 % du montant nominal total.
- **Intérêts** : 4,375 % l'an, payables annuellement à terme échu le 12 novembre de chaque année et pour la première fois le 12 novembre 2004.

- **Amortissement normal** : au pair, en totalité à l'échéance.
- **Amortissement anticipé** : sauf en cas de changement de régime fiscal applicable aux obligations, TF1 s'interdit de procéder pendant toute la durée de l'emprunt, au remboursement anticipé des obligations. TF1 se réserve le droit de procéder à des rachats en bourse ou hors bourse. Les obligations ainsi achetées seront annulées.
- **Nature et forme des obligations** : au porteur, dématérialisées. Les obligations – émises dans le cadre de la législation française – seront admises aux opérations de Euroclear France, Clearstream Luxembourg et Euroclear.
- **Rang de créance** : les obligations constituent des engagements directs, non conditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de TF1, qui viennent et viendront au même rang entre elles et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents et futurs, de TF1.

Environnement juridique

L'actionnariat

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

Cette disposition a été modifiée par la loi n° 2001-624 du 18 juillet 2000. Ce texte limite la portée de la règle des 49 % aux seules chaînes hertziennes dont l'audience annuelle moyenne (univers hertzien, câble et satellite) est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des télévisions. Un décret en Conseil d'Etat doit venir préciser les modalités de calcul de l'audience des chaînes.

Aux termes de l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, lorsqu'une personne physique ou morale détient, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre en mode analogique, elle ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 15 % du capital d'une autre société titulaire d'une telle autorisation.

Aux termes de l'article 40 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, aucune personne de nationalité étrangère ne peut procéder à une acquisition ayant pour effet de porter, directement ou indirectement, la part du capital détenu par des étrangers à plus de 20 % du capital d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service de télévision par voie hertzienne terrestre.

Aux termes de l'article 41 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 9 juillet 2004, une même personne peut être titulaire, directement ou indirectement, d'un nombre maximal de sept autorisations relatives chacune à un service de télévision national diffusé par voie hertzienne en mode numérique.

Le régime d'autorisation

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de dix ans à compter du 4 avril 1987 (loi du 30 septembre 1986), a expiré en 1997.

Par décision n° 96-614 du 17 septembre 1996, la chaîne a bénéficié pour cinq ans, à compter du 16 avril 1997, d'une première reconduction hors appel à candidatures de cette autorisation.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée par la loi du 1^{er} août 2000, TF1 bénéficie d'une seconde reconduction "automatique" pour les années 2002 à 2007, par décision du CSA du 20 novembre 2001.

Aux termes des dispositions de l'article 82 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, cette autorisation peut faire l'objet d'une prolongation automatique de cinq ans (jusqu'en 2012), au titre de la reprise en "simulcast" de la chaîne en numérique hertzien terrestre. Par une décision en date du 10 juin 2003, le CSA a modifié la décision d'autorisation de TF1 et sa convention, afin d'y intégrer les dispositions relatives à la reprise du programme en TNT.

Les principales dispositions et obligations légales

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987, et la décision du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1, jusqu'au 1^{er} janvier 2007 ;
- loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée par la loi n° 94-88 du 1^{er} février 1994, par la loi 2000-719 du 1^{er} août 2000 et par la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 ;
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989 modifiée ;
- décret n° 2001-609 du 9 juillet 2001, modifié par le décret n° 2001-1326 du 28 décembre 2001 (obligations de production des chaînes analogiques en clair) ;
- décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le décret n° 92-279 du 27 mars 1992 et par le décret n° 2001-1330 du 28 décembre 2001 (obligations de diffusion) ;
- décret n° 92-280 du 27 mars 1992 modifié par le décret n° 2001-1331 du 28 décembre 2001 et par le décret n° 2003-960 du 7 octobre 2003 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

Le décret n° 2003-960 du 8 octobre 2003 a modifié l'article 8 du décret n° 92-280 du 27 mars 1992, relatif aux secteurs interdits à la publicité télévisée.

Les dispositions de ce décret, qui sont pour partie applicables à partir du 1^{er} janvier 2004, prévoient l'ouverture suivante :

- édition littéraire : ouverture pour les seules chaînes du câble et du satellite ;
- cinéma : maintien de l'interdiction ;
- presse : ouverture complète pour l'ensemble des diffuseurs
- distribution : ouverture (à l'exception de la publicité pour les opérations commerciales de promotion) :
 - à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les chaînes locales, les chaînes du câble et du satellite et les chaînes de la TNT ;
 - à compter du 1^{er} janvier 2007 pour les chaînes nationales analogiques.

Définition des opérations commerciales : "On entend par opération commerciale de promotion toute offre de produits ou de prestations de services faite aux consommateurs ou toute organisation d'événement qui présente un caractère occasionnel ou saisonnier, résultant notamment de la durée de l'offre, des prix et des conditions de vente annoncés, de l'importance du stock mis en vente, de la nature, de l'origine ou des qualités particulières des produits ou services ou des produits ou prestations accessoires offerts".

La Commission Européenne a examiné ce décret. Après avoir estimé que le maintien de l'interdiction de la publicité télévisée pour le secteur du cinéma était critiquable, la Commission a adressé à la France un avis motivé.

En termes d'obligations générales de diffusion et d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30 ;
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française ;
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doit être consacré à des programmes francophones ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires ;
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information ;
- obligation de consacrer 16 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10,66 % à des producteurs indépendants, et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 heures et 21 heures ;
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones (ces données étant incluses, pour leur partie francophone, dans les 16 % de l'obligation générale précédente), dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas quatre ans ;
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions de fictions ; autorisation pour les émissions d'information ; autorisation à concurrence de 50 % du volume annuel des autres émissions ;

- obligation d'investir 3,2 % du chiffre d'affaires net de l'exercice précédent dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones et au moins 75 % à des commandes passées à des producteurs indépendants. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et peut faire l'objet de sanctions pécuniaires par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en cinq catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

Télévision numérique de terre

Le 24 juillet 2001, le CSA a lancé un appel à candidatures pour les services de télévision numérique de terre à vocation nationale.

Le 23 octobre 2002, le CSA a publié la liste des candidats sélectionnés ; cinq chaînes du groupe TF1 ont été retenues par le CSA au titre de cet appel à candidatures : TF1, Eurosport, LCI, TF6 et TPS STAR.

Le 10 juin 2003, le CSA a délivré les autorisations aux chaînes sélectionnées dont les cinq chaînes du groupe TF1.

Le 21 octobre 2003, le CSA a délivré leur autorisation aux quatre opérateurs techniques de multiplex, sociétés chargées de faire assurer les opérations techniques nécessaires à la transmission et à la diffusion auprès du public des programmes de la télévision numérique de terre. Une autorisation a été délivrée à la société SMR 6 qui regroupe, sur le réseau R6, les chaînes TF1, LCI, Eurosport France, TPS STAR et NRJ TV.

Par décision en date du 20 octobre 2004, le Conseil d'Etat, sur la requête de TF1, a annulé 6 des 23 autorisations délivrées le 10 juin 2003 par le CSA aux chaînes de la TNT : iMCM, Canal J, Sport +, i>Télé, Ciné-Cinéma et Planète.

Suite à cette annulation, le CSA a annoncé qu'il allait lancer un appel à candidatures pour les six canaux devenus vacants. Préalablement à cet appel à candidatures, le CSA a lancé le 22 octobre 2004 une consultation publique.

Par décision en date du 14 décembre 2004, le CSA a lancé un appel à candidatures pour six canaux. Suite au retrait de trois chaînes bénéficiant d'une autorisation de diffusion en TNT (dont deux en canal partagé), survenue en juin 2003, le nombre de canaux visés par cet appel à candidatures a été porté à huit.

Informations juridiques

Responsables de l'information

TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 21 mars 2005

Patrick Le Lay
Président-Directeur Général

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TF1 et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques figurant dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de la société TF1. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée. Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le

conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve, ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2003 et 2004, arrêtés par le conseil d'administration selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec une observation attirant l'attention sur le changement de méthode comptable décrit dans l'annexe des comptes annuels et consolidés relatif :

- en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2003, à la comptabilisation des congés d'ancienneté ;
- en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2004, à la comptabilisation des droits de diffusion des programmes et du chiffre d'affaires.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes figurant dans le présent document de référence.

Paris La Défense et Paris, le 21 mars 2005

Les commissaires aux comptes

MAZARS & GUERARD

SALUSTRO REYDEL

Michel ROSSE

Jean-Pierre CROUZET

Le présent document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes (respectivement en pages 105 et 89 du document) comportant la justification de leurs appréciations, en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- le rapport des commissaires aux comptes, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce (en page 116 du document), sur le rapport du Président du conseil d'administration, sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge par le Groupe

(Sociétés intégrées globalement)

2004 (en K€)	SALUSTRO REYDEL ⁽¹⁾		MAZARS & GUÉRARD ⁽²⁾		SOUS-TOTAL (1) + (2)	ERNST & YOUNG	AUTRES	TOTAL
	MONTANT	%	MONTANT	%				
Audit : commissariat aux comptes, certification, examen des comptes consolidés	671	91,3 %	168	84,4 %	839	51	102	992
Audit : Missions accessoires	29	3,9 %	31	15,6 %	60	0	0	60
Autres	35	4,8 %	0	0,0 %	35	0	0	35
Total	735	100,0 %	199	100,0 %	934	51	102	1 087

Information et relations investisseurs

Jean-Pierre MOREL

Directeur Général Adjoint Administration-Finances

Tél. : 01 41 41 25 99

Fax : 01 41 41 29 10

E-mail : jpmo@tf1.fr

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

TF1

Direction des Affaires Juridiques

1, quai du Point-du-Jour

92656 Boulogne Cedex

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 et obtenir sur simple demande les informations historiques concernant la société.

Par courrier adressé à :

TF1

Département des Relations Investisseurs

1, quai du Point-du-Jour

92656 Boulogne Cedex

Sur Internet :

<http://www.tf1finance.fr>

E-mail : comfi@tf1.fr

Table de concordance

Attestations des responsables	pages	Analyse des risques du Groupe	pages
• Attestation des responsables du document de référence	126	• Facteurs de risques	57 à 59, 87 à 88
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	126	– Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	59, 87 à 88
• Politique d'information	9, 127	– Risques particuliers liés à l'activité (dont dépendance à l'égard de fournisseurs, clients, sous-traitants, contrats, procédés de fabrication...)	57 à 59
Renseignements de caractère général		– Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	59
Emetteur		– Risques industriels et liés à l'environnement	57 à 59
• Réglementation applicable (société étrangères)	NA	• Assurances et couverture des risques	59
Capital		Patrimoine, situation financière et résultats	
• Particularités (limitation de l'exercice des droits de vote...)	62 à 63 et 122 à 123	• Comptes consolidés et annexe	68 à 88
• Capital autorisé non émis	122 et 123	• Engagements hors bilan	85 à 86
• Capital potentiel	64	• Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau pris en charge par le Groupe	127
• Tableau d'évolution du capital sur cinq ans	50, 62 et 122	• Informations financières pro forma (s'il y a lieu)	NA
Marché des titres		• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	NA
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur dix-huit mois	8 et 65 à 66	• Comptes sociaux et annexe	90 à 104
• Dividendes	50 et 65	• Comptes semestriels consolidés (s'il y a lieu)	NA
Capital et droits de vote		Gouvernement d'entreprise	
• Répartition actuelle du capital et du droit de vote	9 et 63	• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	108 à 115
• Evolution de l'actionnariat	63	• Composition et fonctionnement des comités	111 à 113
• Pacte d'actionnaires	63	• Dirigeants mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	64 à 65
Activité du Groupe		• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	64
• Organisation du Groupe (relation mère et filiales, information sur les filiales)	4 à 5, 22 à 39, 42 à 50 et 113 à 115	• Conventions réglementées	106 à 107
• Chiffres clés du Groupe	6 à 7 et 42 à 57	Evolution récente et perspectives	
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique et/ou pays)	14 à 15, 22 à 39 et 42 à 50	• Evolution récente	52
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	10 à 11	• Perspectives	51
• Politique d'investissements	2 à 3, 51		
• Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	NA		



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 22 mars 2005, conformément aux articles 211-1 et 211-42 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.